RAPPORT ANNUEL 2022

Groupe TRAPIL

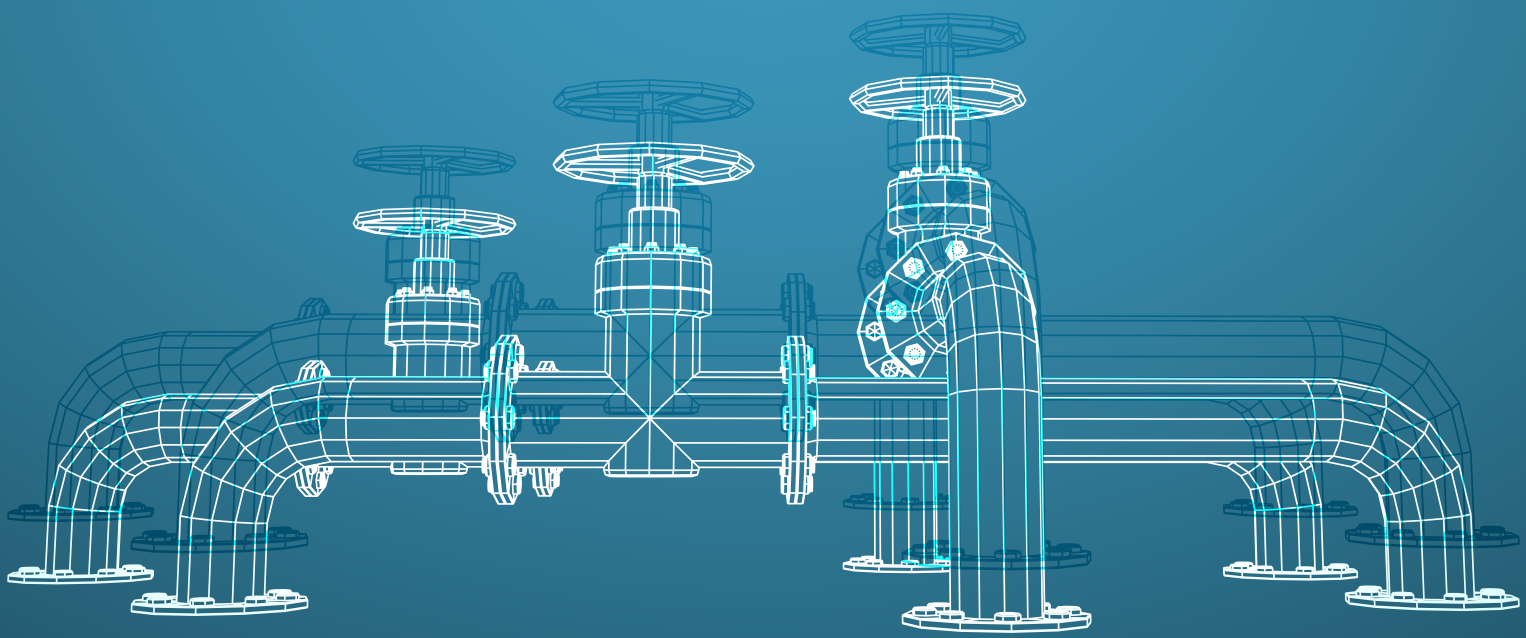

TRAPIL

L'expertise de nos équipes à votre service

Chiffres clés **2022**

Trafic LHP :

17,3 MT
(+4,7 %)

Chiffre d'affaires TRAPIL :

182,3 M€
(+5,7 %)

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

68,14 M€
(+8,4 %)

Résultat net :

48,8 M€
(-22,4 %)

Les activités de **TRAPIL**

Les activités de TRAPIL sont de trois types principaux :

1
le transport d'hydrocarbures par pipeline sur le réseau Le Havre - Paris (LHP), propriété de la société : il s'agit du métier de base de TRAPIL et englobe toutes les opérations liées à cette activité (relations clients, politique tarifaire, investissements, exploitation, maintenance),

2
des prestations de gestion industrielle – exploitation, maintenance, surveillance – sur des réseaux de pipelines tiers, réalisées dans le cadre de contrats spécifiques sur le réseau PMR (Pipeline Méditerranée – Rhône) appartenant à la société SPMR et sur le réseau des Oléoducs de Défense Commune (partie française du réseau européen des pipelines de l'OTAN),

3
des ventes de prestations dans des domaines liés au pipeline (inspection de pipelines, audits, ingénierie, informatique de planification ou de téléconduite de pipelines, systèmes d'information géographique, missions de surveillance et de maintenance, étalonnage d'appareils, analyses de laboratoire). Ces prestations peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

Le comité de **direction**

De gauche à droite

Marc RADISSON
Directeur Administratif et Financier

Vladimir LORTET
Directeur Réseaux de Pipelines Civils

Serge PIGEON
Directeur du Numerique

Patrice BRÈS
Directeur Général

Bernard PIC
Directeur Réseaux de Pipelines de l'OTAN

Sandrine BECK
Directrice des Ressources Humaines

David LE FRIANT
Directeur Technique

01
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS
P.06

02
RAPPORT DE GESTION
P.14

03
GOUVERNANCE
P.28

04
DÉCLARATION DE PERFOMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
P.32

05
RAPPORT FINANCIER
P.52

06
ANNEXES
P.78

RÉSEAU DE PIPELINES LE HAVRE - PARIS

LE RÉSEAU LHP

- 1 375 km de canalisations principales
- 28 stations de pompage
- 69 MW de puissance installée
- 27 terminaux de livraison

LE RÉSEAU LHP EST RELIÉ À

- 2 raffineries
- 3 entrepôts
- 30 dépôts de réception
- 2 autres réseaux de pipelines

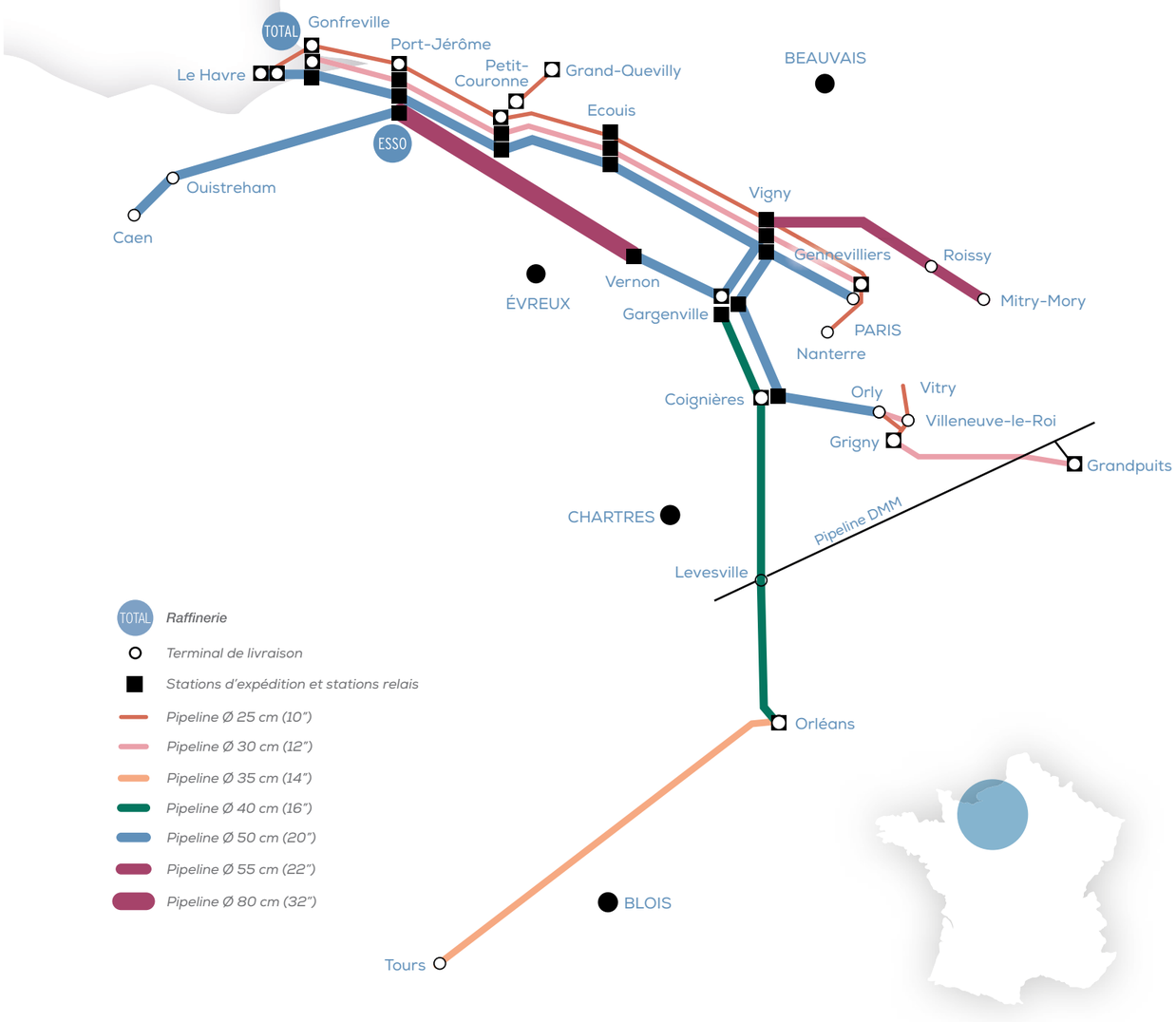

01

Présentation des activités

1. Pipeline Le Havre - Paris
2. Oléoducs de Défense Commune
3. Activité du Pipeline Méditerranée - Rhône
4. Autres activités et marchés

1.
Pipeline Le Havre - Paris

Trafic

Au total 17,3 millions de tonnes de produits pétroliers ont été transportés en 2022 sur le réseau Le Havre - Paris (LHP) sur une distance moyenne de 207 km. Ce résultat représente une augmentation de 4,7% par rapport à 2021. Mesuré en tonnes kilométriques, le trafic est en hausse de 5,1% par rapport à 2021 avec 3 555 Mt.km

Ces progressions en 2022 sont à relativiser par la comparaison avec 2021, période encore atypique où les déplacements nationaux et internationaux sont restés contraints par les restrictions liées à la pandémie de la Covid 19. Le trafic reste ainsi en retrait de 8,6% en tonnes et 2,3% en tonnes kilométriques par rapport à l'activité moyenne d'avant la crise de la Covid-19.

Le graphique ci-dessous figure l'évolution du trafic exprimé en tonnes et en tonnes kilométriques

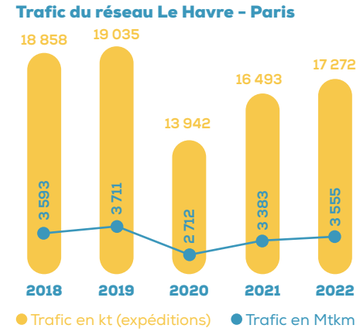

En 2022, la logistique pétrolière a dû s'adapter :

- à la fermeture progressive du dépôt de l'ex-raffinerie de Grandpuits qui distribuait encore en 2021, 15% des carburants routiers de l'Ile-de-France,
- à la très forte reprise des carburéacteurs, +50% entre les saisons estivales 2022 et 2021,
- à la baisse des importations de gazole russe,
- aux conséquences des mouvements sociaux de septembre-octobre au sein de plusieurs établissements chargeurs représentant à eux seuls 70% des expéditions dans le réseau LHP.

L'ordonnancement de ces flux a engendré des saturations régulières au niveau de la région normande. Au dernier trimestre, la désorganisation induite par les mouvements sociaux en raffinerie a fortement affecté la capacité de transport globale du LHP. Les demandes de transport non honorées en 2022 ont été en partie reportées en janvier 2023.

Les graphiques ci-dessous figurent la répartition du trafic par produit, en évolution sur 5 ans et de manière plus détaillée concernant 2022 :

Trafic par produit du réseau LHP sur 5 ans
(en millions de tonnes transportées)

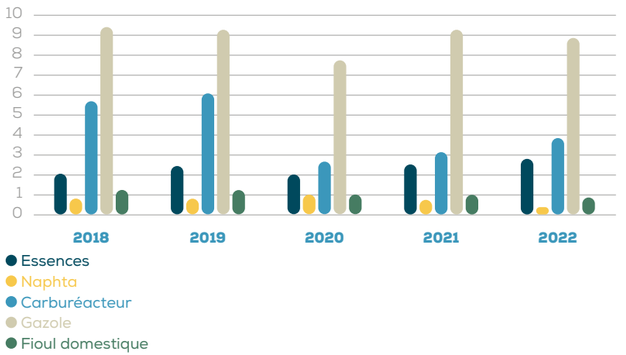

Trafic par produit du réseau LHP
Année 2022

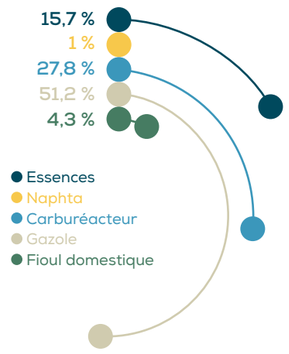

L'évolution des transports par produit sur ces cinq dernières années appelle les commentaires suivants :

- Le transport d'essences sur le LHP est en progression de 6,5% sur un an. Il accompagne la tendance haussière du marché national des essences de 10%. L'essor de l'essence E85 partout en France ne bénéficie pas au LHP, ce produit n'étant pas pris en charge à ce jour par le réseau.
- Dans un contexte de marché étal, le transport de gazole a, quant à lui, perdu 5% sur un an, ce qui représente un déficit de 400kt par rapport à 2021. Toutes les destinations sont affectées, mais la baisse d'activité est particulièrement marquée au dernier trimestre pour les transports à destination de Rouen et du réseau DMM (Donges-Melun-Metz). Face à la crise des raffineurs du dernier trimestre, les distributeurs de ces régions ont mis en place une logistique d'approvisionnement alternative.
- Les avitaillements de carburéacteur aux aéroports parisiens ont bondi de 50% sur un an. Cette reprise de près de 2Mt est particulièrement marquée au second semestre où l'activité a retrouvé 85% de celle d'avant Covid-19.
- La demande de transport en fioul domestique poursuit sa chute amorcée depuis de nombreuses années et les incitations gouvernementales à convertir les chaudières utilisant ce carburant. Cette baisse a été amplifiée en 2022 par une conjoncture défavorable : hiver doux et prix de vente le plus élevé de ces vingt dernières années. Dans ce contexte, les transports accusent un repli historique de -26,5%.

Ce produit saisonnier, qui au début des années 2000 représentait encore 20% des transports, ne représente aujourd'hui plus que 4%. Cette baisse entraînera à court terme une hausse progressive pénalisante des volumes de contaminats à transporter puis à retraiter.

- Depuis le démantèlement du complexe de Grandpuits/Gargenville, les transports de produits semi-finis, type naphta, se concentrent dorénavant sur des transferts courte distance entre les établissements de Basse-Seine. Ces volumes étaient toutefois dopés depuis 2020 par la bonne tenue de la pétrochimie. C'est moins le cas en 2022, où les transports qui ne s'élèvent qu'à 170 kt se sont effondrés de 70% par rapport aux années précédentes.

La répartition du trafic, par destination, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

DESTINATION	Tonnage expédié en 2022 (mt)	Évolution 2022/2021	Évolution 2022/2020
Région parisienne	8 914	16 %	41 %
Orléans	1 170	-4 %	4 %
Tours	1 277	-6 %	0 %
Caen	1 219	-6 %	0 %
Rouen	1 514	-2 %	17 %
Région normande	1 061	-23 %	-26 %
Vers le réseau Donges / Melun / Metz (DMM)	1 338	-14 %	48 %

Portées par la reprise de la consommation de carburéacteur, les expéditions vers la **région parisienne** ont à nouveau progressé en 2022. Elles ont atteint 88,5% du niveau 2019 d'avant crise Covid-19. Elles contiennent les volumes de l'activité, désormais arrêtée, du chargement camion de Grandpuits vers les autres dépôts de la région. Outre les changements structurels de consommation, tels que l'électrification croissante du parc automobile, notamment celui de la petite couronne de Paris, ou encore du télétravail, elles sont aussi marquées par les effets des grèves du raffinage de l'automne 2022.

Les expéditions vers la région **Centre** et vers **Caen** retrouvent les niveaux historiques, corrigés des baisses structurelles de consommation des produits terrestres. Les résultats à fin décembre 2022 restent cependant marqués par la crise de la distribution pétrolière engendrée par les mouvements sociaux au sein des raffineries en fin d'année. A noter qu'une part significative des volumes non réalisés au dernier trimestre a été reportée en janvier 2023.

Les approvisionnements de **Rouen** par le LHP, encore très soutenus en 2022, accompagnent la mutation du marché des produits pétroliers raffinés depuis l'embargo européen sur les produits d'origine russe. Depuis février 2022, les raffineries de Basse-Seine ont ainsi augmenté significativement leur production de gazole. Ce dernier est alors acheminé par pipeline jusqu'à Rouen, au détriment des imports directs par navire.

Ces flux ont été grandement impactés par le manque de disponibilité de produits en raffinerie durant les grèves de fin d'année.

Le trafic **Normandie** pâtit depuis deux ans de la restructuration du complexe de Gargenville. De plus, les transferts vers le Réseau de pipelines OTAN ne retrouvent toujours pas leurs volumes d'avant 2019.

Les transferts vers le **Réseau Donges-Melun-Metz (DMM)** restent à un niveau élevé, après une année 2021 exceptionnelle, marquée par les arrêts concomitants des raffineries de Donges pour travaux de modernisation jusqu'en juin 2022 et de Grandpuits pour reconversion.

Dépenses d'exploitation

De manière générale, les efforts constants de productivité de Trapil ont permis de maintenir les charges d'exploitation du réseau LHP en 2022. Elles sont comparables à la moyenne historique sur 5 ans malgré la forte poussée inflationniste observée depuis le début d'année.

2023 marquera une rupture de cette tendance avec une hausse attendue des charges de près de 20%, principalement liée aux coûts d'achat de l'électricité.

La consommation d'électricité 2022 des stations de pompage du réseau LHP est en hausse de 6,5%, pour un trafic mesuré en tonnes-kilomètres en hausse de 5,1%. L'hétérogénéité du réseau n'autorise pas une corrélation linéaire entre trafic et consommation énergétique. Malgré les apparences, ce résultat est satisfaisant. Il vient de l'optimisation dans l'usage des lignes de grand diamètre moins énergivores. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la consommation d'électricité par tonne-kilomètre sur les 5 dernières années. Il faut noter que le trafic 2022 est à 1% près égal à celui de 2018 pour une consommation énergétique de près de 5% moindre.

Stations de Pompage du Réseau Le Havre - Paris
Consommation d'électricité à la tonne kilomètre (Wh/tkm)

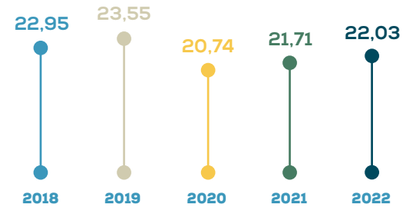

La facture d'énergie totale de 2022 s'établit à 8,33M€, en augmentation de 12,2% par rapport à 2021. La hausse des prix de l'énergie explique davantage cette augmentation que la hausse de la consommation liée à celle du trafic.

En effet, le marché spot de l'électricité s'est progressivement tendu tout au long de 2021, période pendant laquelle se sont fixés les prix pour nos besoins 2022, principalement en raison de la forte reprise économique post-Covid et des arrêts pour maintenance de nombreux réacteurs du parc nucléaire français. Néanmoins, la conséquence de cette augmentation aura été partiellement atténuée par l'élévation du plafond des volumes ARENH à 120 TWh et par l'effacement de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) décidés par l'Etat à la fin de 2021.

Ainsi, notre taux d'écrêtage pour 2022 aura été de 74,85% et notre prix d'achat moyen de 83,4 €/MWh contre 67 €/MWh pour nos besoins 2021, soit une forte augmentation de +24,4%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses totales d'électricité (fournitures, transports et CSPE) pour les transports du réseau LHP :

Dépenses d'électricité du pipeline Le Havre - Paris
(Stations + Terminaux, primes fixes incluses)

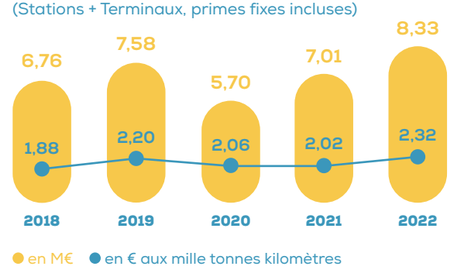

La hausse des prix spot de l'électricité s'est malheureusement emballée en 2022 (période de couverture de nos besoins 2023) avec l'irruption de la guerre en Ukraine, les tensions sur l'approvisionnement en gaz naturel et l'aggravation des problèmes du parc nucléaire français.

Les contaminats sont des mélanges non commercialisables de produits générés lors du transport. La part non réinjectée de ces produits doit être retournée en raffinerie pour y être retraitée.

Cette part dépend essentiellement de l'écart entre les spécifications des produits livrés et celles des contaminats soutirés. Les spécifications contraignantes sont principalement le point d'éclair, l'indice d'octane, le taux de soufre, etc. Depuis plusieurs années, l'évolution des produits réduit notablement les capacités de réinjection. C'est notamment le cas du taux de souffre, compte tenu de l'écart entre celui acceptable dans les produits terrestres et celui toléré dans le carburéacteur (0,3%).

Le graphique ci-dessous montre, sur les cinq dernières années, l'évolution de la quantité de contaminats retraitée et le coût de retraitement.

Volume des contaminats
Coût du transport et du retraitement

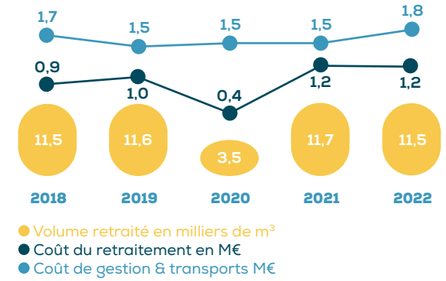

En 2022, 9 090 tonnes de contaminats ont été retraitées, soit 2,3% de moins qu'en 2021, mais le niveau de stock à fin décembre a fortement augmenté de 7,6% soit d'environ 1 200 tonnes. Parmi les causes de ce retard dans les réinjections de contaminats, on trouve : la diminution des marges de réinjection, la présence de lots d'essence non réinjectables faute de bulletin d'analyses transmis par le chargeur, la fourniture de carburéacteur en moyenne plus soufré et surtout l'érosion régulière du marché du fioul domestique (-7%/an en moyenne depuis 10 ans).

Le niveau historiquement haut du stock de contaminats fin décembre est lié à cette tendance baissière des transports de fioul qui a atteint -26% en 2022 en raison d'une conjoncture défavorable : un hiver doux, un prix de vente élevé, l'effet des mesures de sobriété énergétique et des arbitrages défavorables pendant les périodes de grève. En règle générale, les stocks de contaminats se constituent l'été, saison basse des transports de fioul, pour se réduire l'hiver avec de forts taux de réinjection dans les cargaisons de fioul.

Autre facteur défavorable aux résultats de réinjection : les arrêts pour maintenance de l'USAC en 2022, toujours handicapée par des phénomènes d'encrassement. Enfin, les coûts de gestion des contaminats, notamment leur transport par camion, ont souffert de l'inflation.

La politique de maîtrise de l'intégrité des lignes s'est encore renforcée en 2022 avec l'entrée en vigueur du nouvel Arrêté Multi-Fluide (AMF). Les dépenses relatives aux inspections par racleurs instrumentés augmentent avec l'obligation de passages plus fréquents et l'obligation de contrôle systématique du risque de fissures. Elles se sont élevées à 2,2M€ (+18% par rapport à 2021 soit 24% au-dessus de la moyenne des 5 dernières années).

La périodicité plus courte contribue néanmoins à la poursuite de l'optimisation de nos charges d'investigation et de réparation. Ainsi, par rapport à 2021, ces dépenses en 2022 atteignent un niveau respectivement de -12% et -74% par rapport à la moyenne des 5 dernières années, soit au total un gain de l'ordre de 0,6M€.

Évolution des dépenses pour l'intégrité des tronçons du Réseau Le Havre - Paris

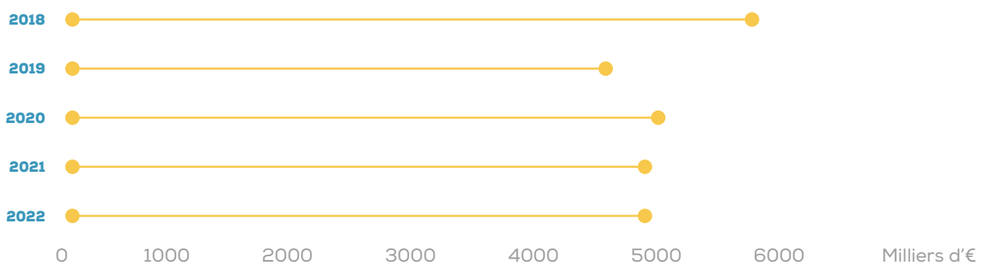

Investissements

Les principaux investissements concernant l'optimisation ou l'amélioration de la sécurité de notre process (axe DA) ont été en 2022 :

- la poursuite du programme d'automatisation des circuits d'aiguillage des contaminats (490k€).
- l'amélioration de l'USAC, notamment pour limiter les arrêts en nombre et en durée (90k€).

Les investissements de maintenance (axe ME) sont principalement issus de programmes pluriannuels voire permanents qui portent sur les équipements des installations annexes :

- remplacement de la robinetterie vétuste (680k€),
- rénovation des automatismes locaux et de la supervision (490k€),
- passage en 24V des alimentations des automates et instruments 48V obsolètes (280k€),
- remplacement de portes de gare racleur défectueuses (115k€).

Les investissements visant le maintien ou l'amélioration de notre maîtrise des risques industriels (axe MRII) ou environnementaux (axe MREP) ont majoritairement concerné :

- l'inspection externe et la réfection du revêtement d'un tronçon posé en galerie (720k€).
- le remplacement des champs anodiques du système de protection cathodique (350k€).
- la modernisation et la cyber-sécurisation du dispatching de secours (200k€).

Les principaux programmes de recherche & développement (axe RD) ont été :

- l'extension de la gamme de racleur XtraSonic NEO (760k€)
- l'extension de la gamme de racleur T3 de détection de piquage clandestin (205k€)
- l'approvisionnement de blocs-batteries modulables et mutualisables (320k€)

Évolution des investissements TRAPIL sur 5 ans

2.
Oléoducs de Défense Commune

En 2022, les équipes de TRAPIL ont poursuivi l'exploitation et la gestion industrielle et administrative de la division française des Oléoducs de Défense Commune (ODC) dans les conditions définies par la Convention annuelle signée entre l'État français et TRAPIL.

L'activité par ordre et pour le compte de l'Etat français s'est déroulée conformément au cadre budgétaire élaboré par TRAPIL et approuvé par le Service National des Oléoducs Interalliés.

3.
Activité du Pipeline Méditerranée - Rhône

Les transports de produits pétroliers via le Pipeline Méditerranée - Rhône (PMR) se sont élevés à 8 432 kt en 2022, accusant une baisse de 4% par rapport à 2021.

Le trafic mesuré en tonnes kilométriques a progressé en 2022 de 11,4% pour atteindre 1 865 Mt.km, portant la distance moyenne de transport de 201 km en 2021 à 221 km en 2022. Cette tendance est surtout marquée au dernier trimestre pendant la grève des raffineurs, où le produit distribué en Rhône-Alpes a été massivement expédié d'établissements méditerranéens au détriment de la raffinerie de Feyzin.

Trafic du réseau Méditerranée - Rhône

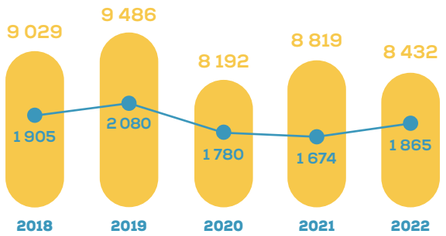

Cette évolution globale n'est pas directement corrélée avec la légère progression du marché de produits pétroliers en France et masque de grandes disparités entre les différentes branches du réseau :

- au regard d'une année 2021 exceptionnelle, les transferts entre les établissements de l'Étang de Berre ont fortement chuté en 2022 ;
- les volumes transportés vers Rhône-Alpes sont étales ;
- la nette reprise du marché du carburéacteur a relancé l'activité vers la Suisse et Nice, restées moroses depuis la crise du Covid.

4.
Autres activités et marchés

Antennes
DE STRASBOURG ET DE VALENCIENNES

Le trafic sur le Pipeline du Port de Strasbourg augmente sensiblement en raison d'une conjoncture estivale particulièrement favorable due à un niveau du Rhin très bas, limitant notablement les livraisons par barges à destination des dépôts du port.

L'activité du Pipeline de Produits pétroliers de Valenciennes baisse sensiblement à un niveau historiquement bas, en raison d'un besoin moindre en carburants routiers dans la région.

Trafic sur les antennes de Strasbourg et de Valenciennes (en milliers de m³)

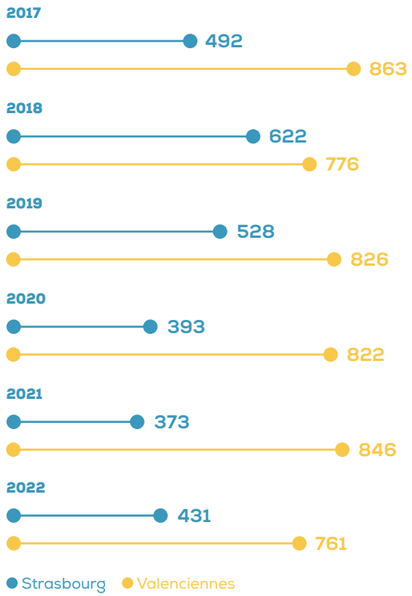

Marchés

La Direction Technique et la Direction du Numérique de TRAPIL ont réalisé en 2022 des prestations pour des clients tiers dans les domaines principaux suivants :

- inspections intra-tubes par racleurs instrumentés
- préparation et conduite de chantiers
- études d'ingénierie travaux neufs
- études et ingénierie d'exploitation
- métrologie et étalonnages
- analyses de produits pétroliers

De façon plus détaillée, on peut citer les prestations suivantes :

- **pour le compte de sociétés de logistique pétrolière ou chimique en France et à l'étranger :**
  - des études, des mises en service et des suivis de systèmes de protection cathodique de réseaux de canalisations
  - des inspections par racleurs instrumentés : contrôleur d'étanchéité, contrôleur de géométrie et de manque de métal XTraSonic
  - des conseils en intégrité (notamment des préconisations suite à l'analyse de rapports d'inspections intra-tube), des épreuves hydrauliques
  - la surveillance quotidienne et la réponse aux déclarations de travaux à proximité de réseaux de canalisations
  - des études, du conditionnement de lignes et des travaux de réparation par coupe et remplacement de tronçons
  - des études et travaux de déviation ou de protection de canalisations
  - des études et des conseils d'intervention sur incident
  - la mise à jour et la maintenance d'automatismes, de systèmes de supervision et de gestion de dépôt
  - la mise à jour et la maintenance de la nouvelle suite logicielle de chargement camions
  - la mise en place d'un nouveau site web destiné à la prise en compte des demandes de transport
  - la mise à jour et la maintenance de Systèmes d'Information Géographiques
  - la réalisation de dossiers d'arrêt définitif de lignes

- **pour le compte de Conseils Départementaux et d'aménageurs :**
  - des études et travaux de déviation ou de protection de canalisations pour la construction d'infrastructures routières et autoroutières, VF et VN
- **pour le compte des Oléoducs de Défense Commune (OTAN) :**
  - des expertises et des études de protection cathodique
  - des inspections de lignes par racleurs instrumentés XTraSonic
  - des études et des travaux de déviation de canalisations
  - la poursuite de la modernisation de calculateurs de supervision / télétransmission
  - la mise à jour et la maintenance des logiciels de comptabilité Produit des dépôts suite aux évolutions de la réglementation au 1er janvier 2021
  - la mise à jour et la maintenance des logiciels des postes de chargement des camions, avec transfert automatique des données aux services des Douanes et aux chargeurs
  - le début du programme de déploiement de capteurs de vibrations moteur
- **pour le compte de la profession pétrolière :**
  - la participation à des groupes de travail du CEFRACOR (Centre Français de l'Anticorrosion)
  - La participation à la rédaction des guides reconnus par l'administration dans le cadre de l'évolution de l'arrêté multi-fluide (AMF)
  - la participation aux travaux de recherches cofinancés par l'Etat afin d'améliorer la fiabilité de l'évaluation à l'aptitude au service des canalisations

Dans le domaine de la métrologie et des étalonnages, la Station d'Etalonnage des compteurs de Gennevilliers est reconnue depuis 2007 comme « Laboratoire Associé » par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais, ce qui en fait une référence nationale pour le mesurage dynamique des volumes. L'activité d'étalonnage de débitmètres progresse en 2022 de 9% (2651 h de fonctionnement de la station) par rapport à 2021 mais n'a pas encore retrouvé le niveau de 2019 (environ 3000 h).

Dans le domaine de l'instrumentation, les laboratoires accrédités COFRAC réalisent pour le compte de tiers des étalonnages de thermomètres, de capteurs de pression et de capteurs de masse volumique.

De son côté, le laboratoire d'analyses, également accrédité COFRAC, a réalisé des analyses de produits pétroliers et des essais de comportement de produit pendant le transport par pipeline pour le compte de sociétés extérieures.

02

Rapport de gestion

1. Présentation des résultats
2. Affectation des bénéfices
3. Données principales des cinq derniers exercices
4. Société du Pipeline Méditerranée-Rhône
5. Survey
6. Délais de paiement fournisseurs
7. Délais de paiement clients
8. Perspectives 2023

La situation et les résultats financiers sont analysés dans les rubriques suivantes :

1. Présentation des résultats
2. Affectation des bénéfices

1. Présentation des résultats

Les principaux éléments du compte de résultat 2022 comparés à ceux de 2021 sont les suivants (en k€) :

PRODUITS	2022	2021	Variations	
Chiffre d'affaires	182 345	172 436	9 909	5,7 %
Autres produits d'exploitation	2 511	2 008	503	25,1 %
Total produits d'exploitation	**184 856**	**174 443**	**10 412**	**6,0 %**
Produits financiers	6 990	6 105	885	14,5 %
Produits exceptionnels	9 623	37 491	-27 868	-74,3 %
TOTAL GÉNÉRAL	**201 468**	**218 039**	**-16 571**	**-7,6 %**

CHARGES	2022	2021	Variations	
Charges d'exploitation	124 536	119 827	4 709	3,9 %
Charges financières	134	156	-22	-13,8 %
Charges exceptionnelles	8 690	10 884	-2 193	-20,2 %
Participation	5 523	5 482	41	0,8 %
Impôts sur les sociétés	13 759	18 777	-5 018	-26,7 %
Sous-total	**152 644**	**155 126**	**-2 482**	**-1,6 %**
Bénéfice	48 825	62 914	-14 089	-22,4 %
TOTAL GÉNÉRAL	**201 468**	**218 039**	**-16 571**	**-7,6 %**

Produits d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 2022 s'élève à 182.345 k€ contre 172.436 k€ en 2021, soit une augmentation de 5,7%. L'évolution de ce poste depuis 2018 et sa répartition par activité sont indiquées dans le tableau et le graphique ci-dessous (en k€) :

	Pipeline Le Havre / Paris		Prestations d'exploitation				Marchés & activités annexes		TOTAL
			ODC		PMR				
	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	C.A.
2018	113 672	64,1	30 069	16,9	17 951	10,1	15 781	8,9	**177 473**
2019	118 831	65,1	29 701	16,3	18 271	10,0	15 798	8,7	**182 601**
2020	89 405	59,3	29 730	19,7	19 075	12,7	12 533	8,3	**150 743**
2021	110 955	64,3	30 702	17,8	18 935	11,0	11 844	6,9	**172 436**
2022	120 000	65,8	31 987	17,5	19 608	10,8	10 749	5,9	**182 345**
VARIATION 2022/2021	**8,2 %**		**4,2 %**		**3,6 %**		**-9,2 %**		**5,7 %**

Évolution du chiffre d'affaires par activité
en millions d'euros

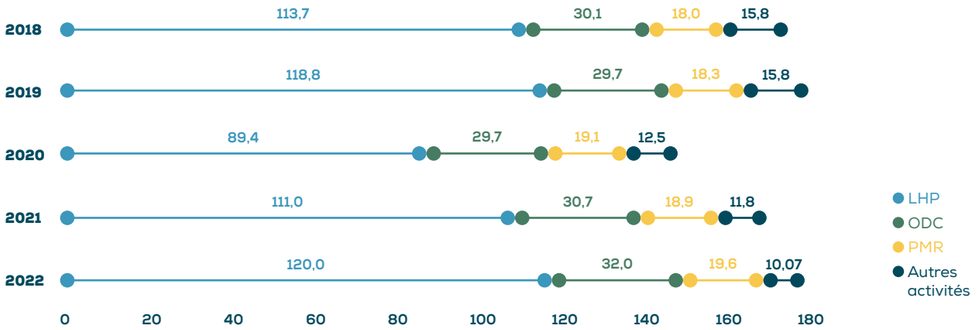

Les variations constatées dans ce tableau appellent les commentaires suivants :

Le chiffre d'affaires du pipeline Le Havre-Paris s'élève à 120.000 k€, en hausse de 8,15% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse est principalement engendrée par l'augmentation des transports de produits et des tarifs associés (+2.5% au 01/01/2022).
Pour l'activité PMR, l'application du contrat de prestations de gestion industrielle signé avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) a généré en 2022 des recettes d'un montant de 19.608 k€ contre 18.935 k€ en 2021, soit une hausse de 3.56%.

Les prestations rendues sur l'ODC ont généré un chiffre d'affaires de 31.987 k€, chiffre en augmentation de 4.19% par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires des marchés et autres activités a été de 10.749 k€, soit une baisse de 9,2% sur 2022.

Le chiffre d'affaires total hors France est de 337 k€ dont 177 k€ hors UE, contre 332 k€ en 2021 dont 152 k€ hors UE.

La répartition du chiffre d'affaires par activité est illustrée par le graphique ci-dessous :

Répartition du chiffre d'affaires
par activité

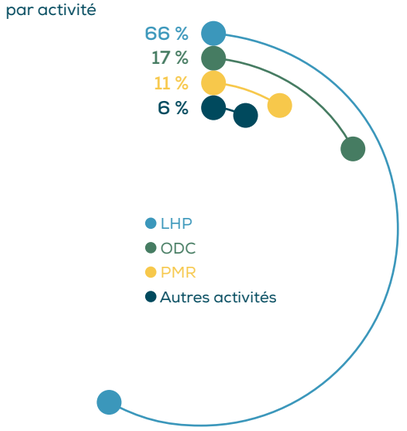

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste passe de 2.008 k€ en 2021 à 2.511 k€ en 2022. Cette augmentation de 503 k€ s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- D'une part, la variation des travaux en cours est en hausse de 296 k€ ; en effet en 2022, la production stockée est de 1.233 k€ (elle était de 938 k€ en 2021),
- D'autre part, la baisse des transferts de charges d'exploitation pour 259 k€, en raison principalement du remboursement par les assurances d'un montant de 407 k€ suite à la dépollution du site d'Argenteuil (contre 660 k€ en 2021).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant de 124.536 k€ ont augmenté de 4.709 k€. Les montants et l'évolution des principaux postes sont indiqués ci-après en k€ :

RUBRIQUE	2022	2021	Évolution
Frais de personnel	70 341	68 896	2,1 %
Achats et prestations extérieures	40 438	37 056	9,1 %
Amortissements	8 937	9 120	-2,0 %
Impôts et taxes	4 380	4 307	1,7 %
Autres charges	41	6	594,1 %
Dotation aux provisions	399	443	-9,9 %

L'augmentation de 4.709 k€ des charges d'exploitation recouvre principalement les éléments suivants :

Les achats et préstations extérieures ont augmenté de 3 383 k€ comme suit :

- augmentation du poste personnel intérimaire de 160 k€ ;
- augmentation des achats stockés de 333 k€ ;
- augmentation du poste études et prestations de 194 k€ ;
- augmentation du poste de fournitures de petits outillages d'entretien de 136 k€ ;
- augmentation des charges d'électricité de 1 304 k€ en lien avec l'augmentation du trafic mais également avec la hausse des prix de l'énergie par rapport à 2021 ;
- augmentation des retraitements et du transport de contaminats de 188 k€ ;
- augmentation du poste sous-traitance pour 374 k€ ;
- augmentation des postes locations et redevances d'occupation du domaine publique de 239 k€ ;
- augmentation des contrats de maintenance diverses pour 365 k€ ;
- augmentation des frais de déplacement de personnels pour 372 k€ ;
- augmentation du poste concours / divers / cotisations de 181 k€ (dépenses de formations en augmentation en 2022) ;
- augmentation du poste assurances multirisques de 122 k€ ;
- diminution du poste achats à refacturer (marchés) sur matériel et travaux de 154 k€ ;
- diminution des achats de matières non stockées pour 121 k€ ;
- diminution du poste entretien et réparation des véhicules pour 104 k€ ;
- diminution du poste honoraires pour 178 k€.
- Les autres postes des autres achats et charges externes ont diminué globalement de 27 k€ et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les salaires et autres charges sociales ont augmenté de 1 445 k€.

Charges et produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 6 990 k€, en augmentation de 885 k€ par rapport à 2021. Ce montant provient essentiellement des dividendes versés par SPMR (6 990 k€ en 2022 contre 6 104 k€ en 2021).

Les charges financières d'un montant de 134 k€ ont diminué de 22 k€ par rapport à 2021 et concernent principalement les intérêts sur emprunts.

Charges et produits exceptionnels

L'évolution des comptes de produits et charges s'analyse comme suit :

POUR LES PRODUITS

(Diminution de 27 868 k€).

La baisse provient essentiellement des éléments suivants :

- Une diminution des produits sur cessions d'immobilisations pour 27 079 k€ (dont cession de l'ancien siège social rue des Frères Morane à Paris pour 27 M€) ;
- Une diminution du poste opération autres de 962 k€ dont la hausse des reprises sur provisions de remises en état et démantèlements de 50 k€, l'augmentation du poste provisions exceptionnelles pour exercices antérieurs de 131 k€ ainsi que la diminution de la reprise de provision sur indemnités de fin de carrière de 1 361 k€.

POUR LES CHARGES

(Diminution de 2 193 k€).

La baisse provient principalement des éléments suivants :

- Une diminution de la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 1 097 k€ (principalement due à la cession de l'ancien siège social rue des Frères Morane) ;
- Une diminution du poste opérations autres de 1 013 k€, dont la baisse des dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrière de 1 165 k€, l'augmentation des dotations aux provisions prud'homme de 60k€ et la hausse des dotations aux provisions pour risques d'exploitation et remises en état de 82 k€.

Participation

Le montant de la participation 2022 est de 5 523 k€, soit en légère hausse (+0.76%) par rapport à 5 482 k€ en 2021.

Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt résulte des chiffres suivants :

Impôt au taux normal, crédits d'impôt déduits	13 333 k€
Contribution sociale de 3,3% sur I.S	426 k€
	13 759 k€

à comparer à 18 885 k€ en 2021

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons ci-dessous les dépenses et charges suivantes visées à l'article 39-4 dudit code :

Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles : 79 k€.

Résultat

Le bénéfice net après participation et impôt sur les sociétés s'élève à 48.825 k€ contre 62.914 k€ en 2021, soit une diminution de 22,40%.

La capacité d'autofinancement de l'exercice ressort à 56.647 k€, à comparer à 44.981 k€ en 2021, soit une augmentation de 11 667 k€ (+25,9%).

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du résultat net sur les cinq dernières années :

Évolution du résultat
(en M€)

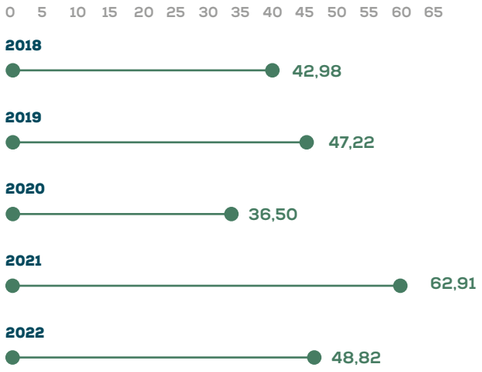

2. Affectation des bénéfices

La proposition d'affectation suivante a été approuvée par l'Assemblée Générale :

ORIGINE	en €
Report à nouveau antérieur	6 687 108,68
Résultat de l'exercice	48 824 690,85
TOTAL	**55 511 799,53**

AFFECTATION	
Affectation à la réserve légale	0,00
Affectation à la réserve de plus-values à long terme	0,00
Acompte sur dividende	23 539 200,00
Dividende complémentaire	0,00
Réserve facultative	24 520 000,00
Report à nouveau	0,00
	7 452 599,53
TOTAL	**55 511 799,53**

Le dividende complémentaire ressortirait à 50,00 € par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 48,00 € par action versé le 8 décembre 2022, le dividende global payé au titre de l'exercice 2022 est de 98,00 € par action.

Le dividende perçu a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	Dividende par action €	Dividende total distribué k€
PERÇU EN 2020		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2019, payé le 10 juin 2020	46,00	22 558
Au titre du bénéfice au 30 juin 2020, acompte payé le 8 décembre 2020	40,00	19 616
TOTAL PERÇU EN 2020	**86,00**	**42 174**
PERÇU EN 2021		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2020, payé le 8 juin 2021	40,00	19 616
Au titre du bénéfice au 30 juin 2021, acompte payé le 30 juillet 2021	39,00	19 126
Au titre du bénéfice au 30 juin 2021, acompte payé le 8 décembre 2021	39,00	19 126
TOTAL PERÇU EN 2021	**118,00**	**57 867**
PERÇU EN 2022		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2021, payé le 8 juin 2022	46,00	22 558
Au titre du bénéfice au 30 juin 2022, acompte payé le 8 décembre 2022	48,00	23 539
TOTAL PERÇU EN 2022	**94,00**	**46 098**
TOTAL PERÇU DE 2020 À 2022	**298,00**	**146 139**

Le graphique ci-dessous montre l'évolution sur 10 ans du dividende au titre de chaque exercice et du dividende perçu par année :

Évolution du dividende (en M€)

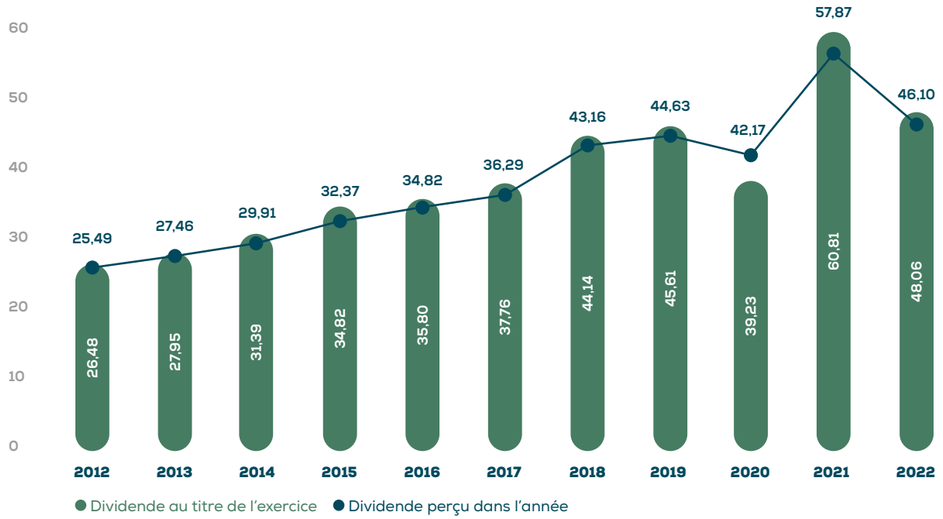

3.
Données principales des cinq derniers exercices

Le tableau suivant permet de mettre en perspective sur les cinq dernières années certaines données structurelles, les chiffres économiques principaux, ainsi que les macro-données relatives au personnel.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

	2018	2019	2020	2021	2022	
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social (€)	13 240 800	13 240 800	13 240 800	13 240 800	13 240 800	
Nombre d'actions ordinaires existantes	490 400	490 400	490 400	490 400	490 400	
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-	
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-	
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (€)						
Chiffre d'affaires hors taxes	177 472 915	182 600 955	150 743 258	172 435 732	182 344 795	
Excédent Brut d'Exploitation	66 736 098	71 371 291	44 188 228	63 115 502	68 418 215	
Impôts sur les bénéfices	14 232 848	18 819 392	12 263 706	18 777 308	13 759 450	(*)
Participation des salariés au titre de l'exercice	4 598 750	5 171 053	4 773 816	5 482 019	5 523 410	
Résultat après impôts et charges calculées	42 984 848	47 224 375	36 500 006	62 913 807	48 824 691	
Bénéfices distribués au titre de l'exercice	44 136 000	44 626 400	39 232 000	60 809 600	48 059 200	
Réserves distribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	
3. RÉSULTATS PAR ACTION (€)						
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	109,12	114,44	90,63	144,70	114,64	(*)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	87,65	96,30	74,43	128,29	99,56	
Bénéfice distribué à chaque action au titre de l'exercice	90,00	93,00	80,00	124,00	98,00	
Réserve distribuée à chaque action au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	
4. PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	761	762	763	766	765	
Montant de la masse salariale de l'exercice (€)	42 020 981	42 842 409	44 024 758	44 996 731	46 263 545	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (€)	23 875 208	23 485 799	23 600 889	23 899 290	24 077 819	

(*) sous réserve de la décision de l'AG

4.
Société du pipeline Méditerranée-Rhône

Au 31 décembre 2022, TRAPIL détenait 32,82% du capital de la SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE – RHÔNE (SPMR).

SPMR a versé au titre de l'exercice 2021 un dividende de 67,00 € par action, ainsi réparti :

- en décembre 2021, un acompte sur dividende de 30,00 € par action. Le montant de cet acompte s'est élevé pour TRAPIL à 2 953 560 €.
- en juin 2022, le solde du dividende : 37,00 € par action. Le montant de ce solde s'est élevé pour TRAPIL à 3 642 724 €.

En outre, un acompte sur dividende de 34 € par action au titre de l'exercice 2022 a été versé en décembre 2022. Le montant de cet acompte s'est élevé pour TRAPIL à 3 347 368 €.

5.
Survey

Au 31 décembre 2022, TRAPIL détient 100% du capital de la société SURVEY. Les titres de cette société ont été acquis le 8 octobre 2018 pour une valeur de 7 489 640 €.

SURVEY n'a pas distribué de dividendes à TRAPIL en 2022.

6.
Délais de paiement des fournisseurs

Les informations relatives aux délais de paiement sont présentées ci-dessous selon les modalités prévues au décret et arrêté du 20 mars 2017.
Pour mémoire, le délai maximal de règlement des factures Fournisseurs est fixé à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date de la facture. En l'absence de mention sur la facture, le délai est limité à 30 jours.
Chez TRAPIL, le solde des dettes fournisseurs au 31/12/2022 est de 6 340 k€. Il était de 5 840 k€ au 31/12/2021.

Cette variation correspond à une situation habituelle, impactée par les décalages de paiements Fournisseurs. Le solde décomposé par délais de paiement donne les résultats suivants :

Article D.441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 jour et plus)
A - TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	0	-	-	-	-	**36**
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	86 085,69 €	20 215,28 €	0,00 €	6 729,03 €	**113 030,00 €**
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	0,00 %	0,21 %	0,05 %	0,00 %	0,02 %	**0,28 %**
B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						
Montant total TTC des factures exclues						
C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 15 - Délais légaux : 45 jours fin de mois / ou 60 jours date de facture					

Article D.441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 jour et plus)
A - TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	10 163	-	-	-	-	**465**
Montant total TTC des factures concernées	66 344 425,54 €	1 653 649,06 €	599 252,83 €	191 752,37 €	179 540,58 €	**2 624 194,84 €**
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	96,20 %	2,40 %	0,87 %	0,28 %	0,26 %	**3,80 %**
B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 15 - Délais légaux : 45 jours fin de mois / ou 60 jours date de facture					

7.
Délais de paiement des clients

Le solde des créances clients au 31/12/2022 est de 21 368k€. Il était de 18 063 k€ au 31/12/2021.

Le solde décomposé par retard de paiement donne les résultats suivants :

Article D.441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 jour et plus)
A - TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	10	-	-	-	-	**20**
Montant total TTC des factures concernées	2 145 543,01 €	2 730 736,39 €	10 423,28 €	0,00 €	1 954 729,80 €	**4 695 889,47 €**
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	1,14 %	1,45 %	0,01 %	0,00 %	1,04 %	**2,50 %**
B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						
Montant total TTC des factures exclues						
C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois / ou 60 jours date de facture					

Article D.441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 JOUR (indicatif)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 jour et plus)
A - TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	543	-	-	-	-	**300**
Montant total TTC des factures concernées	120 369 634,55 €	40 856 477,58 €	1 038 620,12 €	3 697 175,71 €	242 215,39 €	**45 834 488,80 €**
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	72,42 %	24,58 %	0,62 %	2,22 %	0,15 %	**27,58 %**
B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois / ou 60 jours date de facture					

8.
Perspectives 2023

De manière globale, au sortir de la crise sanitaire de la Covid-19, le trafic du réseau LHP en 2022 a évolué à la hausse par rapport à 2021. Pour autant, cette augmentation de 4,7% est principalement soutenue par la reprise du transport de jet et masque les baisses structurelles du transport de produits terrestres et de fioul domestique. Ainsi, ce trafic 2022 reste inférieur de 8,6% par rapport à la moyenne des 3 dernières années pré-Covid-19.

Avec la fin des restrictions sur les vols avec l'Asie, le trafic aérien devrait poursuivre en 2023 son retour graduel vers son niveau d'avant la crise sanitaire. Mais ces prévisions restent sensibles aux crises géopolitiques, au contexte économique et, progressivement, aux enjeux climatiques. La consommation de carburéacteur suivra cette tendance. Elle sera toutefois atténuée par les gains de consommation dus aux améliorations opérationnelles ou technologiques dictées par la hausse des prix et la transition énergétique, telles que l'amélioration du taux de remplissage ou celle du rendement des réacteurs.

Nos prévisions du budget 2023 pour le carburéacteur, établies sur ces hypothèses mais en excluant tout scénario de crise économique majeure, sont de +17% par rapport à 2022, encore 8% sous les volumes 2019. Les mouvements sociaux observés depuis début 2023 dans les raffineries et les ports impacteront nettement ces prévisions à la baisse.

Concernant les carburants routiers, deux phénomènes se superposent : un transfert du gazole vers l'essence et une baisse générale de la consommation. Ces tendances proviennent tout à la fois de l'évolution du prix des carburants en station-service, de l'électrification progressive du parc automobile et des changements comportementaux hérités de la crise sanitaire ou induits par la prise de conscience des enjeux climatiques. S'ajoute l'essor de l'essence E85 partout en France : l'éthanol qui n'est pas transporté sur le réseau LHP a représenté environ 7% du marché des essences en 2022.

En 2023, nous prévoyons une baisse des transports de gazole sur les régions Ile-de-France et Centre de l'ordre de 2,2% et une hausse de celui des transports d'essences de l'ordre de 3,9%. Au cumul, nous prévoyons un recul des transports des produits routiers de -1,2%. Là encore, les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites auront un impact négatif sur ces prévisions budgétaires.

Concernant les fiouls domestiques, la tendance de baisse constante autour de -6% par an depuis plusieurs années se confirme, malgré une reprise attendue début 2023, en miroir de la forte baisse de 2022 due à un début d'hiver doux, aux efforts de sobriété énergétique et aux grèves des raffineries de l'automne 2022.

Globalement, le trafic sur le réseau LHP est prévu en 2023 de 18,2Mt soit +5,1% par rapport à 2022. C'est encore -4,6% par rapport à la réalisation de 2019.

A l'instar des grèves salariales de l'automne 2022, celles contre la réforme des retraites de ce début 2023 induisent des pertes de volumes transportés. En effet, des produits sont importés sur la zone de Rouen puis expédiés de là vers Paris, plutôt que de l'être plus en amont sur le réseau. Des solutions d'approvisionnement alternatives se mettent également en place, comme sur la zone de Caen, Rouen ou le Sud-Est de Paris.

A noter également que la baisse structurelle des trafics de carburants terrestres et de fioul domestique, globalement effectués sur des distances plus grandes que les transports de carburéacteur, induira une baisse de la distance moyenne de transport dès 2023.

Dans cette conjoncture, TRAPIL continuera à mettre l'accent sur l'optimisation des processus et la maîtrise des charges, aussi bien sur le réseau LHP que sur l'ensemble des autres activités.

Pour autant, deux éléments majeurs de conjoncture contrarieront cette volonté de TRAPIL en 2023 :

- La forte hausse des dépenses d'électricité liée à la part significative de nos fournitures indexées sur des marchés spot en ébullition au 2ème semestre 2022. En effet, les mises à l'arrêt du parc nucléaire français et la flambée des cours du gaz liée à la guerre en Ukraine ont provoqué le décuplement du prix du MWh spot. Le taux important d'écrêtement des ventes au prix de l'ARENH provoque alors une flambée du coût moyen pour les consommateurs industriels français. L'impact pour les charges de TRAPIL sera très lourd en 2023 : un surcoût de 10M€ soit +125% par rapport à 2022.
- L'inflation qui impacte surtout les charges d'exploitation telles que le transport et le retraitement des contaminats (nous anticipons une hausse de +30%, corrélative à celle du prix de l'énergie), les charges de maintenance telles que la surveillance des servitudes (+14%) ou l'entretien technique des installations (+5,5%), les charges de gestion telles que les primes d'assurance (+5,0%) ou encore les charges internes (+2,2%).

En outre, l'évolution de la réglementation de sécurité des canalisations de transport (nouvel arrêté multi-fluide ou AMF) qui impose de coûteux examens supplémentaires de nos lignes par racleurs instrumentés, induit en 2023 une hausse de 20,4% du principal poste de maintenance.

Globalement, la prévision budgétaire 2023 s'établit en hausse de 24,3% par rapport à 2022.

TRAPIL maintiendra en 2023 son fort engagement dans la sécurité et la santé au travail selon le référentiel ISO 45001. Un audit de renouvellement est prévu en juin 2023. TRAPIL s'est engagée parallèlement dans la mise en œuvre du référentiel ISO 14001 (management environnemental) avec l'objectif d'une certification de ses activités en juin 2023.

Par ailleurs, TRAPIL poursuit la mise en place de mesures de sécurité recommandées par l'ANSSI pour une homologation en juin 2023 de ses Systèmes d'Information Essentiels (SIE), au regard des exigences de cyber-sécurité que lui impose son statut d'Opérateur de Services Essentiels.

Le processus d'analyse et de développement stratégique ASTra, orienté vers de nouveaux usages des canalisations et vers un déplacement des métiers, se poursuit afin de mettre en place les relais de croissance de demain. Parmi ceux-ci : le transport massif d'éthanol qui pourrait démarrer en cours d'année, la participation à l'avènement des carburants aviation durables, le co-développement d'une offre complète d'inspection par racleur instrumenté.

03

Gouvernance

1. Conseil d'Administration
2. Organisation des pouvoirs financiers
3. Contrôle interne
4. Actionnariat

1.
Conseil d'Administration

Composition

La Société TRAPIL a le statut juridique de Société Anonyme, avec un capital social de 13 240 800 € constitué de 490 400 actions de valeur nominale 27 €.

Son Conseil d'Administration est composé de onze administrateurs, dont quatre sociétés actionnaires et sept personnes physiques.

Composition du Conseil au 31 décembre 2022 :

M. Olivier PEYRIN
Président

Mme Eléonore JODER
Représentant permanent de NOVEN SAS

Mme Christel SEBIRE
Représentant permanent de CIM SNC

Mme Caroline PUISEUX
Représentant permanent d'ESSO SAF

Mme Agnès BERNARD
Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France

M. Gildas BEAUCHESNE
Administrateur

M. Pierre BOSCHIN
Administrateur

M. Alan JEANNE
Administrateur

M. Denis GARIN
Administrateur

M. Aymeric PIQUET-GAUTHIER
Administrateur

Mme Balbine VABRE
Administrateur

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale de TRAPIL pour des mandats de six ans.

Par ailleurs, l'État français est représenté au Conseil d'Administration par un Commissaire du Gouvernement qui, au 31 décembre 2022, est Monsieur Dominique BARRIER, du Ministère de la Transition Énergétique.

EY France est mandaté comme Commissaire aux Comptes représenté par Monsieur Michaël LAFARGE. Depuis février 2019, le Cabinet DBA Audit dont le siège social est situé 36 rue du Louvre, 75001 PARIS, représenté par Monsieur Laurent ECHAUZIER, est mandaté comme Co-Commissaire aux Comptes.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an.

À chaque séance sont examinés :

- l'activité (quantités transportées) ;
- les résultats en matière de sécurité (accidents du travail, incidents industriels).

En mars/avril, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; la réunion de novembre est plus particulièrement consacrée aux budgets d'investissement et de fonctionnement.

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois.

Cinq Comités spécialisés assistent le Conseil :

- Comité d'Exploitation (deux réunions par an)
- Comité Financier (une réunion par an)
- Comité d'Investissement (une réunion par an)
- Comité d'Assurances (une réunion tous les trois ans)
- Comité de Recrutement (sur demande du Président)
- Comité de Recrutement et de Rémunération (une réunion par an)

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de TRAPIL et par un règlement intérieur propre au Conseil d'Administration, qui définit également les règles de constitution et de réunion des Comités spécialisés.

Rémunération

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré directement par la société.
Aucun jeton de présence n'a été versé en 2022.

Liste des mandats

DES ADMINISTRATEURS

Dans l'annexe du rapport annuel figure un tableau qui détaille la liste des autres mandats exercés en 2022 par les administrateurs et représentants permanents des personnes morales siégeant au Conseil d'Administration de TRAPIL.

2.
Organisation des pouvoirs financiers

Délégation
DE POUVOIRS FINANCIERS

Les pouvoirs financiers du Directeur général lui sont conférés par le Conseil d'administration avec possibilité de délégation.
Les délégations de pouvoirs sont toujours assorties de caractéristiques précises :

- objet de la délégation,
- limitation de montant,
- conditions particulières éventuelles (nécessité de double signature notamment).

Les pouvoirs financiers délégués ne peuvent pas être subdélégués. L'objet en est strictement limitatif.
Les tables d'habilitation des systèmes d'information reprennent ces délégations et sont mises à jour à chaque modification.

Ségrégation
DES VALIDATIONS

Tout au long de la chaîne allant de l'engagement des dépenses jusqu'au paiement effectif, les différents actes de validation sont effectués par des personnes distinctes.

La gestion de ces ségrégations est transcrite dans les tables d'habilitation et les profils informatiques des systèmes d'information. Par ailleurs, l'organisation interne du Département Comptabilité Finances est construite en respectant également des principes de ségrégation des tâches.

3.
Contrôle interne

Le contrôle interne en vigueur à TRAPIL a pour objectifs :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, par les règles et normes professionnelles, ainsi que par les valeurs, règles et normes propres à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité son activité et sa situation.

Organisation
GÉNÉRALE

Le système de contrôle interne se compose de deux ensembles :

- des délégations de pouvoirs financiers précises et limitées ;
- une ségrégation des validations.

Ces règles sont transcrites dans les systèmes d'information de l'entreprise. Les documents qui les définissent (procédures, instructions générales) sont intégrés dans le système documentaire et sont accessibles sur l'intranet de l'entreprise.

Les modalités pratiques du système sont conformes au référentiel du Comité d'Audit Interprofessionnel de l'industrie pétrolière.

Les valeurs de la société, intégrité, compétence du personnel, éthique, sont précisées dans un Code de Conduite diffusé à l'ensemble des collaborateurs.

Contrôles

La comptabilité analytique permet un suivi mensuel des dépenses et leur comparaison aux objectifs budgétaires.
Un tableau de bord est établi mensuellement.
Ces éléments sont examinés lors de Revues de Direction ; les actions correctives qui s'avèreraient nécessaires y sont décidées.
Les investissements sont suivis mensuellement en engagement et comparés à l'enveloppe autorisée. La gestion est effectuée par projet, au moyen d'ouvertures de crédit.
Les retards de paiement des clients sont suivis mensuellement.
Un contrôleur de gestion, directement rattaché au Directeur Administratif & Financier, est chargé du suivi des contrôles, de l'élaboration des tableaux de bord et du suivi des écarts par rapport aux objectifs financiers ; il dispose des moyens pour mener toute investigation dans les données du système comptable.

Gestion des risques

Les risques les plus importants sont de nature industrielle :

- perte de confinement des hydrocarbures transportés pouvant avoir des conséquences graves (incendie, pollution…) ;
- erreur opérationnelle entraînant une dégradation des caractéristiques du produit transporté et le rendant non conforme commercialement.

Ces risques sont gérés à travers le Système de Management Intégré (Qualité, Sécurité et Environnement).

Une politique de couverture par des polices d'assurance adaptées est en place pour ces risques (Responsabilité civile, Pollution).

Les risques financiers liés aux diverses activités externes font l'objet d'une évaluation avant remise d'une proposition, affaire par affaire. Leur suivi est effectué dans le cadre du système de contrôle ci-dessus.

Les placements de trésorerie sont effectués, conformément à la politique définie par le Comité Financier, sur des instruments ne présentant pas de risque.

Audit

Le système de contrôle interne est audité par les sociétés actionnaires dans le cadre de l'Audit Interprofessionnel de la Profession Pétrolière. La dernière mission s'est déroulée en novembre 2022.

4.
Actionnariat

Les actionnaires de TRAPIL détenant au moins 5% du capital à la clôture de l'exercice sont :

Noven	49,72 %
Freesia Holding Participation BV	24,25 %
ESSO Société Anonyme Française	17,23 %
TotalEnergies Marketing France	5,50 %

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions composant le capital social de l'entreprise est de 490 400, et le Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés (FCPE « Actions TRAPIL ») détient 15 119 actions soit 3,08% du capital.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition au 31 décembre 2022 du capital social entre actionnaires principaux, c'est-à-dire hors actionnaires détenant moins de 1000 actions, qui représentent au total 0,22% du capital.

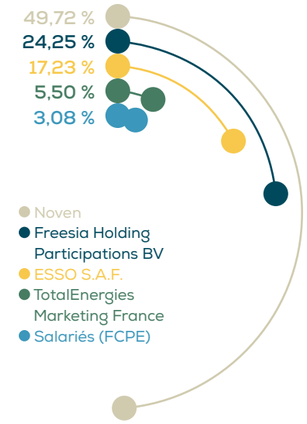

04

Déclaration de performance extra-financière

1. Modèle d'affaire
2. Enjeux sociaux et environnementaux, cartographie des risques
3. Revue des thématiques

Afin d'élargir le cercle de ceux qui lui font confiance – collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et autres parties prenantes des sphères administratives et privées – et de répondre à leurs attentes, TRAPIL a pour ambition de :

- pérenniser et développer son modèle d'affaire en se projetant résolument dans un futur marqué par la transition énergétique ;
- ancrer son activité dans une société de plus en plus exigeante et la rendre acceptable en minimisant son impact.

Pour y parvenir, TRAPIL doit appréhender correctement les enjeux liés à son activité. La Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) a pour but d'exposer comment TRAPIL analyse ces enjeux et prend en compte leurs conséquences sociales et environnementales.

La DPEF couvre l'ensemble des activités de TRAPIL sur toutes les emprises géographiques sur lesquelles elle agit. Ainsi, TRAPIL signifie la personne morale juridique Trapil et non un périmètre consolidé incluant Survey. De même, certaines données ci-dessous peuvent ne porter que sur le réseau LHP et le siège, précision est alors portée dans le texte sur ce point.

1. Modèle d'affaire

Comme précisé au chapitre « Présentation des activités » du présent rapport, TRAPIL exerce son activité dans le domaine du transport par canalisations de produits pétroliers raffinés ; pour son compte ou pour le compte de tiers. Cette activité s'étend aux services connexes du domaine pétrolier.

La filiale SURVEY, acquise en 2018, complète cet éventail de prestations par des services de détection, de géo-référencement, de surveillance et d'assistance aux travaux sur réseaux de transport enterrés, principalement dans le secteur du gaz mais aussi dans le secteur de l'électricité depuis mi-2022.

Le modèle d'affaires TRAPIL repose sur :

1. La satisfaction des clients pour le compte desquels les produits sont transportés sur le réseau Le Havre-Paris (LHP) : les clients de TRAPIL restant propriétaires des cargaisons pendant la phase de transport, il s'agit de répondre aux nominations, de maintenir la qualité des produits et de livrer dans les temps impartis les quantités précises introduites dans le réseau. Aujourd'hui, TRAPIL se prépare techniquement et administrativement au transport des nouveaux carburants et combustibles, partiellement ou complètement décarbonés.

2. La réponse aux attentes de la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) et du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) : TRAPIL exploite pour le compte de ces entités, respectivement les réseaux PMR (Pipeline Méditerranée-Rhône) et ODC (Oléoducs de Défense Commune). Il s'agit d'assurer leur gestion industrielle en réalisant les trafics planifiés en qualité et quantité, en maintenant l'intégrité des canalisations, équipements d'exploitation et capacités de stockage, en contrôlant les coûts, en prévenant tout événement indésirable pouvant affecter le personnel, l'environnement ou les installations et en limitant leurs effets le cas échéant.

3. La recherche d'affaires et la réponse aux appels d'offres pour ce qui concerne :

   a. Les services d'informatique industrielle : développement et maintenance de logiciels d'exploitation d'installations pétrolières correspondant aux attentes des clients ;

   b. L'intégrité des canalisations de transport : prestations de contrôle non destructif intra-tube au moyen d'outils et méthodes développés en interne, en apportant la plus grande fiabilité dans le recensement des défauts ;

   c. L'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'ingénierie pétrolière : construction de lignes, chantiers de création ou de modernisation d'installations pétrolières, en accompagnant les clients de la définition du besoin à la livraison de la prestation en conformité avec le cahier des charges ;

   d. L'analyse de la qualité des produits pétroliers et les contrôles d'appareils de mesure.

La filiale SURVEY, avec une activité de services complémentaire de celle de TRAPIL, réalise des relevés topographiques pour réseaux enterrés, rédige des études de danger, surveille des réseaux de transport et des chantiers pour compte de tiers. SURVEY s'est renforcée dans la détection de réseaux enterrés, notamment électriques, par l'acquisition de l'entreprise Solutions Réseaux Est.

Comme TRAPIL dans les services associés au domaine pétrolier, SURVEY œuvre dans un domaine très concurrentiel et doit délivrer par l'innovation et la qualité de ses prestations des solutions idéalement calibrées pour le besoin exprimé.

2.
Enjeux sociaux et environnementaux, cartographie des risques

TRAPIL a recensé ses parties prenantes en fonction de leurs besoins et attentes, et des risques auxquels elles sont exposées du fait de son activité. Ces risques ont été cartographiés à l'été 2020 à la suite d'un exercice très complet qui en donne une vue globale. Cette cartographie est revue chaque année, avec pour objectif de :

- prendre en compte le retour d'expérience interne de l'année écoulée pour, si nécessaire, y intégrer des risques nouveaux ; pour cette année, il peut être noté la prise en compte du risque lié à un délestage électrique ou celui suite à l'indisponibilité des chargeurs sur une longue durée (grève) ;
- décider d'actions nouvelles de mitigation à mettre en place pour s'adapter au contexte ;
- enrichir notre évaluation à l'aide du partage d'expérience externe.

De cette cartographie résulte, en particulier, une meilleure prise en compte des éventuelles conséquences sociales et environnementales des activités de l'entreprise. On peut classer ces conséquences autour des thématiques suivantes :

› Activité :

- Assurer un haut niveau de service pour pérenniser le marché actuel et préserver l'emploi de ses salariés,
- S'adapter au marché et se projeter dans le futur afin de développer l'emploi dans le contexte de la transition énergétique .

› Ressources humaines : veiller à la meilleure gestion possible pour fidéliser les collaborateurs, attirer les talents et concourir à leur bien-être au travail,

› Santé et sécurité au travail : s'assurer de l'intégrité physique et psychique des collaborateurs TRAPIL et des salariés des entreprises prestataires.

› Environnement :

- Veiller à l'intégrité des lignes, installations et équipements pour protéger les intérêts mentionnés dans le Code de l'environnement,
- Se préoccuper de l'empreinte environnementale pour concourir à la lutte contre la pollution des milieux,
- Participer à l'effort citoyen en mettant en place une politique de sobriété énergétique.

› Ethique et gouvernance : s'engager dans des relations transparentes et de confiance avec les fournisseurs et les clients pour respecter notre code de conduite et se prémunir de toute atteinte à l'image de l'entreprise.

Ces thématiques sont attachées à autant d'enjeux relevant des domaines social et environnemental. Leur prise en compte est assurée par le suivi d'indicateurs portés dans le texte du présent rapport.

Les thématiques du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, de l'alimentation responsable, équitable et durable et de la lutte contre l'évasion fiscale n'ont pas d'implication pertinente au regard de nos activités et ne seront donc pas développées dans le présent rapport.

3.
Revue des thématiques

3.1 ACTIVITÉ

TRAPIL, pour maintenir son activité dans le contexte actuel comme pour se préparer aux nouveaux défis posés par la transition énergétique, s'est fixé deux axes stratégiques :

- répondre à toutes les demandes de transport formulées par ses clients, y compris les demandes exceptionnelles, et anticiper celles résultant de l'accélération de la Transition Energétique ;
- développer les prestations externes dans ses domaines de compétence propres et dans ceux de SURVEY et étendre ses domaines d'intervention fonctionnels et géographiques pour assurer sa croissance

Ces axes stratégiques ne peuvent être empruntés sans respecter une qualité de service sans faille ni se préoccuper de l'adaptation de son activité aux enjeux du futur.

3.1.1. QUALITÉ DE SERVICE

TRAPIL s'attache à répondre aux exigences et aux attentes de ses clients et vise à rendre des services de la meilleure qualité qui soit. Cette recherche de performance conditionne le maintien d'une activité soutenue et permet de capter de nouveaux clients.

Pour remplir cet objectif et améliorer en continu sa prestation, TRAPIL a mis en place des systèmes de management appuyés sur les référentiels externes suivants :

- le système '**Qualité**', première brique du système de management intégré (avec le système S&ST ISO 45001), en référence aux exigences de la norme ISO 9001. Il vise à s'assurer de la satisfaction des clients et de la bonne réponse à leurs attentes sur les réseaux LHP et PMR, pour ce qui concerne le chargement et le transport de leurs produits pétroliers sur ces ouvrages ainsi que leur livraison aux points convenus, en qualité et en quantité,
- le système '**Laboratoires**', en référence à la norme NF EN ISO/CEI 1702, permet de garantir que les analyses faites sur les échantillons de produits transportés sur les réseaux PMR, LHP et ODC sont sincères et véritables. Il donne aux clients et aux services douaniers la certitude que les cargaisons transportées restent conformes aux spécifications du marché,
- Le système '**Assurance Qualité de la Fonction Métrologique**' (AQFM), en référence à la circulaire ministérielle du 25 mars 1991, garantit la précision de nos instruments et permet d'assurer aux clients des réseaux LHP, PMR et ODC que les mesures réalisées par les instruments TRAPIL sont conformes à la métrologie légale.

La filiale SURVEY est par ailleurs certifiée ISO 9001 pour les activités d'ingénierie, de géo-référencement et de géo-détection. Elle a été la première entreprise certifiée selon les spécificités du référentiel fixé par l'article 23 de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux pour l'activité « Géo-référencement et Détection ».

Enfin, SURVEY a obtenu son attestation QUALIOPI pour son activité d'organisme de formation sur l'ensemble des domaines liés aux métiers du pipeline et des réseaux (protection cathodique, revêtement, détection des réseaux et géo-référencement).

Ces systèmes font l'objet d'audits de performance par des tiers privés ou publics et par un panel d'auditeurs internes formés à cette pratique. Ils s'appuient sur des politiques d'entreprise auxquelles sont associés des objectifs de performance et font l'objet d'une revue annuelle lors de laquelle la Direction s'assure de leur bon fonctionnement.

Le système 'Qualité' TRAPIL a été revu à l'été 2022 par l'AFNOR. L'organisme certificateur n'a pas émis de non-conformité majeure. Il a renouvelé sa confiance dans la prise en compte par TRAPIL des attentes de ses clients et dans sa capacité à répondre à leurs demandes. L'audit de renouvellement est prévu en 2023.

Le système 'Laboratoires' a été audité à l'automne 2021 par le COFRAC. L'organisme a renouvelé l'accréditation détenue à cette occasion. TRAPIL confirme donc sa capacité à délivrer des analyses fiables selon les exigences du marché et de la règlementation. L'audit de maintien de l'accréditation est prévu en 2023.

Le système AQFM a été audité par les inspecteurs de la DIRECCTE en 2022, sans remise en cause de la conformité de nos équipements de mesures à la métrologie légale. Le prochain audit de maintien de la dispense est prévu en 2024.

Ces trois systèmes de management sont aussi audités par des collaborateurs TRAPIL formés en interne. Ces audits ont pour but de vérifier la conformité des procédures et pratiques aux référentiels retenus. La revue des systèmes relatifs à la qualité de service, tant par tiers indépendants que par auditeurs internes, n'a pas fait ressortir dans la limite des périmètres audités en 2022 d'éléments remettant en cause la qualité du service rendu.

De même, TRAPIL analyse de près les réclamations des clients afin d'en identifier les causes fondamentales et de mettre en place les actions correctives. En 2022, nous avons eu une forte augmentation du nombre de réclamations suite principalement à des non-conformités de produits contaminés par de l'eau ou des sédiments.

L'indicateur évolue comme suit sur les quatre dernières années :

	2019	2020	2021	2022
LHP	0	0	1	4
PMR	0	0	0	1

Traditionnellement, TRAPIL mène, tous les 2 ans, une enquête de satisfaction clients au dernier trimestre. En 2022, dans le contexte tendu engendré par les grèves prolongées des raffineurs, nos interlocuteurs se sont trouvés indisponibles pour ce type d'analyse. L'enquête a donc été reportée en 2023.

3.1.2. TRANSPORT LHP & PRESTATIONS DE SERVICE

Les demandes de transport sur le LHP se sont traduites par des volumes expédiés en évolution comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Milliers de tonnes transportées	19 007	13 928	16 476	17 272
Millions de tonnes [x] kilomètres	3 711	2 712	3 383	3 556

Ces données sont décrites et commentées au chapitre 2 du présent rapport. Le lecteur est invité à s'y reporter pour davantage de précisions.

En ce qui concerne les prestations de services, les efforts de développement de TRAPIL se poursuivent cette année et le carnet de commandes continue de s'étoffer même si une baisse du nombre d'appels d'offres et un report significatif de clôtures de projets se sont traduits par une stagnation du chiffre d'affaires enregistré en 2022.

Les actions de marketing autour de nos prestations d'inspection en ligne se sont poursuivies en 2022, axées sur les zones Afrique et Moyen-Orient (tenue de stands lors de conférences au Caire et à Abu Dhabi), Amérique du Nord (test de qualification du racleur XTRASONIC NEO sur le banc test du Pipeline Research Council International à Houston ; participation à l'International Pipeline Exhibition de Calgary) et Europe (participation à la Pipe Technology Conference de Berlin). Les actions en zone Asie (Chine) n'ont pu se réaliser en raison de la poursuite des restrictions d'accès et de circulation dues à l'épidémie de Covid. La visibilité sur le réseau social LinkedIn continue de se renforcer.

Pour 2023, ces actions de représentation à l'international se poursuivent. Il est prévu à ce titre la participation à des conférences à Houston et à nouveau à Abu Dhabi, pour le développement de l'activité sur ces deux zones géographiques à fort potentiel.

Suite à l'adhésion à France Hydrogène en 2022, la tenue d'un stand au salon HyVolution, ainsi que la participation à une mission d'entreprises du MEDEF International au Maroc illustrent l'implication croissante de Trapil dans la filière Hydrogène.

3.1.3. ADAPTATION AU MARCHÉ - PROJECTION DANS LE FUTUR

La prise de conscience de la société quant au changement climatique et la politique volontariste des pouvoirs publics visant à réduire la consommation de produits fossiles conduisent à une baisse à terme des volumes transportés et incitent donc à développer des activités hors du champ traditionnel du transport d'hydrocarbures d'origine minérale.

Pour se projeter dans un futur avec moins d'énergie fossile, TRAPIL pratique une veille active au travers des associations professionnelles du secteur des hydrocarbures et des énergies renouvelables, tout en se préparant en interne aux futurs usages de l'énergie.

3.1.3.1. Participation à des groupes de travail

TRAPIL adhère aux associations professionnelles suivantes :

- UFIP – Union Française des Industries Pétrolières (devenue UFIP Energies & Mobilités)
- USI – Union des Stockistes Industriels
- GESIP – Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières et chimiques
- CEFRACOR – Centre Français contre la Corrosion
- OPMG – Oil Pipelines Management Group, entité du CONCAWE qui assure une concertation entre les entreprises européennes de transport de produits pétroliers par pipeline et publie leurs résultats en matière de sécurité et d'environnement
- EVOLEN, regroupement de sociétés françaises actives à l'international dans le secteur du Pétrole, du Gaz et des Energies Nouvelles, qui promeut le développement de solutions responsables, durables et économiques pour assurer l'accès à l'énergie pour tous
- France Hydrogène qui fédère les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière française de l'hydrogène

Ces adhésions permettent la participation à des groupes de travail et de partage d'expérience relatifs au transport par canalisation et au stockage de produits énergétiques, ainsi qu'à des commissions chargées de traiter des points techniques et réglementaires.

Une contribution a été apportée à ce titre à la concertation pour la révision de la réglementation concernant le stockage de liquides inflammables et de ses guides d'application. TRAPIL a aussi été associée à la rédaction du guide méthodologique relatif à la surveillance, la maintenance, l'intervention et la réparation sur des canalisations de transport (associé à la réglementation relative au transport par canalisation de fluides dangereux).

L'adhésion à ces associations professionnelles permet aussi de se tenir informé des évolutions technologiques des produits et des matériels, et de définir en commun les meilleures pratiques industrielles

TRAPIL est également impliquée dans le domaine de la métrologie au travers de :

- la participation aux commissions du Bureau de Normalisation du Pétrole ;
- l'association de son laboratoire de métrologie au Laboratoire National de métrologie et d'Essais.

Enfin, TRAPIL attache une importance particulière à la Recherche-Développement, en particulier dans le domaine des outils d'inspection, et est membre de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, ce qui permet d'échanger avec les acteurs publics et privés de la R&D.

SURVEY adhère aux associations professionnelles suivantes :

- FNEDRE - Fédération Nationale des Entreprises de Détection des Réseaux Enterrés, association impliquée dans les évolutions technologiques et la règlementation anti-endommagement en liaison étroite avec l'administration
- UPG - Union Patronale du Gers
- GEGG - Groupement d'Employeurs Gers en Gascogne, organisation œuvrant pour l'innovation dans le monde du travail et la création d'emplois.

Ces différentes adhésions permettent d'améliorer la compétence de nos équipes, notre performance d'opérateur et de gestionnaire de réseaux, la sécurité de nos prestations ainsi que celles des réseaux de nos clients et la protection de l'environnement. Toutes ces participations nous rendent acteurs du monde associatif professionnel, nourrissent notre R&D et nous permettent également de nous projeter dans le futur, dans le cadre de la transition énergétique.

3.1.3.2. Évolution vers les nouveaux métiers

TRAPIL considère la transition énergétique comme une opportunité de développement, gage d'amélioration de la performance et de pérennité de l'activité.

Cette dynamique est mise en œuvre en interne à travers l'adaptation de nos actifs à de nouveaux usages (transport de biocarburants comme le bioéthanol ou de carburants synthétiques comme le SAF blend), la commercialisation de notre expertise auprès d'autres opérateurs et le développement de nouveaux métiers via l'acquisition, la prise de participation ou le partenariat avec des sociétés portant des projets fonctionnellement ou géographiquement complémentaires de ceux historiquement développés par TRAPIL.

3.2 RESSOURCES HUMAINES

TRAPIL porte une attention particulière à ses collaborateurs et considère la satisfaction au travail, la diversité des parcours de carrière et le renforcement de l'employabilité comme essentiels pour maintenir et développer son activité. Le maintien et l'enrichissement des compétences ainsi que la qualité des recrutements représentent des défis permanents dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel, et sont donc des objectifs prioritaires de la politique RH, autant que la fidélisation des collaborateurs.

3.2.1. CONTEXTE RH

3.2.1.1. Emploi

En 2022, l'effectif de TRAPIL est en légère progression avec 772 collaborateurs (sans compter les salariés en cessation anticipée d'activité et en contrat d'alternance) vs 769 salariés en 2021. Cette progression est liée aux travaux menés en matière d'usages de l'hydrogène et d'efficacité énergétique.

L'effectif de la filiale SURVEY est de 140 collaborateurs au 31 décembre 2022 (vs 128 en 2021). Sa progression est due à l'acquisition de la société SRE ainsi qu'à la hausse de son activité.

TRAPIL a recruté 42 collaborateurs en 2022 dont 7 de moins de 25 ans. Pour faciliter leur intégration au sein de l'entreprise, un dispositif de parrainage par le management est en place. Un groupe de travail « Accueil et intégration des nouveaux arrivants » a été créé pour améliorer ce dispositif d'onboarding et renforcer la marque employeur.

39 départs hors contrat d'apprentissage ont été recensés, parmi lesquels 6 départs en retraite, 9 cessations anticipées d'activité, 14 démissions, 2 fins de CDD, 3 fins de détachement militaire, 1 ruptures de période d'essai, 4 ruptures de contrat d'un commun accord. L'ancienneté moyenne des démissionnaires est de 5 ans.

Les détachés militaires sont mis à disposition par le Service de l'Energie Opérationnelle du MINARM pour l'exploitation du réseau ODC, en application d'une convention liant l'Etat français à TRAPIL, pour des périodes de cinq ans. Ils sont affectés sur tous types de postes (cadres, agents de maîtrise, techniciens d'exploitation et dispatcheurs) afin d'acquérir des compétences spécifiques permettant en cas de crise d'assurer une continuité d'approvisionnement des aérodromes militaires approvisionnés par le réseau.

La répartition du personnel par catégorie évolue comme suit :

Catégorie (en %)	2021	2022
Cadres	23,4	23,7
Agents de maîtrise et assimilés	60,2	60,4
Employés	1,82	1,4
Techniciens d'exploitation et d'entretien	14,7	14,5

On note une grande stabilité dans la répartition des collèges, indice d'une organisation de l'entreprise adaptée à son activité.

L'âge moyen des salariés est de 43 ans et l'ancienneté moyenne de 14 ans, chiffres stables depuis 2020.

TRAPIL complète son effectif par des emplois temporaires, CDD ou intérimaires, afin de faire face aux accroissements conjoncturels d'activité et aux besoins de remplacement ponctuel. Leur nombre représente en moyenne 19 Equivalents Temps Plein de l'effectif 2022, hors « stagiaires d'été », soit 2,4% de l'effectif en fin d'année. Cet appel à des postes temporaires est limité aux besoins essentiels, TRAPIL favorisant les embauches en CDI. 12 intérimaires ont été embauchés en 2022 en CDI ou CDD.

Pour recruter les talents dont TRAPIL a besoin pour se déployer dans des activités diversifiées et à fort contenu technologique, l'entreprise se préoccupe de son attractivité auprès des jeunes diplômés, cela d'autant plus qu'elle est liée à une industrie ne retenant pas toute l'attention des jeunes. La DRH a revu son organisation en 2022 pour dynamiser la communication et renforcer la marque employeur.

3.2.1.2. Organisation du travail

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les salariés TRAPIL s'élève en 2022 à 11 698 (11 065 en 2021 et 10 534 en 2020), représentant environ 19,86 heures supplémentaires par salarié (hors cadres). Cette progression est en lien avec la reprise de l'activité de transport depuis la crise épidémique de la Covid sans toutefois atteindre le niveau de 2019 (12 838 heures).

L'accord sur le télétravail signé le 27 juillet 2021 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives est bien mis en œuvre et permet d'apporter plus de flexibilité pour mieux concilier les impératifs professionnels et personnels des collaborateurs parmi ceux dont le métier permet le travail à distance. Managers et collaborateurs s'accordent sur une enveloppe annuelle, dont les jours sont fixes ou non mais avec un rythme régulier, sans dépasser les plafonds fixés pour 4 profils indicatifs. Ces plafonds varient de 23 à 92 jours par an, selon la localisation géographique et le profil.

Le nombre de jours d'absence déclaré à la Sécurité Social (Maladie, congé maternité, paternité,...) évolue comme suit :

	2021	2022
Nombre de jours d'absence	6 856	6 332
Nombre de jours moyen d'absence par salarié	8,9	8,2

Rapporté à l'effectif moyen, l'absentéisme représente donc 8.2 journées de travail par salarié contre 8,9 au cours de l'exercice précédent.

La diminution des jours d'absence est liée essentiellement à la fin de la crise sanitaire et à la mise en place de l'accord télétravail qui permet notamment d'éviter des arrêts de très courte durée.

3.2.2. MAINTIEN DES COMPÉTENCES

TRAPIL considère la formation comme concourant de façon essentielle au développement personnel des collaborateurs, à leur sécurité au travail et à leur capacité à fournir une prestation de qualité. Elle s'inscrit donc naturellement dans la qualité de vie au travail. Le développement des compétences reste un facteur clef de la fidélisation des collaborateurs et de leur bien-être au travail, en leur donnant confiance dans l'avenir.

La formation est articulée autour de 3 axes :

- La formation Métiers, qui vise à garantir la pérennité de nos expertises et à faire croître le capital de compétences nécessaire aux nouvelles activités de l'entreprise
- La formation Sécurité et Développement durable, qui vise à renforcer la maîtrise des risques et à diffuser les mesures de prévention dans le domaine de la santé/sécurité des personnes et dans celui de la préservation des biens et de l'environnement ;
- La formation Humaine, dont l'objectif est d'accompagner tous les collaborateurs, managers comme managés, dans l'acquisition de compétences liées au management et à la communication (dont langues étrangères).

Les dépenses réalisées au titre de la formation professionnelle continue s'élèvent pour l'année 2022, à 1,79 M€, soit 4,2% de la masse salariale. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Les actions de formation proprement dites représentent 65,5% du budget total. Les 34,5% restants englobent les contributions obligatoires et les dépenses internes (équipe Formation, matériels, outils d'e-learning).

En 2022, 456 personnes ont suivi des formations dans le cadre du plan annuel et 11 632 heures de formation ont été dispensées, soit une moyenne de 25,5 heures par agent formé. **Les autres statistiques de formation sont les suivantes :**

Répartition des heures de formation
par catégorie de personnel

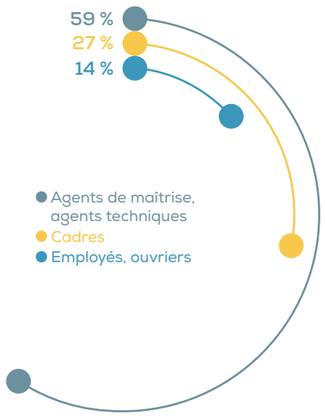

Répartition des heures de formation
par domaine

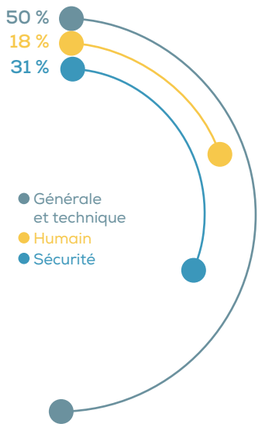

En complément des formations réalisées dans le cadre du plan annuel, des actions de formation dites « réglementaires » de sensibilisation et de compagnonnage sont effectuées localement sur nos réseaux. Elles sont tracées dans un applicatif dédié et participent directement au maintien et au développement de compétences de nos collaborateurs de métier technique. Par ailleurs, afin de mieux tracer l'ensemble des actions d'accompagnement, un projet de regroupement de ces actions au sein d'un même outil est à l'étude, ce qui nous permettrait de valoriser l'effort global de formation de l'entreprise.

3.2.3. CLIMAT SOCIAL

3.2.3.1. Dialogue avec les représentants du personnel

Le calendrier social de l'année 2022 a été marqué par plusieurs négociations qui ont à chaque fois abouti à la signature d'un accord :

- protocole d'accord salarial du 16 décembre 2021 pour l'exercice 2022,
- accord du 16 décembre 2021 sur le versement d'une prime PEPA en 2022,
- avenant à l'accord relatif à la mise en place du CSE du 01 avril 2022,
- avenant à l'accord relatif au régime RSCD sur la mise en place d'un plan d'épargne retraite obligatoire PERO du 7 avril 2022,
- protocole d'accord salarial du 8 décembre 2022 pour l'exercice 2023,
- accord sur l'octroi d'une prime sur le partage de la valeur du 8 décembre 2022 pour 2023.

Par ailleurs, une prime de partage de la valeur a été versée en septembre 2022 par décision unilatérale de l'employeur suite à la promulgation de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) ont été associées à cette démarche.

Rappel : le CSE mis en place depuis le 01/01/20 après les élections professionnelles tenues fin 2019 s'est réuni régulièrement en 2022 (14 réunions ordinaires et extraordinaires).

3.2.3.2. Fonctionnement des CSSCT - Accords collectifs

La sécurité étant étroitement liée aux métiers de l'entreprise, l'accord CSE prévoit que chacun des trois réseaux opérés par TRAPIL dispose d'une commission locale Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT-L). Ces trois CSSCT-L complètent ainsi la CSSCT centrale, lui donnant une vision plus proche de la situation de terrain.

TRAPIL est de plus liée par les accords relatifs à la Sécurité et à la Santé au travail signés par l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP-EM) avec les organisations syndicales de la Branche (datés du 19 juin 1995 ; avenants du 18 décembre 2003 et du 18 janvier 2007). L'accord Sécurité au travail est en cours de révision, avec la participation de TRAPIL à la commission paritaire de négociation et d'interprétation sur le sujet.

3.2.3.3. Relations managériales

Les relations managériales sont ponctuées de rendez-vous annuels essentiels à l'évaluation de la performance, au déroulement de la carrière des collaborateurs et à la diffusion de l'information interne à l'entreprise :

- un entretien individuel d'appréciation (EIA) annuel et un entretien professionnel (EP) portant sur le parcours professionnel du salarié mené tous les 2 ans. En 2022, 99% des EIA et 98% des EP ont été réalisés par les responsables hiérarchiques directs, données stables par rapport à 2021.
- 3 réunions annuelles par équipe. Ces réunions consistent en des restitutions de réunions de direction et de management et permettent de descendre l'information jusqu'au niveau des opérationnels de terrain.

Dans le cadre de notre référentiel du management et des chantiers PATS-QVT (plan d'action TrapilScope-Qualité de vie au travail), des réflexions sont menées pour mieux accompagner nos managers dans leur rôle au quotidien, tant sur le plan technique que relationnel.

3.2.4. ÉGALITÉ DES CHANCES

3.2.4.1. Parité hommes/femmes

De façon formelle, deux sources potentielles d'inégalité sont traitées avec les représentants du personnel au travers d'accords d'entreprise sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et sur l'égalité professionnelle hommes/femmes : elles concernent le recrutement et l'évolution professionnelle. En 2022, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une augmentation individuelle dépasse de 13% celle des hommes (38% de femmes et 25% d'hommes). Cet écart, déjà en faveur des femmes en 2021, a permis de rééquilibrer les rémunérations entre les deux populations (0,7% d'écart en faveur des hommes).

Le taux de personnel féminin dans l'effectif reste stable et représente près de 15 % des salariés. L'évolution du pourcentage du taux d'embauche est le suivant sur les années passées :

Taux d'embauche des femmes à TRAPIL

2018	2019	2020	2021	2022
22 %	26 %	24,4 %	28,6 %	19 %

Le marché de l'emploi, très tendu depuis la crise sanitaire rend plus difficile l'embauche de personnel féminin sur nos métiers. Les actions entreprises en matière de communication, de valorisation de nos métiers et le développement d'une politique relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) devraient nous permettre d'améliorer notre attractivité, notamment auprès du public féminin.

La représentation des femmes par catégorie professionnelle est la suivante :

En 2021

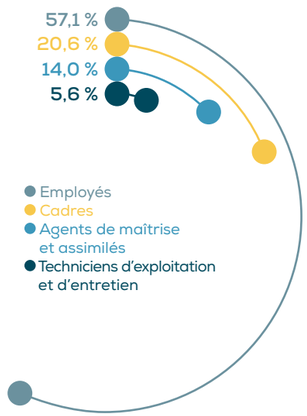

En 2022

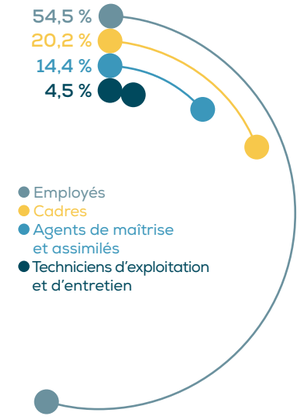

Les métiers de techniciens d'exploitation et d'entretien restent très masculins. Le taux de féminisation se maintient globalement autour de 5% depuis 2020 (5 femmes techniciennes d'exploitation en 2022 vs. 6 en 2021).

Sur le plan de l'égalité hommes/femmes, la Commission sur l'Egalité Professionnelle a examiné comme chaque année le rapport de situation comparée et a noté dans ce cadre que la politique de rémunération était globalement cohérente entre les hommes et les femmes au vu des éléments qui lui avaient été communiqués. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, TRAPIL a d'ailleurs publié le 1er mars 2023 pour l'année 2022 son index égalité femmes-hommes qui ressort à 83 points (87 en 2021 et 81 en 2020). La perte de 4 points cette année est paradoxalement liée au déséquilibre assumé du taux de promotion en faveur des femmes afin de valoriser la prise de responsabilité et la réduction des écarts de rémunération.

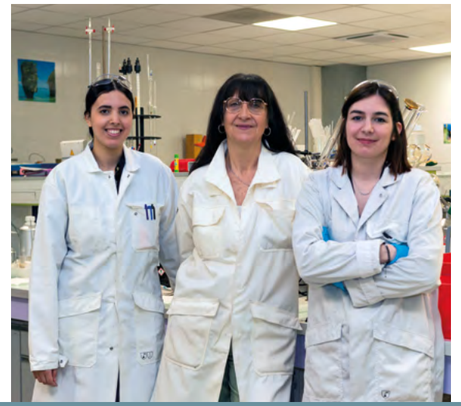

3.2.4.2. Emploi de personnes handicapées

20 salariés en situation de handicap (dont certains à temps partiel) étaient présents au sein de l'entreprise en 2022 (contre 21 en 2021). De plus, plusieurs Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ont été sollicités pour des prestations ou des fournitures : espaces verts, blanchisserie, numérisation, archivage.

3.2.4.3. Actions en faveur de l'insertion sociale

Pour l'insertion des jeunes, voir le paragraphe suivant consacré à l'alternance.
En 2022, on peut également noter l'embauche de trois personnes de plus de 50 ans.

3.2.5. PARTICIPATION À LA FORMATION DES JEUNES

TRAPIL veut promouvoir l'apprentissage qui, en dehors des formations d'ingénieur, fait généralement l'objet de partenariats avec des organismes de formation locaux. Fin 2022, TRAPIL compte 32 jeunes (24 en 2021) en formation alternante (contrat d'apprentissage ou convention de professionnalisation) dans 20 établissements différents. En complément de ces apprentis, TRAPIL a pris 8 stagiaires conventionnés en stage d'études en 2022.

Les formations en alternance facilitent le cheminement des jeunes vers le monde du travail. Elles permettent la transmission de nos savoirs et l'acquisition de qualifications utiles sur le marché du travail, cela grâce à notre réseau de tuteurs et à la richesse d'équipes intergénérationnelles. Elles sont aussi un des leviers de la politique de recrutement de TRAPIL : en 2022, les contrats en alternance ont abouti à 1 embauche en CDI et 4 reconductions de contrat d'alternance visant un diplôme supérieur.

L'intégration des alternants au sein de l'entreprise est essentielle et contribue à notre attractivité. La DRH a mis en place en 2022 la « journée des alternants » leur permettant de se réunir en début d'année sur un site opérationnel. Ils tissent ainsi des liens, partagent leurs expériences et découvrent les métiers de TRAPIL. En complément, pour les alternants en fin de cycle, un accompagnement vers le marché de l'emploi leur est proposé (rédaction de CV, préparation aux entretiens).

3.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

TRAPIL considère la santé et la sécurité du personnel comme relevant d'une responsabilité collective. Le maintien de la santé physique et psychique des collaborateurs est une préoccupation permanente de la Direction. Pour assurer le meilleur niveau de performance en la matière, TRAPIL a mis en place un système de management 'Santé et Sécurité au Travail' (S&ST), s'appuyant sur une politique d'entreprise à laquelle sont associés des objectifs de performance. Cette politique, affichée et mise en œuvre par la Direction, a pour ambition de prévenir les traumatismes et pathologies au travail et de procurer des lieux de travail sûrs et sains en s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue.

Le système S&ST respecte les exigences de la norme ISO 45001 et s'applique à l'ensemble des entités, quelle que soit leur localisation – siège social, direction technique et réseaux LHP, PMR et ODC – pour les activités de transport et stockage de produits pétroliers ou pour les prestations pour le compte de tiers, prestations techniques, recherche et développement

Le système S&ST, certifié à l'été 2020, a été suivi en audit externe en 2021 et 2022. Les auditeurs de l'AFNOR ont confirmé le bon respect par TRAPIL des exigences normatives et des dispositions réglementaires, ainsi que le bon fonctionnement de ce système de management. Aucune non-conformité n'a été relevée à cette occasion.

TRAPIL a de plus formé et mis en place un panel d'auditeurs internes pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système et identifier les éventuels écarts à la réglementation et aux autres exigences (internes et normatives). Ces écarts font l'objet d'actions correctives, les résultats de ces dernières étant présentés en réunion annuelle de Direction. A cette occasion, TRAPIL s'assure de la pertinence et de l'efficacité du système S&ST.

La filiale SURVEY est par ailleurs certifiée MASE depuis 2014 pour les activités suivantes :

- Ingénierie de la sécurité, de l'inspection et de la maintenance des pipelines enterrés
- Mise en place de dispositifs de protection contre la corrosion
- Ingénierie, géo référencement et géo détection

Pour traiter les risques engendrés par ses activités, TRAPIL met l'accent sur leur prévention.

3.3.1. PRÉVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL

Les activités de TRAPIL impliquent la manipulation de matières dangereuses par nature et supposent des déplacements routiers fréquents en raison de l'étalement géographique des réseaux. Dans ces deux contextes, la prévention des effets indésirables sur les collaborateurs est une préoccupation forte.

Pour marquer l'engagement des managers jusqu'à l'encadrement de premier niveau, différentes « tâches de prévention des risques » sont planifiées sur toute l'année dans les installations afin de détecter et corriger les situations à risques. Chaque installation fait l'objet d'une visite hiérarchique annuelle et d'une inspection planifiée par les managers de proximité à dominante Sécurité. Cette pratique permet la sensibilisation des équipes par des échanges sur les bonnes pratiques et les comportements sûrs. Les collaborateurs sont incités à rendre compte de toute situation à risque et de tout presque-accident pour en tirer les enseignements et mettre en place les actions de prévention. Une application sur smartphone a été mise en exploitation en 2022 pour faire remonter et traiter ces situations de façon plus ergonomique.

Ces actions de prévention se traduisent par les indicateurs suivants :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de visites de sécurité (hiérarchiques et planifiées)	NC	332	438	431
Nombre de déclarations de situations à risques et presqu'accidents	85	76	121	125

De plus, une action d'entreprise a été initiée en octobre 2021 pour rassembler les collaborateurs autour du rôle du « facteur humain » sur l'accidentologie et nous faire agir sur nos comportements. Cette sensibilisation est complétée par une action de formation qui sera dispensée auprès de tous les collaborateurs, quelle que soit leur position hiérarchique, géographique ou fonctionnelle. Le Comité de Direction a été formé en 2021 et les actions se sont poursuivies auprès des agents S&ST et de tous les opérationnels en 2022.

Au niveau interprofessionnel, TRAPIL continue de participer à la rédaction de l'accord Sécurité de l'UFIP-EM, constituant le socle commun des professionnels de la branche 'Pétrole et Chimie' en matière de sécurité. Cet accord est en cours de révision pour intégrer les dispositions consécutives à l'application des Ordonnances Macron, et statuer sur de nouvelles exigences communes de sécurité et de sûreté au travail. Les termes de l'accord sont en cours de finalisation avec les organisations syndicales de la branche.

Nos entreprises prestataires sont également impliquées dans cette démarche de prévention des risques et s'engagent, à l'occasion d'une réunion annuelle de sensibilisation, à respecter les standards TRAPIL de sécurité au travail. Sans participation à cette réunion, obligatoire pour travailler sur un quelconque de nos sites, la commande de prestations ne peut leur être passée.

Les risques pesant sur la santé des collaborateurs au travail sont suivis par les visites médicales prévues en tenant compte de la nature des postes occupés. Leur déroulement est tracé par le siège, en liaison avec les Réseaux.

La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) a été prise en compte lors de la rédaction de l'accord d'entreprise QVT signé en 2021, avec pour objectif de :

- promouvoir la santé des collaborateurs et le bien-être au travail, par un meilleur équilibre de vie et une amélioration des conditions de travail au service de la performance de tous,
- promouvoir les actions de reconnaissance des collaborateurs par une valorisation individuelle et collective du travail et des initiatives de chacun,
- repenser le cursus d'accompagnement managérial pour obtenir de tous un management bienveillant, responsabilisé et assumé,
- promouvoir les bonnes pratiques d'organisation du travail au quotidien, pour adapter notre fonctionnement aux nouvelles méthodes et outils de communication qui se développent dans la sphère professionnelle,
- accueillir / intégrer les nouveaux arrivants dans une ambiance positive dès leur entrée dans l'entreprise.

Comme convenu dans l'accord QVT, un groupe de travail sur les RPS est en place depuis 2021. Il a pour principal objectif l'évaluation et la sensibilisation des situations à risque notamment par la diffusion d'une plaquette de communication sur ce thème. Un service d'assistance sociale est également disponible via un prestataire dédié pour répondre aux difficultés de toute nature rencontrées par les collaborateurs et les accompagner dans leurs démarches sociales.

3.3.2. ACCIDENTOLOGIE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La mise en place du nouveau système S&ST a permis l'amélioration significative des taux d'accident observée chez TRAPIL depuis quelques années : en 2022, deux collaborateurs ont été victimes d'un accident avec arrêt (voir taux de fréquence ci-dessous).

Pour continuer à réduire le taux de fréquence de ces accidents, la formation « Facteur humain » sur les comportements des collaborateurs se met en place. Elle est associée à une révision des supports de formation à la prévention des risques pour les chargés de sécurité des interventions avec les entreprises partenaires notamment.

Taux de fréquence
(nombre d'accidents avec arrêt par millions d'heures travaillées) :

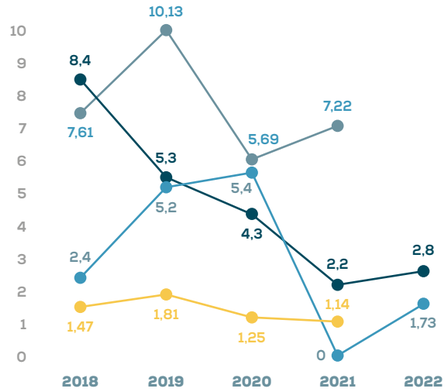

Taux de gravité
(nombre de journées d'arrêt de collaborateurs TRAPIL pour 1000 heures travaillées) :

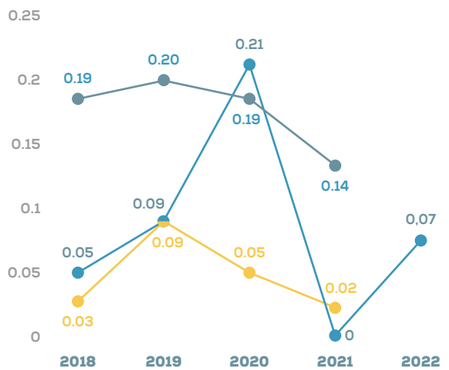

La filiale SURVEY a un taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de 18,5 suite à 4 accidents avec arrêt (vs. 2 accidents avec arrêt en 2021) et un taux de gravité de 0,18 pour 215584 heures travaillées. L'ensemble de ces accidents sont des accidents de plain-pied. Pour améliorer ces résultats, SURVEY a décidé de mettre en place un système de management S&ST à l'identique de celui déployé par TRAPIL, en référence aux exigences de la norme ISO 45001.

Les salariés des entreprises partenaires ont eu en 2022 un total de 6 accidents de travail, dont 3 avec arrêt. L'évolution défavorable de cet indicateur montre encore la nécessité de renforcer les mesures prises vis-à-vis de nos partenaires, notamment la sensibilisation annuelle citée plus haut et l'exploitation croisée des incidents et accidents. Une action de sensibilisation a été menée en cours d'année pour les rappeler à cette exigence, et des actions ciblées d'audit de chantier ont été conduites pour s'assurer du bon respect des procédures par nos sous-traitants. Pour cette année, des actions de suivi et de retour d'expérience seront lancées sur les Réseaux pour nous permettre une meilleure réactivité suite à des évènements tels que situations à risques ou presqu'accidents

Un des principaux risques recensés dans le DUERP de TRAPIL est le risque routier. Parmi les indicateurs pour une meilleure maîtrise de celui-ci, il est regardé le nombre d'accidents véhicule avec une responsabilité civile supérieure à 50% est pris en compte. Pour l'année 2022, les résultats liés au risque routier se retrouvent dans la moyenne de ces dernières années suite au plan d'action qui a été établi en 2021 avec le lancement d'un groupe de travail sur le Management du risque routier.

Accidents véhicules responsabilité TRAPIL ≥ 50 % /
par millions de km parcourus

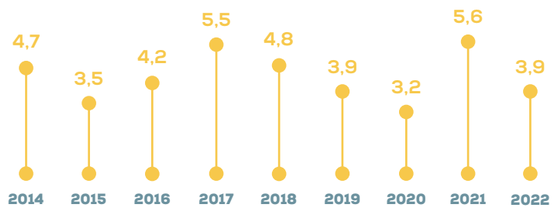

En revanche, un accident de circulation potentiellement grave a eu lieu, le collaborateur ayant dévié de sa trajectoire a heurté deux véhicules arrivant en face, sans qu'il n'ait été possible d'en déterminer la cause fondamentale. L'ensemble des conducteurs n'ont eu que des blessures bénignes. Cet évènement doit nous conforter sur la nécessité de continuer à axer nos efforts sur la prévention du risque routier en entreprise.

3.4 ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et en particulier la gestion de l'intégrité de nos canalisations représentent un enjeu prioritaire pour TRAPIL car elles conditionnent la pérennité de nos permis d'exploiter et de nos contrats de gestion industrielle pour le compte de tiers. Les bonnes pratiques en la matière concourent à maintenir la réputation de professionnalisme de l'entreprise et la fierté de ses salariés.

Cette implication de TRAPIL se traduira en 2023 par la volonté de mettre en place et de certifier un système de management protection de l'environnement en référence aux exigences de la norme ISO 14 001 pour les activités suivantes : Transport et stockage de produits pétroliers pour son compte ou pour le compte de tiers, les prestations techniques et la recherche et développement. Ce système est prévu pour couvrir l'ensemble des entités de l'entreprise.

La prévention des atteintes à l'environnement commence par une surveillance permanente du vieillissement des équipements, donc par une bonne gestion de leur intégrité dans le cadre de la réglementation et des meilleures pratiques de maintenance.

3.4.1. MANAGEMENT DE L'INTÉGRITÉ - RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION

Le maintien de l'intégrité des pipelines et installations est au cœur de notre métier. Il protège l'environnement et les personnes de pertes de confinement pouvant avoir des conséquences graves (pollution, incendie). Il s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- protection cathodique des canalisations pour prévenir les phénomènes de corrosion,
- surveillance terrestre et aérienne des lignes ; contacts avec les riverains et les administrations locales. Cette surveillance permet de détecter d'éventuels chantiers démarrés à proximité de nos ouvrages et de prévenir les agressions externes ,
- plans de prévention des risques sur nos chantiers et autorisations spéciales en fonction des travaux à effectuer
- plans d'inspection sur tous les ouvrages et, plus spécifiquement, contrôle non destructif des lignes par racleurs instrumentés,
- balance de ligne toutes les 10 minutes (comparaison automatique des volumes en entrée et en sortie du pipeline)
- surveillance de la pression des tronçons à l'arrêt pour détecter d'éventuelles fuites.

L'ensemble de ces actions est conforme aux dispositions issues de l'Arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques datant du 1er juillet 2021.

Ainsi, pour garantir leur intégrité, les inspections de conduites par des racleurs instrumentés sont essentielles. En 2022, les canalisations du réseau Le Havre-Paris ont été inspectées conformément au Plan de Surveillance et de Maintenance par :

- des racleurs de contrôle d'étanchéité
- des racleurs à technologie ultrasons mis au point par TRAPIL pour contrôler la géométrie des tubes et rechercher les manques de métal, qui ont permis d'inspecter 310 kilomètres de canalisations sur les 1290 km de lignes principales
- un racleur à technologie ultrasons mis au point par TRAPIL pour contrôler les défauts du type de fissures longitudinales, qui a permis de contrôler 84 km
- un racleur à technologie ultrason développé par une entreprise prestataire pour contrôler les défauts de type fissures transversales, qui a permis de contrôler 224 km. Actuellement, TRAPIL est en train de développer son propre racleur pour contrôler ce type de défaut.

Un plan de surveillance et de maintenance (PSM) pluriannuel a été élaboré et transmis à la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports), l'administration en charge de la surveillance et du contrôle des réseaux d'oléoducs. Un rapport annuel est rédigé à destination de cet organisme afin de démontrer que le PSM est respecté sur l'année écoulée. L'administration ne nous a adressé ni mise en demeure, ni arrêté de restriction temporaire des conditions d'exploitation des réseaux, tant pour le respect de la réglementation générale que pour les autorisations particulières dont le réseau LHP bénéficie pour exploiter ses canalisations.

TRAPIL mène une politique de prévention des risques accidentels afin d'assurer la sécurité des salariés et des riverains et la protection de l'environnement. Au-delà du maintien de l'intégrité des canalisations, cette politique repose aussi sur l'amélioration des installations annexes (maintenance, mise aux normes, adoption des meilleures techniques disponibles).

Un indicateur de cette politique de prévention est la part des investissements relatifs à l'amélioration, au maintien de l'intégrité et à la mise en conformité de ces équipements dans le budget total du LHP.

Ces investissements de sécurité se sont élevés en 2022 à 2,5 M€, représentant 30 % du budget total d'investissement (8.3 M€) (hors dépenses de Recherche & Développement et dépenses relatives au parc de véhicules) :

Pipeline Le Havre-Paris
Évolution des investissements de sécurité

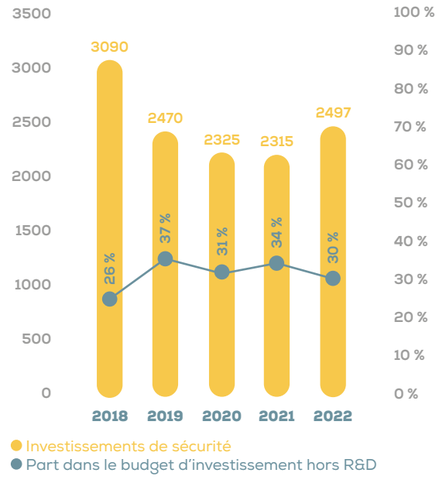

Les priorités d'investissement sont définies en s'appuyant sur une matrice d'évaluation des risques de type gravité/probabilité (selon l'impact sur les personnes, l'environnement, les biens et la réputation). Les investissements majeurs accordés en 2022 se concentrent principalement sur l'intégrité du pipeline avec des travaux sur la protection cathodique ou sur un meilleur pilotage de l'outil avec la modernisation des dispatchings.

Ces investissements répondent tant à des retours d'expérience qu'à des exigences de nos parties prenantes ou à des besoins d'amélioration des schémas de procédés.

3.4.2. MAÎTRISE DES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

Les situations accidentelles fortuites font l'objet d'analyses de risque et de fiches de traitement. Le Plan d'Opération Interne (POI) ou le Plan de Défense Incendie (pour les dépôts) et le Plan de Sécurité et d'Intervention (pour les réseaux) regroupent ces analyses et définissent les moyens d'intervention qui sont activés, en lien avec les secours publics, administrations de tutelle et forces de l'ordre, lorsque ces situations d'urgence se présentent.

Pour limiter les effets d'éventuelles pertes de confinement, les réseaux de pipelines sont en effet dotés de moyens autonomes d'intervention (« bases » mobiles, lourdes ou légères, de matériels anti-pollution) permettant l'endiguement et la récupération du produit en des points déterminés.

Des exercices d'exécution des plans sont réalisés tous les ans en interne avec, lorsque cela est possible, l'intervention sur le terrain des équipes de secours public. En 2022, le réseau LHP a exécuté à titre d'exercice un PSI-cadre, trois exercices PSI « antipollution pose de barrage », deux POI en installation, trois exercices d'urgence au dispatching, deux exercices d'activation du dispatching de secours ainsi qu'un exercice de reprise en mode local. Un exercice d'activation de la cellule de crise au Siège était initialement prévu au cours du dernier trimestre afin de s'entraîner à la communication de crise et d'améliorer la coordination entre cellule locale et Siège, mais celui-ci a dû être annulé suite aux perturbations d'exploitation des pipelines liées à la situation sociale de l'automne.

Aucun évènement majeur (fuite non confinée d'un volume supérieur à 1 m^3) ne s'est produit sur le réseau LHP.

3.4.3. ENDOMMAGEMENTS

On rappelle que TRAPIL, dans le cadre de son PSM, assure une surveillance aérienne et pédestre de ses réseaux afin de prévenir les dommages eventuellement créés par des travaux réalisés par des tiers. En 2022, il n'y a pas eu d'endommagement involontaire de nos canalisations.

3.4.4. EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Dans la démarche de la certification ISO 14001, TRAPIL a réalisé une analyse environnementale initiale. Cette analyse représente une étude approfondie des activités d'une entreprise et de ses impacts directs et indirects sur l'environnement, faisant ainsi un état des lieux de la situation environnementale de l'entreprise.

Les conclusions de cette analyse montrent que les impacts environnementaux les plus importants sont la gestion des déchets, les rejets atmosphériques (GES) et l'énergie.

3.4.4.1. Gestion des déchets

De par son activité, TRAPIL émet peu de déchets et applique les réglementations en vigueur pour leur traitement.

Le déchet principal issu du transport par pipeline demeure le « contaminat » (mélange non commercialisable créé à l'interface de deux produits différents dans la même canalisation). Ces contaminats sont en partie réinjectés dans les produits transportés tout en maintenant les spécifications de mise à la consommation. Sont considérés comme déchets les contaminats qui ne peuvent être réinjectés, traités par l'USAC ou qui sont retournés en raffinerie pour retraitement et recyclage.

En 2022, les volumes de contaminats retournés en raffinerie sont équivalents à ceux de ces dernières années (11 537 m³ contre 11 838 m³ en 2021), sans prendre en compte le très bas niveau de 2020 suite à la pandémie. Pour rappel, avant 2018, ce volume de contaminat à recycler était d'environ 20 000 à 30 000 m³.

22 265 m³ ont été retraités en 2022 par l'USAC (Unité de Séparation Autonome des Contaminats) au terminal de Gennevilliers (volume équivalent à celui de 2021).

3.4.4.2. Emissions de gaz à effet de serre

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre repose sur la méthode « Réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre » définie par l'ADEME en juillet 2022. En particulier, ce document définit les scopes suivants :

- **Scope 1 :** Emissions directes de GES correspondant principalement aux émissions des sources fixes (groupes électrogène, chaudières à gaz) et aux émissions des sources mobiles correspondant à l'ensemble des véhicules du parc automobile de TRAPIL sur les 3 réseaux.
- **Scope 2** : Emissions indirectes liées aux consommations énergétiques correspondant à la consommation électrique du réseau LHP et du Siège.
- **Scope 3** : Les autres émissions indirectes du réseau LHP et du sSiège. Cela regroupe principalement les émissions de CO2 pour la gestion des déchets (Contaminat) et de l'immobilisation des matériels.

	2019	2020	2021	2022
	SCOPE 1			
Sources fixes d'émission (chaudières, etc.)	319	315	320	276
Sources mobiles (émissions VL et PL)	2 621	2 176	2 228	2 202
	SCOPE 2			
Électricité (LHP et Siège)	1 632	1 153	1 748	2 196
	SCOPE 3			
Sources indirectes	2 530	1 290	2 604	2 480
TOTAL	**6 657**	**4 792**	**6 900**	**7 154**
t CO_2 émis par km transporté	0,40	0,34	0,42	0,45
t CO_2 émis par Mt.km transporté	1,97	1,77	2,04	2,20

L'augmentation du bilan des GES provient en partie du Scope 2 (électricité de pompage). Elle s'explique en partie par un moins bon rendement énergétique (voir paragraphe ci-dessous) ainsi que par l'évolution du coefficient de GES par kWh fourni par EDF. Ce coefficient est monté à 27 g par kWh en 2002 (22g par kWh en 2021) suite aux nombreux arrêts des centrales nucléaires cette année et au recours accru à l'électricité d'origine fossile, tant française qu'importée.

Le plan d'action pour une réduction des émissions des GES se concentre sur les postes principaux.

On peut noter :

- La création d'un poste d'ingénieur développement pour une nouvelle approche de l'optimisation des plans de transport sur le LHP,
- L'étude pour la mise en place de moteurs à vitesse variable,
- Le suivi de la consommation du parc de véhicules.

À la lumière de ce bilan d'émission de GES, une analyse comparative du transport par pipeline tel que réalisé par TRAPIL sur le LHP et des autres moyens de transports (rail, camions, barges) continue de démontrer son excellente performance par rapport aux autres types de transport massif (d'un ordre de grandeur de 35% inférieur au rail, 15 fois inférieur au transport fluvial et 25 fois inférieur au camion-citerne). Cela provient du fait de ne pas avoir à traiter les retours à vide contrairement aux autres moyens de transport, ainsi que l'électricité, principale source d'énergie peu émettrice de CO2.

3.4.4.3. Consommation d'électricité

La consommation électrique de pompage des produits représente l'essentiel de la consommation d'énergie de TRAPIL (LHP et Siège). Celle-ci s'est élevée à 80,0 GWh en 2022 pour un trafic kilométrique de 3,56 Gt.km soit un rendement énergétique de 22.5 GWh par Gt.km. En 2021, la consommation avait été de 75,2 GWh pour un trafic de 3,38 Gt.km soit un rendement énergétique de 22,2 GWh par Gt.km. Le rendement énergétique a été maintenu malgré les difficultés d'optimisation des pompages (en mode « stop & go ») à cause des demandes désorganisées liées aux longues grèves des raffineries de Basse-Seine l'automne dernier.

L'optimisation du planning et de la distribution des puissances de pompage doit permettre de réduire les pertes de charge et la consommation électrique associée. Un indicateur pouvant mesurer cette optimisation, est le taux d'occupation des lignes principales (TOL) qui calcule le ratio du temps pendant lequel la veine est active. La veine la plus pertinente est la veine 32'', car elle représente environ 50% du transport du réseau LHP.

Variation du TOL sur 5 ans sur la veine 32'' du LHP (l'objectif est d'atteindre au moins 80%)

	2018	2019	2020	2021	2022
TOL 32''	84 %	82 %	77 %	84 %	83 %

Le TOL reste à un bon niveau malgré les perturbations décrites plus haut, car il traduit surtout la poursuite de la reprise de l'activité de pompage sur cette ligne et le réseau en général après la pandémie.

Sur le plan des autres consommations, le procédé de transport par pipeline ne consomme ni eau, ni matières premières, en dehors des consommables nécessaires au maintien de l'intégrité des installations.

3.4.4.3. Protection des milieux et de la biodiversité

Le pipeline étant enterré, il ne provoque pas de nuisances pour les riverains, l'environnement et la biodiversité, en dehors de travaux occasionnels et hors événement accidentel. Seules les installations de pompage ou de livraison/expédition sont en plein air. Il n'y a pas de nuisance olfactive ou sonore particulière ni d'éclairage permanent des installations.

Les installations sont équipées de cuvettes de rétention de produit qui canalisent les égouttures vers un séparateur. Divers automates de sécurité sont en place afin de procéder automatiquement à l'isolement de l'installation en cas d'anomalie. Par ailleurs, tout le matériel installé dans les zones de présence accidentelle de vapeurs d'hydrocarbures est conforme à la règlementation ATEX.

S'il est nécessaire de procéder à une déviation significative de canalisation, une étude d'impact sur l'environnement est réalisée. Cette étude évalue les conséquences des travaux, y compris sur la biodiversité (faune et flore), notamment si le tracé pénètre dans une zone naturelle protégée (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ...). Les travaux de maintenance des canalisations existantes prennent en compte les éventuelles contraintes liées à la préservation de la biodiversité. TRAPIL s'attache à remettre en état les terrains à la fin des chantiers.

3.5 ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

TRAPIL respecte les lois et règlements en vigueur et fait appliquer son Code de Conduite et d'Éthique. L'entreprise n'a pour l'instant aucune activité hors de France (sauf quelques prestations marginales d'étalonnage d'appareils de comptage), ni d'actifs gérés via des comptes à l'étranger. Ses salariés et mandataires sociaux sont domiciliés en France. On peut considérer que les activités menées par TRAPIL ne peuvent porter atteinte aux droits de l'Homme et interdisent toutes possibilités d'évasion fiscale.

3.5.1. LOYAUTÉ DES PRATIQUES - RELATIONS FOURNISSEURS

TRAPIL a mis en place un système de notation qui peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de fournisseurs ne respectant pas nos critères de sécurité et de qualité.

TRAPIL s'attache à une égalité de traitement des fournisseurs et porte cette valeur auprès de ses collaborateurs. Le Code de Conduite de TRAPIL insiste sur l'équité entre les candidats à nos appels d'offres. Celle-ci s'appuie notamment sur leurs accréditations éventuelles, la notation interne, des cahiers des charges transparents et une procédure de sélection rigoureuse.

TRAPIL veille d'autre part à nouer des relations de long terme avec des entreprises stratégiques (fournisseurs dits 'en IG3'), celles concernées par ses principaux investissements ou ses opérations de maintenance récurrentes. Ces relations, matérialisées par des appels d'offres pluriannuels, permettent de construire des partenariats basés sur la confiance réciproque et destinés à améliorer la performance de nos achats.

35,6 M€ ont ainsi été engagés en 2022 en application de ce principe de relations fournisseur-client durables, dans une optique de partenariat 'gagnant/gagnant', représentant 35% du montant total de nos achats. Le graphique suivant montre l'évolution de cet indicateur dans le temps :

Part des achats en contrat cadre (IG3)

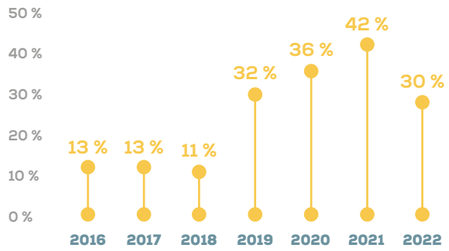

3.5.2. PRÉVENTION DU RISQUE DE CORRUPTION

TRAPIL a mis en conformité son programme anticorruption avec les exigences de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2). Elle a ainsi mis à disposition de ses collaborateurs son Code de Conduite et d'Éthique, intégré une charte éthique au règlement intérieur de l'entreprise et réalisé une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Cette dernière n'a pas mis en exergue de risque critique, grâce aux mesures et processus déjà en place (contrôles internes, organisation, séparation des pouvoirs).

A l'issue de cette analyse, un plan de renforcement a été validé par l'équipe dirigeante de TRAPIL et largement mis en œuvre. Les actions en ont été les suivantes :

- Mise en place d'un comité d'éthique chargé d'enquêter en stricte confidentialité sur les signalements reçus en interne ou en externe, et de rendre compte pour les cas avérés de manquements.
- Mise à jour de la procédure de lanceur d'alerte en cours, destinée à tous les collaborateurs et ouverte aux tiers. Elle permet de remonter confidentiellement auprès du comité d'éthique tout signalement de faits ou agissements en violation du Code de conduite et d'éthique, de la loi ou de règlements.
- Cette procédure d'alerte a déjà été déclenchée et traitée par le comité d'éthique, dans le cadre des situations de conflits d'intérêts notamment, ce qui montre la pertinence du dispositif mis en place.
- Désignation d'un responsable Conformité Sapin 2, chargé notamment de la mise en conformité du programme anti-corruption et de son application. Il apporte avis et recommandations sur les risques de corruption identifiés avec les tiers. Enfin, ce collaborateur est également membre du comité d'éthique.
- Des procédures de contrôle comptable et de contrôle interne existent. Celles en lien avec la loi Sapin 2 sont recensées par le responsable Conformité et seront approfondies pour une pleine conformité avec la réglementation.
- Des procédures d'évaluation spécifiques du risque de corruption (procédure simplifiée ou approfondie selon le cas) sont déclenchées pour tout nouveau fournisseur et tiers intermédiaire identifiés comme présentant un risque en lien avec la matrice de risques issue de la cartographie réalisée.

L'exercice 2022 a été marqué par des campagnes de formation et de communication importantes sur le sujet, avec en premier lieu un message engageant du Directeur général auprès des collaborateurs, mais également avec des formations spécifiques réalisées auprès du personnel exposé (acheteurs, chargés d'affaires et assimilés, cadres).

Des actions de sensibilisation, sous forme de vidéos sur notre chaîne YouTube, ont été menées auprès de tout le personnel sur les différents cas concrets ayant trait à la corruption et aux conflits d'intérêts. Celles-ci ont vocation à être réitérées chaque année. Des fiches pratiques ont été élaborées et diffusées via notre site intranet sur la politique TRAPIL de cadeaux et invitations et sur les conflits d'intérêts. Ces actions se poursuivent sur l'exercice 2023. Des recyclages sont prévus périodiquement.

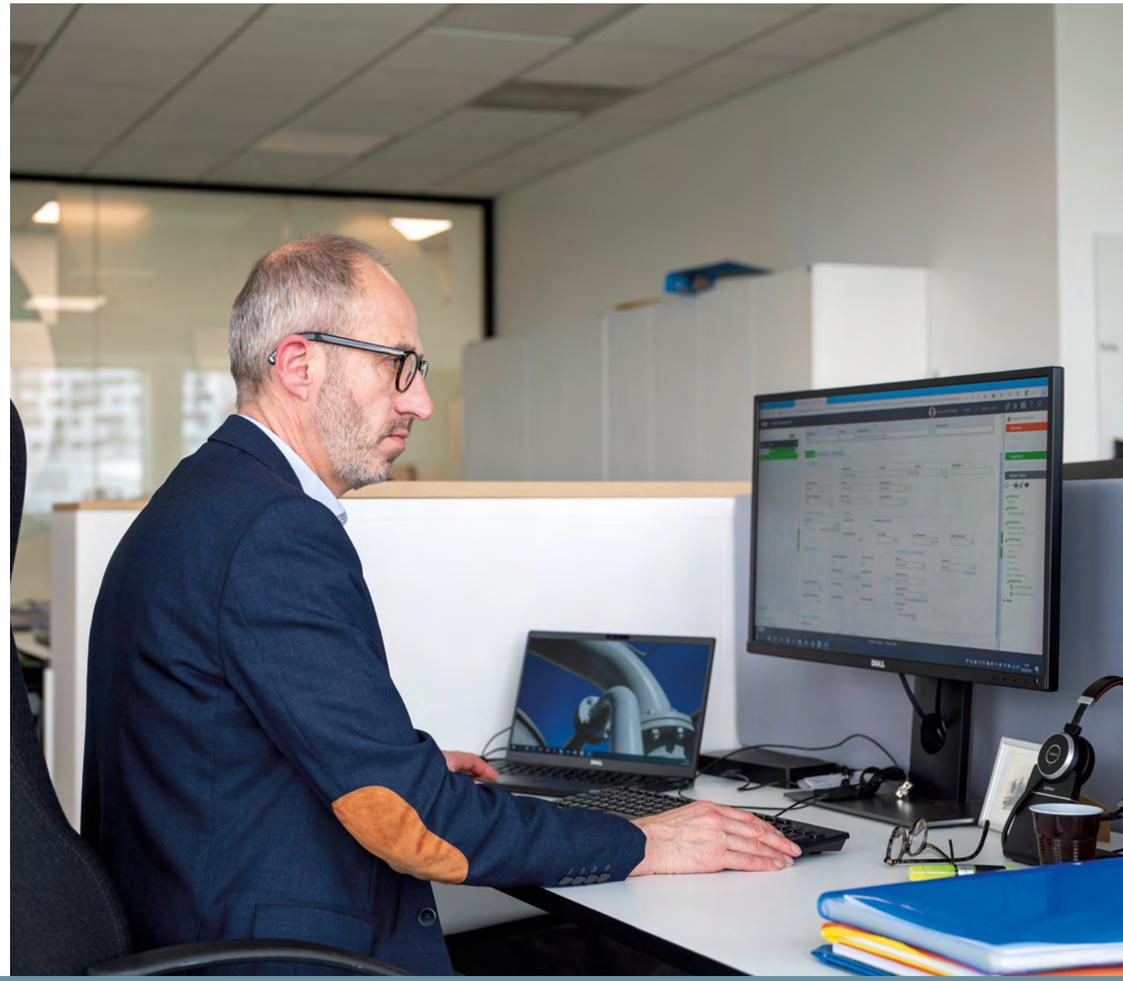

05

Rapport financier

1. Bilan avant distribution
2. Compte de résultat
3. Annexe légale
4. Tableaux complémentaires

1.
Bilan

La comparaison des bilans 2022 et 2021 avant affectation des résultats est présentée ci-après (en k€) :

ACTIF	BILAN AU 31/12/2022	BILAN AU 31/12/2021	VARIATION	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	8 794	14 020	-5 226	-37,3 %
Immobilisations corporelles	316 742	312 044	4 698	1,5 %
Immobilisations incorporelles et corporelles brutes	**325 536**	**326 064**	**-528**	**-0,2 %**
Amortissements	-275 127	-247 039	-1 087	0,4 %
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	**50 409**	**52 025**	**-1 615**	**-3,1 %**
Immobilisations financières	45 026	45 061	-35	-0,1 %
TOTAL ACTIF NET IMMOBILISÉ	**95 435**	**97 085**	**-1 650**	**-1,7 %**
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours	9 259	7 446	1 814	24,4 %
Créances clients	37 158	32 492	4 666	14,4 %
Disponibilités financières	12 676	22 238	-9 562	-43,0 %
Charges constatées d'avance	657	955	-297	-31,2 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**59 751**	**63 131**	**-3 381**	**-5,4 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**155 186**	**160 217**	**-5 031**	**-3,1 %**

PASSIF	BILAN AU 31/12/2022	BILAN AU 31/12/2021	VARIATION	
CAPITAUX PROPRES				
Capital	13 241	13 241	0	0.0 %
Réserves et provisions réglementées	31 404	29 951	1 453	4,9 %
Résultat (net d'acompte s/dividende)	25 285	24 663	623	2,5 %
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**69 930**	**67 855**	**2 076**	**3,1 %**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**8 723**	**9 371**	**-648**	**-6,9 %**
DETTES				
Dettes financières	12 248	14 547	-2 299	-15,8 %
Autres dettes	63 355	67 418	-4 064	-6,0 %
Produits constatés d'avance	930	1 026	-96	-9,4 %
TOTAL DES DETTES	**76 533**	**82 991**	**-6 458**	**-7,8 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**155 186**	**160 217**	**-5 031**	**-3,1 %**

Le détail des variations individuelles des postes figure dans les tableaux de l'annexe.
Les écarts globaux dégagés dans la comparaison qui précède appellent les observations suivantes :

À l'actif

- La diminution des immobilisations incorporelles et corporelles brutes, soit 528 k€ correspond à la différence entre les investissements réalisés dans le cadre du budget (+9 777 k€) et les désinvestissements (-10 305 k€) de cessions et mises au rebut.

- Les immobilisations financières sont stables à fin 2022.

- L'augmentation des stocks et en-cours nets de 1 814 k€ est liée, d'une part à l'augmentation du stock net de pièces détachées du LHP (+320 k€) et d'autre part l'augmentation des travaux et prestations en cours (+1 493 k€).

- Les créances sont en augmentation de 4 666 k€ dont 3 883 k€ de créances clients liées principalement à des retards de paiement client sur 2022.

- Les disponibilités financières nettes d'un montant de 12 676 k€ sont en diminution de 9 562 k€ par rapport à l'exercice précédent.

- Les charges constatées d'avance diminuent de 297 k€.

Au passif

- L'augmentation des **capitaux propres** de 2 076 k€ provient des éléments suivants :
  - la baisse du résultat entre 2021 et 2022 de 14 089 k€, diminué du différentiel entre les acomptes versés en 2021 et 2022, soit un solde net en baisse de 623 k€.
  - l'augmentation des réserves pour 2 104 k€ suite à l'affectation du report à nouveau N-1.
  - la diminution des provisions réglementées de 651 k€, essentiellement constituées d'amortissements dérogatoires (générés par les actifs immobilisés bénéficiant de taux dégressifs majorés).

- La diminution de 648 k€ des **provisions pour risques et charges** résulte principalement des mouvements de provisions suivants :
  - reprise de provision pour indemnité de fin de carrière à hauteur de 1 164 k€ ;
  - dotation de provision pour excavation/vidange canalisations et pour dépollutions de 415 k€ ;
  - dotation de provision pour litiges prud'hommes à hauteur de 110 k€.

- Les dettes financières sont en diminution de 2 299 k€ en raison principalement d'une part, des remboursements d'emprunt pour 2 135 k€ dont 992 k€ sur l'emprunt auprès du Crédit Agricole souscrit en 2015, 571 k€ sur l'emprunt auprès du Crédit Agricole de 2018, 571 k€ sur l'emprunt auprès de la Banque Palatine de 2018 et d'autre part, une diminution des placements en fonds bloqués de participation pour 160 k€.

- **Les autres dettes** sont en diminution de 4 064 k€. Ce différentiel est dû essentiellement aux éléments suivants :
  - la dette d'I.S. est en baisse de 6 500 k€ à fin 2022, alors qu'en 2021 elle augmentait de 5 824 k€, fortement impactée par la cession de l'immeuble de l'ancien siège social en 2021 ;
  - les dettes fiscales et sociales augmentent de 848 k€, décomposées principalement comme suit :
    - une charge à payer au titre d'une prime exceptionnelle de partage de valeur (loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat) a impacté les comptes pour 406 k€ ;
    - les indemnités de congés payés et le montant provisionné des Comptes Epargne Temps augmentent de 340 k€ (avec cotisations sociales) ;
    - les dettes de sécurité sociale augmentent de 127 k€.

  - les avances et acomptes reçus sur commandes en cours sont en baisse de 187 k€, dont une hausse de 115 k€ sur le contrat ODC et une baisse de 302 k€ d'avances reçues sur les marchés ;
  - les dettes d'exploitation sont en hausse de 1 766 k€ en raison d'une part, des factures non parvenues en hausse de 1 266 k€ et d'autre part des dettes sur les factures fournisseurs en hausse de 499 k€.

Les tableaux plus détaillés se trouvent sur les pages suivantes.

Bilan actif

APRÈS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	31/12/2022			31/12/2021
1. ACTIF IMMOBILISÉ	**BRUT**	**AMORTISSEMENT PROVISION** *(à déduire)*	**NET**	**NET**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche	640 961	640 961	0	0
Brevets et procédés	849 737	753 336	96 401	5 681
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	6 626 707	5 164 880	1 461 827	1 260 846
Fonds industriel	15 000	15 000	0	0
Avances et acomptes	661 493	0	661 493	907 647
TOTAL	**8 793 898**	**6 574 177**	**2 219 721**	**2 174 174**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	25 315 141	16 828 072	8 487 069	8 828 080
Constructions	30 943 321	25 841 606	5 101 714	5 285 459
Installations - matériel et outillage	243 741 597	216 880 145	26 861 451	28 475 774
Autres	11 960 915	9 002 915	2 958 000	3 447 914
Immobilisations en cours	4 781 403	0	4 781 403	3 813 179
TOTAL	**316 742 377**	**268 552 738**	**48 189 637**	**49 850 406**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	41 900 556	0	41 900 556	41 900 556
Autres titres immobilisés	50	0	50	50
Prêts	2 775 403	0	2 775 403	2 810 449
Autres créances immobilisées	349 760	0	349 760	349 760
TOTAL	**45 025 769**	**0**	**45 025 769**	**45 060 815**
TOTAL 1 - ACTIF IMMOBILISÉ	**370 562 044**	**275 126 915**	**95 435 128**	**97 085 395**
2. ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières et consommables	2 512 941	398 670	2 114 271	1 793 714
Travaux et prestations en cours	7 145 075	0	7 145 075	5 651 919
TOTAL	**9 658 016**	**398 670**	**9 259 346**	**7 445 633**
CRÉANCES (1)				
Avances sur commandes fournisseurs	136 195	0	136 196	39 382
Créances sur prestations et comptes rattachés	34 177 731	0	34 177 731	30 268 393
Créances diverses autres	2 844 050	0	2 844 050	2 184 509
TOTAL	**37 157 975**	**0**	**37 157 977**	**32 492 284**
DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES (1)				
Placements en C.D.N et SICAV	0	0	0	0
Disponibilités	12 675 991	0	12 675 991	22 238 488
TOTAL	**12 675 991**	**0**	**12 675 991**	**22 238 488**
COMPTES DE RÉGULARISATION (1)				
Charges constatées d'avance	657 386	0	657 386	954 862
TOTAL 2 - ACTIF CIRCULANT	**60 149 368**	**398 670**	**59 750 700**	**63 131 267**
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2	**430 711 412**	**275 525 585**	**155 185 828**	**160 216 662**
(1) dont à moins d'un an			50 491 354	55 685 634

Bilan passif

APRÈS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. CAPITAUX PROPRES	**EXERCICE 2022 avant affectation des résultats**	**EXERCICE 2022 après affectation des résultats**	**EXERCICE 2021 après affectation des résultats**
CAPITAL SOCIAL	13 240 800	13 240 800	13 240 800
RÉSERVES			
Prime d'émission	2 163 450	2 163 450	2 163 450
Réserve de réévaluation 1976	0	0	0
Réserve légale	1 324 080	1 324 080	1 324 080
Réserve de plus values à long terme	0	0	0
Réserve facultative	11 285 388	11 285 388	11 285 388
Réserve pour éventualités diverses	647 008	647 008	647 008
Report à nouveau	6 687 109	7 452 600	6 687 109
TOTAL RÉSERVES	**22 107 035**	**22 872 526**	**22 107 034**
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	48 824 691	0	0
Résultat déjà distribué	-23 539 200	0	0
Résultat à affecter	25 285 491	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
Amortissements dérogatoires	9 218 099	9 218 099	9 869 578
Provision spéciale de réévaluation 1976	0	0	0
Plus values réinvesties	78 759	78 759	78 759
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**9 296 858**	**9 296 858**	**9 948 337**
TOTAL 1 - CAPITAUX PROPRES	**69 930 184**	**45 410 184**	**45 296 171**
2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	310 000	310 000	200 000
Provisions pour charges	8 412 638	8 412 638	9 170 863
TOTAL 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**8 722 638**	**8 722 638**	**9 370 863**
3. DETTES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
Participation des salariés (fonds bloqués)	898 031	898 031	1 058 119
Emprunts	11 327 972	11 327 972	13 463 064
Banques	0	0	0
Intérêts courus	22 332	22 332	25 845
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**12 248 335**	**12 248 335**	**14 547 028**
AUTRES DETTES			
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 355 617	23 355 617	23 542 826
Dettes d'exploitation	12 177 124	12 177 124	10 411 572
Dettes fiscales et sociales	27 456 933	51 976 933	49 166 959
Dettes diverses	365 146	365 146	6 855 440
TOTAL AUTRES DETTES	**63 354 820**	**87 874 820**	**89 976 797**
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	929 851	929 851	1 025 803
TOTAL 3 - DETTES	**76 533 006**	**101 053 006**	**105 549 628**
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 + 3	**155 185 828**	**155 185 828**	**160 216 662**
(1) dont à plus de cinq ans	2 698 982	2 698 982	3 755 215
dont d'un an à cinq ans	7 427 699	7 427 699	8 632 021
dont à moins d'un an	66 406 326	90 926 326	93 162 392

2.
Compte de résultat
AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

PRODUITS	12/2022	12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Pipeline LHP + SAGESS	120 000 104	110 954 722
Prestations sur réseau ODC	31 986 957	30 701 843
Prestations sur réseau PMR	19 608 443	18 934 707
Prestations sur réseau Pipe (Port de Strasbourg et Haspres)	869 538	843 149
Marchés et autres activités	9 259 800	10 416 231
Projet WELL-COM	563 225	527 090
Locations immobilières diverses	56 727	57 989
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**182 344 795**	**172 435 732**
Variation travaux en cours	1 233 156	938 120
Production immobilisée	0	0
Transfert de charges d'exploitation	417 748	677 232
Reprises sur provisions	728 652	382 533
Autres produits	131 269	9 755
SOUS-TOTAL	**2 510 825**	**2 007 640**
TOTAL 1	**184 855 620**	**174 443 373**
PRODUITS FINANCIERS		
Dividendes sur participations	6 990 092	6 104 024
Autres produits	0	1 399
TOTAL 2	**6 990 092**	**6 105 423**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 074	5 400
Sur opérations en capital	51 303	27 129 824
Sur opérations autres	7 827 200	8 789 694
Reprises amortissements dérogatoires et exceptionnels	1 732 047	1 565 685
TOTAL 3	**9 622 625**	**37 490 603**
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 + 3	**201 468 337**	**218 039 399**

CHARGES	12/2022	12/2021
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats pièces rechanges et matières consommables	1 190 760	858 111
Variation du stock	-276 534	-18 857
Achats consommés	**914 226**	**839 255**
Autres achats et charges externes	39 524 148	36 216 337
Impôts et taxes	4 379 998	4 306 738
Salaires et traitements	46 263 545	44 996 731
Charges sociales	24 077 819	23 899 290
Amortissements sur immobilisations	8 936 862	9 119 977
Dotation sur provisions	398 670	442 693
Autres charges	40 949	5 900
TOTAL 4	**124 536 217**	**119 826 920**
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	134 090	155 601
TOTAL 5	**134 090**	**155 601**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	333	2 546
Sur opérations en capital	566 825	1 663 526
Sur opérations autres	7 042 753	8 055 861
Dotations aux amortissements exceptionnels et dérogatoires	1 080 568	1 161 811
TOTAL 6	**8 690 480**	**10 883 744**
PARTICIPATION DES SALARIÉS	**5 523 410**	**5 482 019**
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	**13 759 450**	**18 777 308**
BÉNÉFICE	**48 824 691**	**62 913 807**
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6	**201 468 337**	**218 039 399**

3.
Annexe légale

L'annexe est établie en conformité avec les articles 8 et 9 du Code de commerce.

Le total du bilan après distribution en décembre d'un acompte sur dividende de 23 539 200,00 € au titre des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022 est de 155 185 827,82 €. Le capital social de la société TRAPIL est de 13 240 800 euros ; il est composé de 490 400 actions de 27 euros de valeur nominale.
Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 48 824 690,85 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

1. PRINCIPES
ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles générales des prescriptions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses généralement admises, notamment en matière de continuité et d'indépendance des exercices, ainsi que de permanence des méthodes. En matière de provisions, les règles applicables ont été respectées suivant les articles 322-1 & 322-2 du PCG, conformément au règlement ANC 2014-03 en vigueur. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle précédente.

1.1 DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Cette exception n'a pas été utilisée.

1.2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ils sont développés dans le rapport annuel du Conseil d'Administration.

1.3 IMMOBILISATIONS/ AMORTISSEMENTS

a) Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises antérieurement à l'exercice 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

b) TRAPIL applique les normes comptables en vigueur (règlement ANC 2014-03) relatif au plan comptable général.

c) Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les durées d'amortissement des principaux biens sont les suivantes :

CONSTRUCTION	
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	
Structure	60 ans
Façade et étanchéité	30 ans
Agencements et installations techniques	20 ans
Menuiseries extérieures et autres	10 ans
BÂTIMENTS INDUSTRIELS	
Structure	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans

INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Canalisations de transport (tubes et pose)	20 ans
Bacs de stockage	20 ans
Installations	10 ans
Matériel individualisé en installation (moteur, pompe, vanne...)	10 ans
Outillage et petit matériel	3 à 5 ans

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	4 à 8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans

d) TRAPIL a utilisé les possibilités d'amortissement dégressif selon les modalités fiscales en vigueur. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire constitue une charge exceptionnelle inscrite au passif du bilan dans le poste «Provisions réglementées».

1.4 PRESTATIONS DE SERVICES

Trapil utilise pour ses marchés de prestations la méthode de comptabilisation des produits à l'achèvement de la prestation. Les marchés en cours, donc non achevés, sont comptabilisés en stock de produits en cours et évalués selon la méthode du prix de revient.

1.5 STOCK DE PIÈCES DÉTACHÉES ET DÉPRÉCIATION

Le stock de pièces détachées est évalué selon la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.
La méthode de dépréciation du stock de pièces détachées consiste à déprécier les articles n'ayant pas été mouvementés depuis cinq ans.

2. INFORMATIONS À CARACTÈRE
FINANCIER ÉCONOMIQUE ET COMPTABLE

2.1 ENGAGEMENTS SOCIAUX

2.1.1 Garantie Complémentaire de Retraite (G.C.R.)

La Garantie Complémentaire de Retraite (G.C.R.) est un régime de retraite sur-complémentaire clôturé au 31/12/2003 sur la base des droits acquis par chaque salarié et remplacé depuis le 1er janvier 2004 par un régime à cotisations définies.

Engagement concernant les droits acquis par les actifs :

L'engagement des droits des actifs, acquis et arrêtés au 31/12/2003, a été totalement externalisé auprès du gestionnaire de fonds (CARDIF).
Il n'y a donc pas de provision, ni d'engagement hors bilan, pour la G.C.R.

2.1.2 Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et Accord Seniors

La loi 2003-775 du 21 août 2003 avait supprimé la possibilité de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur avant 65 ans, mais cette mesure restait néanmoins possible en cas d'accord de branche. De fait, un accord avait été signé dans le cadre de l'UFIP et publié au J.O. du 27 juillet 2004.

Toutefois, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a confirmé l'impossibilité pour les entreprises, à compter du 1er janvier 2010, de mettre le personnel à la retraite. En conséquence, tous les accords de branche conclus antérieurement qui étaient en contradiction avec ce principe deviennent caducs. Tel est le cas de l'accord UFIP indiqué ci-dessus.

Compte tenu de ces dispositions et dans la pérennité de la méthode des exercices précédents, le calcul de la provision a été effectué uniquement sur les indemnités de fin de carrière déterminées à ce jour pour les agents dont le départ est prévu dans les 5 prochaines années (2023, 2024, 2025, 2026 et 2027). Selon que les intéressés sont en cessation anticipée d'activité ou pas, la prime sera de 3 à 4.75 mois pour la 1re catégorie et de 4.75 à 8 mois pour les autres.

L'accord sur les retraites prévoyant les règles applicables à l'indemnité de fin de carrière a été signé avec les organisations syndicales le 18 décembre 2017. La négociation annuelle obligatoire de 2018 (NAO) a modifié la durée initiale de trois ans de cet accord en une durée indéterminée. Cet accord reste cependant résiliable par décision unilatérale à tout moment.

Ce calcul conduit à une provision de 2 900 218 €.

L'engagement évalué à fin 2022 par un cabinet d'actuaires pour tout le personnel présent au 31/12/2022 s'élève à 14 167 150 €. L'engagement hors bilan et avant impôts se monte donc à 11 266 932 €.

2.1.3 Personnels en cessation anticipée d'activité

Le personnel ayant occupé un emploi posté a la possibilité de passer dans le régime de la cessation anticipée d'activité sous les conditions suivantes :

- pour les agents postés au moment de la cessation d'activité : avoir occupé au minimum un emploi posté pendant dix ans,
- pour les agents non postés au moment de la cessation d'activité : avoir occupé au minimum un emploi posté pendant quinze ans.

L'âge de départ dépend du nombre d'années pendant lesquelles l'agent a occupé un emploi posté. Les charges salariales liées à ce régime demeurent à la charge de TRAPIL jusqu'à l'âge de départ légal en retraite.

L'engagement correspondant (rémunération pendant la période de cessation d'activité, actuellement servie et droits en cours d'acquisition) évalué par un cabinet d'actuaires se monte à 20 833 304 €. Ce montant n'est pas provisionné

2.1.4 Provision Médailles du travail

La société verse à l'occasion des 10, 20, 30, 35 et 40 ans de travail au sein de la société une prime d'ancienneté. La provision à fin décembre 2022 a été calculée par un cabinet d'actuaires et aboutit au montant provisionné de 2 401 805 €.

2.1.5 Cotisations de la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole pour le personnel retraité

TRAPIL prend à sa charge les cotisations patronales pour le personnel retraité, parti avant le 01/01/2011.

L'engagement correspondant (cotisations actuellement servies et droits en cours d'acquisition), évalué par un cabinet d'actuaires se monte à 1 551 648 €. Ce montant n'est pas provisionné.

2.1.6 Récapitulation

Pour l'ensemble des engagements sociaux décrits ci-dessus, l'engagement total hors bilan et avant impôts se monte à 33 651 884 €.
Après impact fiscal calculé sur la base des conditions d'imposition prévues sur le long terme, cet engagement ressort à 25,24 M€.
(Voir tableau récapitulatif des engagements sociaux ci-après).

Évaluation en k€*	ÉVALUATION AU 31/12/2022	ÉVALUATION AU 31/12/2022	TAUX D'ACTUALISATION 2022	PROVISION 2022	PROVISION 2022	ENGAGEMENT HORS BILAN
IFC (Indemnités de Fin de Carrière) et Accords séniors	21 565,616	14 167,150	3,65 %	4 064,867	2 900,218	11 266,932
Médailles du travail	2 392,726	2 401,805	3,65 %	2 392,726	2 401,805	0,000
Personnels en Cessation Activité	3 611,901	3 011,903	3,65 %			
Actifs avec droits de Cessation Activité	24 289,620	17 821,401	3,65 %			
S / TOTAL C.A.A.	**27 901,521**	**20 833,304**	3,65 %			**20 833,304**
MIP retraités	2 001,146	1 551,648	3,65 %			1 551,648
TOTAL	**53 861,009**	**38 953,907**		**6 457,593**	**5 302,023**	**33 651,884**
IS						**8 412,971**
TOTAL APRÈS IS						**25 238,913**

* Les évaluations des engagements à fin 2022, ont été faites avec les outils fournis par un cabinet d'actuaires.
Le taux d'actualisation utilisé pour 2022 est de 3,65%, en nette augmentation en lien avec l'inflation et la conjoncture actuelle.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS REÇUS	Montant en k€	ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant en k€
		Caution fournie au PORT AUTONOME DE PARIS (occupation du domaine public)	84
Cautions bancaires reçues des fournisseurs en couverture des termes de garantie en cours sur commandes de travaux	1 313	Caution fournie à DIESTER INDUSTRIE ATLANTIQUE (GME EIFFAGE - TRAPIL)	10
		Garantie autonome à EDF production électrique insulaire (GME EIFFAGE - TRAPIL)	363
		Caution fournie à la Direction des DOUANES de Paris-Ouest (importations temporaires)	20
		Caution fournie au Receveur régional des DOUANES de Paris (Soumission Générale Cautionnée)	1 300
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**1 313**	**TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS**	**1 777**

2.3 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

2.3.1 Provision pour Gros Entretien

La provision pour grosses réparations concerne à TRAPIL les cuves, les réservoirs et les tubes d'étalonnage ; ces matériels sont soumis à des programmes de vérification périodique réglementaire.
Il a été comptabilisé sur l'exercice 2022 une provision de 309 461 € à ce titre.

2.3.2 Provision pour remise en état

La provision dotée en 2021 pour des travaux d'excavation et de vidange de canalisations, à hauteur de 400 000 €, a fait l'objet d'un réajustement à 600 000 € à fin 2022.
La provision pour dépollution du site de MITRY MORY constituée en 2016 a fait l'objet d'une reprise à hauteur des dépenses réalisées en 2022 pour 135 117 €. Cette provision a été réévaluée au 31 décembre générant un complément de dotation de 165 117 €.

La provision dotée depuis 2019 au titre des travaux de démolition des bâtiments de Gonfreville et Port Jérôme suite au PPRT, a fait l'objet d'une dotation complémentaire à hauteur de 185 000 € à fin 2022 au titre de travaux de dépollutions à Port Jérôme.

La provision dotée depuis 2019 au titre des travaux de démolition des bâtiments de Gonfreville et Port Jérôme suite au PPRT a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 100 000 € conformément aux travaux réalisés sur PJ en 2021.

Les autres provisions pour remise en état n'ont pas fait l'objet de dotation ou de reprise en 2022.

2.3.3 Provision pour risques

Aucune provision en cours.

2.3.4 Provision pour autres charges

La dotation d'une provision a été constituée à hauteur de 671 152 € pour les coûts de retraitement des contaminats légers sur la base des stocks de produits au 31/12/2022 et non retraitables par l'installation USAC. En parallèle, la provision de 2021 a été reprise pour 713 707 €.

2.3.5 Provision pour litiges

Une provision pour litiges prudhommaux constituée depuis 2020 a fait l'objet d'un complément de dotation en 2022 pour un montant de 110 000 €.

2.4 ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en k€)	2022	2021	VARIATIONS
DETTES			
Dettes à long terme (plus de 5 ans)	2 699	3 755	-28,13 %
Dettes à moyen terme (de 1 à 5 ans)	7 428	8 632	-13,95 %
Dettes à court terme (moins d'1 an)	66 610	70 604	-5,66 %
TOTAL DETTES	**76 737**	**82 991**	**-7,54 %**
CRÉANCES			
Créances à long terme (plus de 5 ans)	-	-	
Créances à moyen terme (de 1 à 5 ans)	-	-	
Créances à court terme (moins d'1 an)	37 815	33 447	13,06 %
Disponibilités financières	12 676	22 238	-43,00 %
TOTAL CRÉANCES ET DISPONIBILITÉS	**50 491**	**55 686**	**-9,33 %**

2.5 AUTRES POSTES DU BILAN

(en €)	
Montant des produits à recevoir inclus dans le poste Créances Clients et Comptes Rattachés	5 101 479,45
MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 837 340,72
Dettes fiscales et sociales	22 608 583,68
Dettes financières	23 021,76
TOTAL	**28 468 946,16**
Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
Montant des Charges Constatées d'Avance (en €)	657 386,12
Dont Assurances	399 849,20
Montant des Produits Constatés d'Avances (en €)	929 851,49
Dont Facturations ODC	560 000,00

2.6 RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré directement par la société.

Aucun jeton de présence n'a été versé au cours de l'exercice.

2.7 AVANCES AUX DIRIGEANTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - Art. 24-17)
Aucune avance, ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

2.8 EFFECTIF MOYEN MENSUEL

CATÉGORIE	NOMBRE
Cadres	181
Agents de maîtrise	464
Employés	11
Ouvriers	109
TOTAL	**765**
Intérimaires	**14**

2.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre de la certification des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 s'élèvent à 80 708 € HT répartis comme suit :

- 40 354 € HT d'honoraires EY ;
- 40 354 € HT d'honoraires DBA..

Figurent au compte de résultat au 31/12/2022, d'une part un montant facturé de 40 359,50 € HT au titre des honoraires EY, dont 20 177 € HT au titre de la certification des comptes 2022 et d'autre part, un montant facturé de 18 682,50 € HT au titre des honoraires DBA relatifs à la certification des comptes de l'exercice précédent. Aucune provision n'est par ailleurs constatée, comme le prévoit l'avis CNCC n° EC 2006-36.

2.10 IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE « COVID-19 » ET DE LA GUERRE EN UKRAINE

L' impact résiduel de la crise sanitaire de la COVID-19 reste surtout sensible sur l'activité de transport des carburants destinés à l'aviation sur le réseau LHP, celle-ci restant inférieure de plus de 15% par rapport à son niveau d'avant COVID-19.

Les opérations militaires en Ukraine, qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États, n'ont pas impacté directement notre activité. L'inflation générée sur les prix d'achats a impacté nos coûts d'exploitation et particulièrement les prix de l'énergie électrique (+18% pour TRAPIL).

Nous avons également pris en compte son impact dans nos perspectives 2023.

2.11 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Il n'y a pas d'évènements significatifs intervenus après la clôture.

3. INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

3.1 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

(en €)	
Résultat de l'exercice	48 824 690,85
Participation des salariés	5 523 409,67
Impôt sur les sociétés	13 759 450,00
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	**68 107 550,52**
Impôt au taux de droit commun	13 680 384,00
Contribution sociale de 3.3 %	426 274,00
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AVANT CRÉDIT D'IMPÔT	**14 106 658,00**
Autres Crédit Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	-347 208,00
MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	**13 759 450,00**

Variation des Provisions et Réserves réglementées

Reprise d'amortissements exceptionnels et dérogatoires (*)	1 732 047,36 €
Dotation aux amortissements exceptionnels et dérogatoires	1 080 568,02 €

(*) La réserve spéciale de réévaluation 1976 a été incorporée au Capital en 1996.

Congés payés et Compte Épargne Temps

En application des dispositions de l'article 39-1 du C.G.I. modifié par la Loi de Finances pour 1987, TRAPIL a opté pour le maintien de l'application de la règle fiscale ancienne et renoncé au bénéfice du nouveau régime de droit commun.
L'incidence de cette position se traduit, dans la détermination du résultat imposable de l'exercice 2022, par les mouvements suivants :

CONGÉS PAYÉS	
Réintégration de la provision constituée	5 728 073,81 €
Déduction du montant réintégré au titre de 2021	5 519 666,12 €

COMPTE ÉPARGNE TEMPS	
Réintégration de la provision constituée	6 667 537,56 €
Déduction du montant réintégré au titre de 2021	6 564 792,31 €

3.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS ET EXPLOITATION COURANTE

(en €)	RÉSULTAT COMPTABLE AVANT I.S.	CORRECTION FISCALE	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET
Courant - Participation	61 651 995,50	-6 186 706,32	13 866 322,00	47 785 673,50
Exceptionnel	932 145,35	-1 675 898,73	-185 938,00	1 118 083,35
TOTAUX	**62 584 140,85**	**-7 862 605,05**	**13 680 384,00**	**48 903 756,85**
BÉNÉFICE FISCAL	**54 721 535,80**			
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt			-347 208,00	347 208,00
Contribution sociale 3.3 % sur I.S.			426 274,00	-426 274,00
IMPÔT TOTAL SUR LES SOCIÉTÉS			**13 759 450,00**	
BÉNÉFICE NET APRÈS IMPÔT				**48 824 690,85**

3.3 SURAMORTISSEMENT TEMPORAIRE DE CERTAINS INVESTISSEMENTS

La loi Macron a institué une mesure temporaire de soutien à l'investissement productif en faveur des sociétés soumises à l'IS (loi 2015-990 du 6 août 2015, art. 142 ; CGI art. 39 decies). L'aide prend la forme d'une déduction égale à 40% de la valeur d'origine des investissements réalisés du 15 avril 2015 au 14 avril 2016. La loi de finances rectificative (LFR) pour 2016 dispose que la déduction s'applique également aux investissements réalisés jusqu'au 14 avril 2017.
Les investissements ouvrant droit à cette déduction sont ceux qui sont éligibles au régime de l'amortissement dégressif et qui relèvent de l'une des 5 catégories prévues par ce dispositif.
Cette déduction, calculée sur la valeur d'origine des biens, hors charges financières, est répartie linéairement sur leur durée d'utilisation. Elle s'opère de manière extra comptable et elle se cumule avec l'amortissement du bien.
Le montant total de suramortissement venant en déduction du résultat fiscal 2022 est de 511 580,73 €.

3.6 PARTICIPATION DES SALARIÉS

L'impôt retenu au titre de l'exercice dans le calcul de la Participation a été déterminé au taux normal de 25%.

Le montant de la participation 2022 non déductible du résultat fiscal de l'exercice s'établit à 5 523 409,67 €, cependant que celui relatif à la participation 2021, versé en avril 2022 a été déduit pour 5 482 018,78 €.

Une provision au titre de la contribution sociale de 20% sur la participation a été comptabilisée pour un montant de 1 104 681,93 €. Elle a été réintégrée dans le bénéfice fiscal de l'exercice 2022.

4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

SOTRAPIL

En décembre 2002, TRAPIL a signé, conjointement avec le Bureau d'Etudes COMETE, un contrat avec la Société de Transport des hydrocarbures par Pipelines (SOTRAPIL) ayant pour objet la réalisation d'études d'ingénierie dans le cadre du projet du pipeline multi-produit reliant la SKHIRA-LE SAHEL en Tunisie.

Ce contrat comprenait quatre phases dont trois sont aujourd'hui réceptionnées.

Concernant ces trois premières phases, il avait été facturé et réglé un montant de 639 668,39 €. Il restait encore à percevoir à ce titre une somme de 176 273,61 €, ne pouvant être facturée qu'après la réalisation totale du projet.

Sur la base de la situation de ce marché, une dotation pour dépréciation avait été constituée. Le montant de cette dépréciation était de 260 000,00 € à fin décembre 2008.

En février 2022 l'indemnisation définitive de 131 393,82 € (après déduction de retenues d'impositions à la source Tunisienne) a été perçue par TRAPIL. Ainsi, la provision de 260 000 € a pu être reprise en totalité sur l'exercice 2022.

5. CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Le 16 février 2009, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier du futur siège du LHP, situé à POISSY (78), un contrat de crédit-bail a été signé avec la société NATIOCREDITBAIL au profit de TRAPIL.
Le 28/03/2014, TRAPIL a fait jouer la levée d'option de rachat du crédit-bail.
Le prix d'acquisition des biens à la levée d'option était de 2 639 408,85 € et se décomposait ainsi :

Bâtiment	539 408,85
Terrain	2 100 000,00
TOTAL	**2 639 408,85**

Cette opération a donné lieu aux régularisations fiscales suivantes en 2022 : déduction fiscale extra comptable de la quote-part des suramortissements pour une valeur de 74 039,41 €.

6. CONTRAT D'ENTREPOSAGE AVEC LA SOCIÉTÉ SAGESS

Le contrat d'entreposage conclu avec la société SAGESS le 1er janvier 2012 a fait l'objet d'un avenant signé le 1er janvier 2015, qui redéfinit le volume stocké et la durée d'engagement.
La société SAGESS entrepose désormais sur le site de Coignières 24.000 m^3 en gazole.

Il est rappelé que les produits entreposés au titre de ce contrat d'entreposage sont la propriété exclusive et inaliénable de la société SAGESS qui seule peut en disposer.
En particulier, aucune sûreté ou autre garantie ne peut être prise ou inscrite sur les produits SAGESS.

7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TRAPIL détenait au 31/12/2022 une participation de 32,8% dans la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône.
Le revenu des titres SPMR perçu en 2022 a été de 6 990 092 €.

Le 8 octobre 2018, TRAPIL a acquis 100% des titres de la Société par Actions Simplifiée Survey.
Il n'y a pas eu de revenu sur titres perçu en 2022.

Conformément à l'article 7 de la loi de finances pour 2002, TRAPIL a opté pour le régime spécial des sociétés mères et filiales et a ainsi bénéficié de dispositions plus favorables sur le plan fiscal.

Détail des filiales et participations au 31 /12 /2022 :

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL (2021)	QUOTE PART CAPITAL DÉTENUE EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSÉS	MONTANT CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA. HORS TAXES DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ (2022)	RÉSULTATS DERNIER EXERCICE CLOS (PERTE) (2021)	DIVIDENDE ENCAISSÉ PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE					
	€	€		€	€	€	€	€	€	€
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS **concernant les filiales et participations ci-dessous :**										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)	3 021 480	2 054 116	100 %	7 489 640	7 489 640	-	-	10 319 431	579 467	-
Participations (plus de 10 % du capital détenu par la société)	4 500 000	43 515 255	32.8 %	34 410 916	34 410 916	-	-	86 145 830	24 443 974	6 990 092
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX **concernant les autres filiales ou participations :**										
1. Filiales non reprises en A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises en A										
Dans les sociétés anonymes françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dans les sociétés immobilières françaises	-	-	-	50	50	-	-	-	-	-

4.
Tableaux complémentaires
Soldes intermédiaires de gestion

(en €)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION
1. Ventes de marchandises			
2. Coût d'achat des marchandises vendues (achat + frais accessoires d'achat + stock)			
3. MARGE BRUTE COMMERCIALE			
4. Production vendue	182 344 794,66	172 435 732,14	9 909 062,52
5. Production stockée	1 233 156,12	938 120,37	295 035,75
6. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
7. PRODUCTION DE L'EXERCICE	**183 577 950,78**	**173 373 852,51**	**10 204 098,27**
8. Achat de matières premières et consommables	1 190 760,48	858 111,09	332 649,39
9. Stocks de matières premières et consommables	-276 534,25	-18 856,53	-257 677,72
ACHATS CONSOMMÉS	**914 226,23**	**839 254,56**	**74 971,67**
10. Autres charges externes :			
a) Sous traitance	2 248 408,78	1 874 222,84	374 185,94
b) Intérimaire	861 808,02	702 292,76	159 515,26
c) Crédit bail	0,00	0,00	0,00
d) Autres	36 413 931,39	33 639 821,64	2 774 109,75
11. (8 + 9 + 10) CONSOMMATIONS	**40 438 374,42**	**37 055 591,80**	**3 382 782,62**
12. (3 + 7 - 11) VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	**143 139 576,36**	**136 318 260,71**	**6 821 315,65**
13. Subventions d'exploitations			
14. Impôts, taxes et versements assimilés	4 379 997,68	4 306 738,44	73 259,24
15. Charges de personnel	70 341 364,16	68 896 020,54	1 445 343,62
16. (12 + 13 - 14 - 15) EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**68 418 214,52**	**63 115 501,73**	**5 302 712,79**
17. Reprises de provisions	728 652,28	382 532,78	346 119,50
18. Transfert de charges d'exploitation	417 748,00	677 231,80	-259 483,80
19. Autres produits	131 268,99	9 755,46	121 513,53
20. Autres charges	40 948,50	5 899,52	35 048,98
21. Dotations aux amortissements et provisions	9 335 531,90	9 562 669,72	-227 137,82
22. (16 + 17 + 18 + 19 - 20 - 21) RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT CHARGES & PRODUITS FINANCIERS	**60 319 403,39**	**54 616 452,53**	**5 702 950,86**
23. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
24. Produits financiers	6 990 092,00	6 105 423,45	884 668,55
25. Charges financières	134 090,22	155 600,54	-21 510,32
26. (22 + 23 + 24 - 25) RÉSULTAT COURANT	**67 175 405,17**	**60 566 275,44**	**6 609 129,73**
27. Produits exceptionnels	9 622 625,34	37 490 602,59	-27 867 977,25
28. Charges exceptionnelles	8 690 479,99	10 883 744,25	-2 193 264,26
29. (27 - 28) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**932 145,35**	**26 606 858,34**	**-25 674 712,99**
30. Participation des salariés	5 523 409,67	5 482 018,78	41 390,89
31. Impôts sur les bénéfices	13 759 450,00	18 777 308,00	-5 017 858,00
32. (26 + 27 - 30 - 31) RÉSULTAT NET COMPTABLE	**48 824 690,85**	**62 913 807,00**	**-14 089 116,15**
33. Prix de cession des éléments d'actif cédés	51 303,33	27 129 824,14	-27 078 520,81
34. Valeur comptable des éléments d'actif cédés	566 825,33	1 663 526,01	-1 096 700,68
35. PLUS-VALUE DE CESSION	**-515 522,00**	**25 466 298,13**	**-25 981 820,13**
36. (26 + 29) RÉSULTAT COMPTABLE (AVANT I.S ET PARTICIPATION)	**68 107 550,52**	**87 173 133,78**	**-19 065 583,26**

Variation des provisons

DURANT L'EXERCICE

(en €)	NET DÉBUT D'EXERCICE 2022		DOTATIONS DE L'EXERCICE 2022		ANNULATIONS DE L'EXERCICE 2022		UTILISATIONS DE L'EXERCICE 2022		NET FIN D'EXERCICE 2022	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	9 948		1 081		1 732				9 297	
	9 948								**9 297**	
PROVISIONS POUR RISQUES	200		110						310	
	200								**310**	
PROVISIONS POUR CHARGES	5 106	4 065	4 033	2 900	2 677	4 065	949		5 512	2 900
	9 171								**8 413**	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	729		399		729				399	
	729								**399**	

A : déductibles fiscalement
B : non déductibles fiscalement

État des immobilisations

À LA FIN DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS CRÉATIONS APPORTS NOUVEAUX PRÊTS	CESSIONS À DES TIERS OU MISE HORS SERVICE	VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Incorporelles	14 020	1 420	6 646	8 794
Corporelles	312 044	8 358	3 660	316 742
Financières	45 061	190	225	45 026
TOTAUX	**371 125**	**9 967**	**10 530**	**370 562**

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS (ÉLÉMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES)	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Incorporelles	11 846	503	5 775	6 574
Corporelles	262 194	8 434	2 075	268 553
TOTAUX	**274 039**	**8 937**	**7 849**	**275 127**

Étude détaillée

DES STOCKS ET DES EN-COURS

(en €) NATURE DES STOCKS ET EN-COURS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	*VARIATION DES STOCKS* EN +	EN -
322 - STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS				
APPROVISIONNEMENTS CONSOMMABLES				
Magasin Poissy	2 512 941,26	2 236 407,01	276 534,25	-
Reclassement stocks en immobilisation en cours			-	
TOTAL APPROVISIONNEMENTS ET MATIÈRES CONSOMMABLES	**2 512 941,26**	**2 236 407,01**	**276 534,25**	**0.00**
Variation des approvisionnements et matières consommables			276 534,25	
345 - EN-COURS DE PRODUCTION				
PRESTATIONS DE SERVICES				
Services Techniques	2 905 494,52	3 630 276,67	-	724 782,15
Direction Exploitation	27 170,78	0,00	27 170,78	-
Service Informatique Industrielle	248 344,39	78 307,01	170 037,38	-
SQM	1 162 214,74	470 380,77	691 833,97	-
Ingénierie ODC	2 801 850,33	1 707 670,33	1 094 180,00	-
Affaires administratives et contentieuses	0,00	25 283,86	-	25 283,86
TOTAL EN-COURS	**7 145 074,76**	**5 911 918,64**	**1 983 222,13**	**750 066,01**
Variation En-Cours			1 233 156,12	
TOTAL APPROVISIONNEMENTS ET EN-COURS	**9 658 016,02**	**8 148 325,65**	**2 259 756,38**	**750 066,01**
Variation			1 509 690,37	
394 - DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation stocks d'approvisionnements	398 669,77	442 693,16	-	44 023,39
Dépréciation des en-cours de production	0,00	260 000.00	-	260 000.00
TOTAL PROVISIONS	**398 669,77**	**702 693,16**	**0,00**	**304 023,39**
Variation des provisions			-304 023,39	
TOTAL NET VALEURS D'EXPLOITATION	**9 259 346,25**	**7 445 632,49**	**1 813 713,76**	

Produits et charges

EXCEPTIONNELS

(en €)	PRODUITS	CHARGES
1. PRODUITS ET CHARGES EXEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION		
Ajustements centimes TVA & autres	12 074,32	0,00
Facturation prime énergie (Certinergy) à Gennevilliers	0,00	0,00
Amendes fiscales & pénales (Amende DGCCRF)	0,00	331,00
Autres régularisations sur exercices antérieurs (Litige CDH)	0,00	0,00
Divers	0,00	2,22
TOTAL 1	**12 074,32**	**333,22**
2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Cessions Immobilisations Financières	0,00	0,00
Cessions/sorties Immobilisations incorporelles	0,00	525 937,03
Cessions Immobilisations corporelles	51 303,33	40 888,30
TOTAL 2	**51 303,33**	**566 825,33**
3. PRODUITS ET CHARGES EXEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS AUTRES		
Produits-charges exceptionnels divers :		
- Provision grosses réparations	284 561,00	309 461,00
- Provision remise en état - Démantèlement - Dépollution	948 824,42	1 321 269,42
- Remboursement divers (Féraillage)	4 828,09	0,00
- Remboursement trop perçu	0,00	0,00
Provision Prud'homme	0,00	110 000,00
Provision médailles du travail	2 392 726,00	2 401 805,00
Provision Indémnité Fin de Carrière	4 064 867,00	2 900 218,00
Produits exceptionnels exercices antérieurs	131 393,82	-
TOTAL 3	**7 827 200,33**	**7 042 753,42**
4. AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES ET EXCEPTIONNELS		
Amortissements Dérogatoires L.H.P	1 732 047,36	1 080 568,02
TOTAL 4	**1 732 047,36**	**1 080 568,02**
TOTAL 1 + 2 + 3 + 4	**9 622 625,34**	**8 690 479,99**
TOTAL PRODUITS - CHARGES	**932 145,35**	

Tableau de financement simplifié

DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

En M€	RÉALISATION 2018	RÉALISATION 2019	RÉALISATION 2020	RÉALISATION 2021	RÉALISATION 2022
1. RESSOURCES					
Résultat net	**42,98**	**47,22**	**36,50**	**62,91**	**48,82**
Dotation / amortissements	9,32	9,64	9,32	9,12	8,94
Dotation / reprises provisions et PVCEA	1,80	-0,80	-11,64	-27,05	-1,11
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**54,10**	**56,06**	**34,18**	**44,98**	**56,65**
Emprunts / apport CCB	8,60	0,33	0,48	0,39	0,34
Cession d'actifs	0,21	0,38	11,04	27,13	0,28
Augmentation Capital	-	-	-	-	-
TOTAL DES RESSOURCES (1)	**62,92**	**56,78**	**45,70**	**72,50**	**57,26**
2. EMPLOIS					
Investissements	9,27	8,79	9,54	7,62	7,89
Achat d'actifs	7,67	0,49	0,18	0,19	0,19
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	-3,92	-2,28	-2,48	-7,56	10,01
Remboursement d'emprunts / CCB	2,22	2,55	2,48	2,56	2,63
TOTAL DES EMPLOIS (2)	**15,24**	**9,55**	**9,72**	**2,81**	**20,72**
CASH FLOW DISPONIBLE 1 - 2	**47,68**	**47,23**	**35,98**	**69,69**	**36,54**
DIVIDENDES					
Dividendes versés en juin (année N-1)	20,60	21,58	22,56	19,62	22,56
Acompte exceptionnel (année N)	-	-	-	19,13	-
Acompte sur dividende (année N)	22,56	23,05	19,62	19,13	23,54
TOTAL DIVIDENDES VERSÉS	**43,16**	**44,63**	**42,17**	**57,87**	**46,10**
TRÉSORERIE INITIALE	**9,5**	**14,0**	**16,6**	**10,4**	**22,2**
TRÉSORERIE FINALE	**14,0**	**16,6**	**10,4**	**22,2**	**12,7**

Le tableau de financement appelle les commentaires suivants :

D'une part, au niveau des ressources, la capacité d'autofinancement de 56,65 M€ s'est améliorée en 2022 de 11,67 M€, en lien avec l'évolution de l'EBITDA (+5 M€), la hausse des dividendes versés par SPMR (+0,89 M€) et la baisse de l'impôt sociétés (-5 M€) (impact important de la cession de l'ancien siège social en N-1).

D'autre part, l'augmentation de l'endettement financier de 0,34 M€ concerne l'affectation de la réserve de participation des salariés en comptes courants bloqués. La ligne cessions d'actifs est relative sur l'exercice 2022 à des remboursements au titre de la participation de l'employeur à l'effort de construction (1% logement) versée à l'origine sous forme de prêts à 20 ans pour 0,23 M€. L'exercice précédent, cette ligne incluait la cession de l'ancien siège social pour 27 M€.

Au niveau des emplois, les investissements de 7,89 M€ comprennent les éléments suivants : d'une part des mises en service d'immobilisations de l'exercice pour un total de 4,7 M€ dont 0,45 M€ au titre de dépôts de brevets (racleurs) et de logiciels (GMAO, Analyse de données racleurs), 0,78 M€ d'agencements et installations foncières, 2,78 M€ liés aux travaux d'installations et remplacements de matériels (travaux électriques, installations de robinets, motorisations, matériels électroniques), 0,47 M€ de remplacement de la flotte de véhicules du parc, 0,25 M€ de renouvellement de matériel informatique (PC bureautique, serveurs). Et d'autre part, des immobilisations en cours constatées sur l'exercice pour 3,1 M€.

Les remboursements d'emprunts de 2,63 M€ concernent les remboursements des 3 emprunts bancaires de TRAPIL (2,13 M€) et les remboursements de comptes courants bloqués de participation (0,5 M€).

Le DFR (ou BFR négatif) s'est dégradé de 9,81 M€, en lien avec les décalages de trésorerie générés par les créances et dettes à court terme. Il est constitué principalement par les éléments suivants :

- à l'actif du bilan, d'une augmentation de 5,8 M€ due essentiellement à la hausse des créances d'exploitation.
- au passif du bilan, d'une diminution de 4,2 M€, dont la baisse de 6,5 M€ relatif à la dette d'impôt sociétés (cession de l'immeuble des Frères Morane lors de l'exercice précédent), la hausse de 1,76 M€ des dettes d'exploitation et la hausse de 0,85 M€ des dettes fiscales et sociales.

Avec des ressources générées de 57,26 M€ et des emplois de 20,52 M€, le cash-flow disponible avant versement du dividende ressort ainsi à 36,74 M€ à fin 2022 (69,69 M€ en 2021).

Le total de dividendes versés en 2022 de 46,10 M€ (-11,77 M€ par rapport à 2021), laisse apparaître une trésorerie disponible de 12,7 M€ à fin 2022, en diminution de 9,5 M€.

Chiffre d'affaires

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en €)	
1. FRANCE	
MÉTROPOLE	182 007 883,96
ANTILLES	-
TOTAL FRANCE	**182 007 883,96**
2. ZONE CEE	
ALLEMAGNE	5 067,00
BELGIQUE	10 000,00
PORTUGAL	10 719,80
ESPAGNE	3 327,00
ITALIE	54 292,60
PAYS-BAS	71 880,10
DANEMARK	4 742,60
TOTAL ZONE CEE	**160 029,10**
3. HORS ZONE CEE (EXPORT)	
ROYAUME-UNI	143 853,80
USA	10 768,00
SINGAPOUR	7 786,20
EMIRATS ARABES UNIS	6 723,50
ECOSSE	7 750,10
TOTAL HORS ZONE CEE	**176 881,60**
TOTAUX	**182 344 794,66**

06

Annexes

1. Mandats exercés par les mandataires sociaux de TRAPIL durant l'exercice 2022
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
4. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration de Performance Extra-Financière
5. Résolutions votées à l'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2023

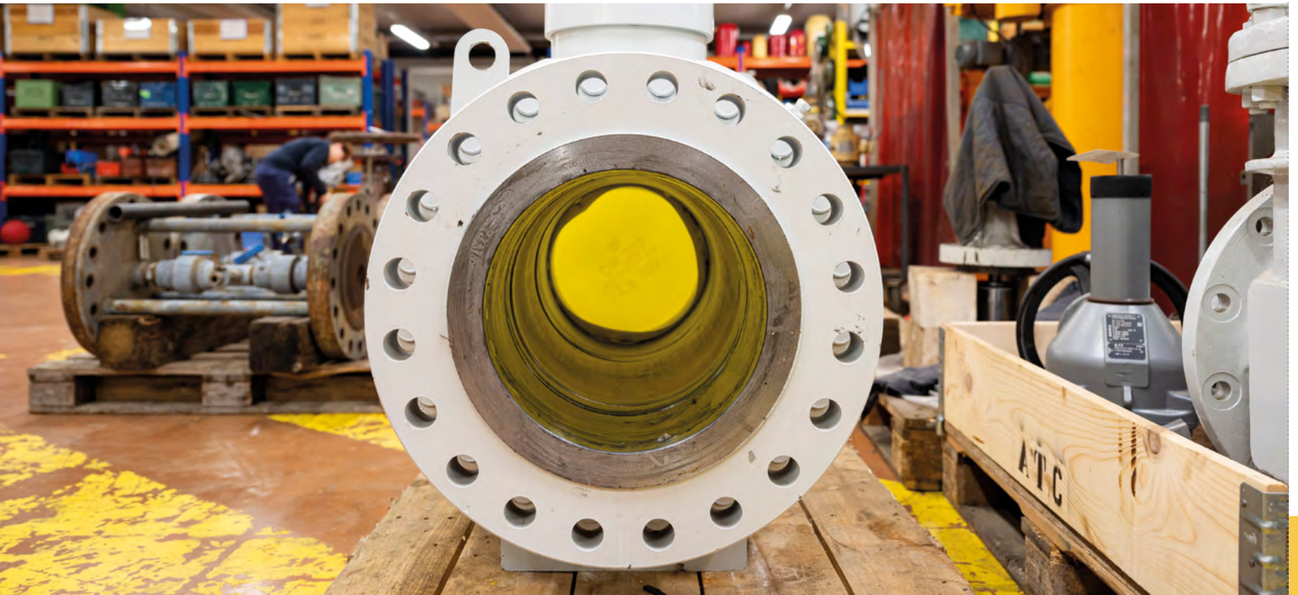

1.
Mandats exercés par les mandataires sociaux de TRAPIL durant l'exercice 2022

Autres mandats exercés durant l'exercice 2022

PERSONNES MORALES

SOCIÉTÉS	REPRESENTANT PERMANENT	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS
NOVEN	**Mme Eléonore JODER**	Macphy SA	Administrateur
		Gascogne SA	Administrateur
		Fournier SA	Administrateur
		Noven Group Infra	Directeur Général Finance & Support
TotalEnergies Marketing France	**Mme Agnès BERNARD**	Dépôts Pétroliers de la Côte D'azur - SAS	Président
		Dépôts Pétroliers de Portes Les Valence - SAS	Président
		Entrepôt Pétrolier De Dijon - SAS	Président
		Entrepôts Pétroliers Régionaux - Sasu	Président
		Entrepôt Pétrolier de Valenciennes - SAS	Président
		Dépôt Rouen Petit-Couronne - SAS	Membre du Comité de Direction
		Société Du Dépôt de La Pallice - SAS	Membre du Comité de Direction
		Les Docks des Pétroles d'Ambès - SA	Administrateur (Représentant permanent de la société Entrepôts Pétroliers Régionaux)
		Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS	Membre du Comité de Direction (Représentant permanent de la société Entrepôts Pétroliers Régionaux)
		Société Européenne de Stockage - SA	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Administrateur
		Dépôt de Pétrole d'Orléans - Dpo - SAS	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité d'Orientation
		Raffinerie du Midi (Sarl transformée en SAS Effet en janvier 2023)	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité d'Orientation
		Entrepôt Pétrolier de Port-la-Nouvelle - SAS	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité de Direction
		Entrepôt Pétrolier de Lyon - SAS	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité de Direction
		Société du Dépot Pétrolier de Nanterre - SAS	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité de Direction
		Sagess SA - Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité	Représentant permanent de TotalEnergies Marketing France, Membre du Comité développement durable

PERSONNES MORALES

SOCIÉTÉS	REPRESENTANT PERMANENT	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS
ESSO SAF	**Mme Caroline PUISEUX**	DPA - Les Docks des Pétroles d'Ambès	Administrateur
		SAGESS - Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité	Administrateur
		SMCA - Société de Manutention de Carburants Aviation	Administrateur
		SPBA - Société Pétrolière du Bec d'Ambès	Administrateur
		SPMR - Société du Pipeline Méditerranée-Rhône	Administrateur
		SPSE - Société du Pipeline Sud-Européen	Administrateur
		SOGEPP - Société de Gestion de Produits Pétroliers	Président jusqu'au 19 mai 2022
		DPCA - Dépôt Pétrolier de La Côte d'Azur	Membre du Comité de Direction
		DPSPC - Dépôt Pétrolier de Saint-Pierre-Des-Corps	Membre du Comité de Direction
		EPM - Entrepôt Pétrolier de Mulhouse	Membre du Comité de Direction
		GPA - Groupement Pétrolier d'Aviation	Membre du Comité de Direction
		SAP Orly - Service Aviation Paris	Membre du Comité de Direction
		SHMPP - Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers	Membre du Comité de Direction
		SIPG - Société Immobilière Pétrolière de Gestion	Membre du Comité de Direction
		SOGEPP - Société de Gestion de Produits Pétroliers	Membre du Comité de Direction
		SPLRL - Société de Pipeline de La Raffinerie de Lorraine	Membre du Comité de Direction
		SPVM - Société Pétrolière du Val-De-Marne	Membre du Comité de Direction
		DPC - Dépôts Pétroliers Côtiers	Membre du Comité d'Orientation
		DPO - Dépôts de Pétrole d'Orléans	Membre du Comité d'Orientation
		RM - Raffinerie du Midi	Membre du Comité d'Orientation
CIM SNC	**Mme Christel SÉBIRE**		

PERSONNES PHYSIQUES

REPRESENTANT PERMANENT	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS
M. Olivier PEYRIN	NOVEN GROUP INFRA SAS	Président
	NOVEN GROUP INFRA GP SAS	Président
	NOVEN SAS	Président
	CCMP SAS (Compagnie Commerciale de Manutentions Pétrolières)	Président
	CIM SNC (Compagnie Industrielle Maritime)	Gérant
	TRAPIL SA	Président du Conseil d'Administration
M. Patrice BRÈS	SPMR (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône)	Président du Conseil d'Administration
	SURVEY SAS	Représentant de Trapil et président de la SAS Survey
	USI - Union des Stockistes Industriels	Représentant Trapil
M. Denis GARIN	SPR (Société des Stockages Pétroliers du Rhône)	Président et Administrateur à compter du 1er septembre 2022
	SPVM (Société Pétrolière du Val-de-Marne)	Président et Représentant permanent ESSO Société Anonyme Française au Comité de Direction à compter du 1er septembre 2022
	SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité)	Représentant permanent ESSO Société Anonyme Française, Administrateur à compter du 1er septembre 2022
	SPMR (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône)	Représentant permanent ESSO Société Anonyme Française, Administrateur à compter du 1er septembre 2022
	SPSE (Société du Pipeline Sud-Européen)	Représentant permanent ESSO Société Anonyme Française, Administrateur à compter du 1er septembre 2022
	RM - Raffinerie du Midi	Représentant permanent ESSO Société Anonyme Française, Administrateur à compter du 1er septembre 2022
	Rotterdam-Antwerpen Pijpleiding (België) N.V.	Membre du Conseil d'Administration à compter du 1er septembre 2022
	Rotterdam-Antwerpen Pijpleiding (Nederland) N.V.	Membre du Conseil d'Administration à compter du 1er septembre 2022
M. Pierre BOSCHIN	Green CCGT Holding SARL	Administrateur
	Luminus Seraing 2.0 SA	Administrateur
	LuWa SA	Administrateur
	Qair International SAS	Administrateur
M. Aymeric PIQUET-GAUTHIER	ADTiM FttH S.A.S.	Membre du Comité Stratégique
	ADTIM S.A.S	Membre du Comité Stratégique
	ALBEA S.A.S	Membre du Comité de Pilotage
	Egis Investment Partners FranceIII S.C.A.	Membre du Conseil de Surveillance
	Geogas LNG S.A.S.	Censeur
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 S.A.S. (HECP 3)	Directeur général
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3C S.A.S. (HECP 3C)	Directeur général
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 S.A.S. (HECP 4)	Directeur général
	Holding de Participation dans les Centrales Photovoltaïques 1 SAS (HPCP1)	Directeur général

REPRESENTANT PERMANENT	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS
M. Aymeric PIQUET-GAUTHIER (suite)	LuWa S.A. (Belgique)	Administrateur
	Société de Participations dans les Centrales Photovoltaïques 3 S.à r.l	Gérant
	Société de Participations dans les Centrales Photovoltaïques 3 C E.u.r.l.	Gérant
	Société de Participations dans les Centrales Photovoltaïques 4 S.à r.l.	Gérant
	TRAMARDENT S.A. (Belgique)	Président du Conseil d'Administration
	Dombasle Energie SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	Appia Investments S.R.L.	Administrateur
Mme Balbine VABRE	ADTiM FttH S.A.S.	Membre du Comité Stratégique
	ADTiM S.A.S.	Membre du Comité Stratégique
	ALBEA S.A.S.	Membre du Comité de Pilotage
	Carre Median S.A.S.	Membre du Comité de Direction
	DIF Fibre Holding I S.A.S.	Directeur Général
	Sathonay Camp Services S.C.S.	Membre du Comité de Direction
	LuWa S.A.	Membre du Comité d'Administration
	Société Projet EHPAD de Beaulieu S.A.S.	Membre de la Commission
	Ariela SAS	Membre de la Commission
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 «HECP 4»	Directrice Générale
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3C «HECP 3C»	Directrice Générale
	Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 «HECP 3»	Directrice Générale
	Holding de Participation dans les Centrales Photovoltaïques 1 SAS (HPCP1)	Directrice Générale
M. Gildas BEAUCHESNE	DPA (Docks des pétroles d'Ambès)	Représentant permanent au Conseil d'administration et Représentant permanent de la CCMP SAS (Compagnie Commerciale de Manutentions Pétrolières) au Conseil d'administration jusqu'au 15 avril 2021
M. Alan JEANNE		

2.
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société TRAPIL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRAPIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS

DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
DBA AUDIT
Laurent Echauzier

ERNST & YOUNG et Autres
Michaël Lafarge

3.
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société TRAPIL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES

À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec le Groupement Pétrolier de Saint Pierre des Corps (GPSPC), société sœur de votre société

Nature et objet

Contrat entre votre société et le GPSPC dans le cadre de l'utilisation d'une liaison pour le transfert de produits entre les parties Est et Sud du dépôt du GPSPC.

Modalités

Ce contrat, conclu en date du 3 janvier 2011, a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juin 2010. Il est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. La dernière autorisation par le conseil d'administration date du 21 novembre 2022. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 4 218.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Prestation fournie par TRAPIL et utile pour le client.

Avec TotalEnergies Marketing France et Pétroplus Marketing France S.A.S., actionnaires de votre société

Nature et objet

Contrat tripartite (TRAPIL, TotalEnergies MF, EPV) de chargement des contaminats stockés au terminal sur le poste de chargement camion du dépôt EPV.

Modalités

Ce contrat a été signé le 18 décembre 2017. Il est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. La dernière autorisation par le conseil d'administration date du 21 novembre 2022. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé € 33 193.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Par rapport à la situation précédente, EPV se charge de faire le lien avec les différents affréteurs.

Avec TotalEnergies Marketing France, actionnaire de votre société

Nature et objet

Commande pour le retraitement de contaminats à Gonfreville l'Orcher ou via C.I.M. Le Havre pour 2023.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé la commande le 18 novembre 2021, qui a été signée le 10 janvier 2022. La société TotalEnergies Marketing France a facturé un montant de € 835 205 à votre société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : poursuite de la prestation annuelle de retraitement des contaminats à la raffinerie de Normandie ; conditions reconduites, commande signée n°STD-2022-0095 du 10 janvier 2022 (montant estimatif K€ 959). Tarif indexé sur les augmentations de votre société.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec TotalEnergies Marketing France, actionnaire de votre société

Nature et objet

Commande pour le retraitement de contaminats à Gonfreville l'Orcher ou via C.I.M. Le Havre pour 2023.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé la commande le 21 novembre 2022 qui a été signée le 30 janvier 2023. Aucune somme n'a été facturée par TotalEnergies Marketing France au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Poursuite de la prestation annuelle de retraitement des contaminats à la raffinerie de Normandie ; conditions reconduites, commande signée n° STD-2023-00529 du 30 janvier 2023 (montant estimatif K€ 1 297 385). Tarif indexé sur les augmentations TRAPIL.

Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), dont votre société détient 32,80 % du capital social

a) Nature et objet

Avenant au contrat de mise à disposition du dispatching de secours avec SPMR.

Modalités

Ce contrat a été signé en date du 16 décembre 2020 et le conseil d'administration l'a autorisé le 19 novembre 2020. Votre société a facturé € 30 273 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le conseil d'administration a autorisé l'avenant n°1 à ce contrat le 21 novembre 2022. Aucune somme n'a été facturée par SPMR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au titre de cet avenant.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Synergie directe entre SPMR et TRAPIL qui partage un outil de secours commun obligatoire et très peu utilisé. Amélioration notable des prestations au niveau de la disponibilité et de la sécurisation des transmissions. Contrat lié au contrat d'exploitation et le soutenant donc. Contrat conclu pour la durée du contrat PORTS.

b) Nature et objet

Avenant n°6 au contrat de prestations entre votre société et SPMR en date du 20 février 2023.

Modalités

Un contrat du 25 juin 2014 a été autorisé par le conseil d'administration du 17 juin 2014.

Un premier avenant au contrat de prestations de services entre votre société et la SPMR, conclu en date du 27 juin 2016, lié au coefficient pour les investigations a été autorisé par le conseil d'administration du 23 juin 2016.

Un deuxième avenant au contrat de prestations de services a été signé en date du 1er janvier 2017, et a été autorisé par le conseil d'administration du 6 avril 2017.

Un troisième avenant au contrat de prestations de services a été signé en date du 6 décembre 2018, et a été autorisé par le conseil d'administration du 21 novembre 2018.

Un quatrième avenant au contrat de prestations de services a été signé en date du 7 décembre 2020, et a été autorisé par le conseil d'administration du 19 novembre 2020.

Un cinquième avenant au contrat de prestations de services a été signé en date du 1er décembre 2021 et a été autorisé par le conseil d'administration du 18 novembre 2021.

Un sixième avenant au contrat de prestations de services a été signé le 20 février 2023 et a été autorisé par le conseil d'administration le 21 novembre 2022. Votre société a facturé € 11 000 à PMR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Synergie directe entre SPMR et TRAPIL qui sont tenues de faire homologuer leur SIE en tant qu'OSE. Contrat lié au contrat d'exploitation.

Contrat conclu pour la durée du contrat PORTS.

Avec la société de gestion de produits pétrolier (SOGEPP), filiale d'ESSO, actionnaire de votre société

Nature et objet

Contrat de mise à disposition des liaisons T01 de Gennevilliers au bénéfice de TotalEnergies MF et SOGEPP.

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé la commande le 21 novembre 2022. Aucune somme n'a été facturée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Contrat renouvelable par tacite reconduction au-delà de ses deux premières années d'exécution prestation fournie par TRAPIL et utile pour les clients.

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), dont votre société détient 32,80 % du capital social

Nature et objet

Contrat de maintenance de logiciels du dispatching entre votre société et la SPMR.

Modalités

Ce contrat, conclu en date du 4 septembre 2017, est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. La dernière autorisation par le conseil d'administration date du 21 novembre 2019.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 130 585.

Avec la société DPO et les sociétés TotalEnergies Marketing France, Esso SAF et Pétroplus Marketing France S.A.S., actionnaires de votre société et de la société DPO

Nature et objet

Contrat conclu dans le cadre de l'utilisation par la société DPO de la liaison TRAPIL entre le terminal T 64 et le dépôt DPO de Saint-Jean-de-Braye (Loiret).

Modalités

Ce contrat, conclu en date du 30 août 2010, a été autorisé par le conseil d'administration du 31 mars 2010. Il est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. La dernière autorisation par le conseil d'administration date du 19 novembre 2020.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 3 437.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les deux conventions ci-dessus n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Avec l'Union des Stockistes Industriel (USI), dont votre société est membre

Nature et objet

Avenant de résiliation anticipée du contrat de sous-location entre votre société et l'USI.

Modalités

L'avenant a été signé le 7 mars 2023 et son approbation par l'assemblée générale est prévue le 10 mai 2023. Il concerne la résiliation du contrat de sous-location.

La justification de l'absence d'autorisation préalable et la motivation de la régularisation demandée est la suivante : L'USI aurait trouvé des locaux plus pratiques et moins chers. Faible enjeu financier pour TRAPIL.

CONVENTIONS

DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Pisto S.A.S., actionnaire de votre société à hauteur de 49,72 % et propriétaire de la société Compagnie Industrielle Maritime (C.I.M.)

Personne concernée

M. Peyrin, gérant de la société C.I.M. et président de la société Pisto S.A.S., actionnaire à 100 % de la société C.I.M. et mandataire social de votre société.

a) Nature et objet

Contrat de location de capacité d'entreposage de produits pétroliers n° 910410.

Modalités

Ce contrat, conclu en date du 6 janvier 2005 dans le cadre de la neutralisation du contournement Est de Paris

et de réalisation de travaux de raccordement au dépôt de la société C.I.M. à Grigny (Essonne), a été autorisé par le conseil d'administration du 15 décembre 2004.

La société C.I.M. a facturé un montant de € 93 119 à votre société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

b) Nature et objet

Convention de chargement de contaminants à Grigny (Essonne).

Modalités

Cette convention, conclue en date du 23 juin 2016, a été autorisée par le conseil d'administration à cette même date.

La société C.I.M. a facturé un montant de € 68 861 à votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), dont votre société détient 32,80 % du capital

a) Nature et objet

Convention dans le cadre du télécontrôle du dépôt de la SPMR.

Modalités

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 novembre 2017.

Votre société a facturé un montant de € 43 000 à SPMR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

b) Nature et objet

Commandes n° GMP-2018-0117 n°GMP-2019-0437 dans le cadre des simulateurs SPMR (plans 2018-2019).

Modalités

Ces commandes, conclues respectivement en date du 5 mars 2018 et du 8 octobre 2019, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 22 novembre 2017.

Aucun produit ni aucune charge n'ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et aucune facturation n'a été effectuée.

c) Nature et objet

Contrat de sous-location entre votre société et la SPMR.

Modalités

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 9 avril 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 50 993.

d) Nature et objet

Contrat de prestations d'analyse de données racleur GLD entre votre société et la SPMR.

Modalités

Ce contrat a été conclu en date du 8 octobre 2020. Votre société a facturé € 69 700 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

e) Nature et objet

Contrat de maintenance de logiciels du dispatching entre votre société et la SPMR.

Modalités

Ce contrat, conclu en date du 4 septembre 2017, est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. La dernière autorisation par le conseil d'administration date du 21 novembre 2019.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 130 585.

Avec l'Union des Stockistes Industriel (USI), dont votre société est membre

Nature et objet

Contrat de sous-location avec l'USI.

Modalités

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 9 avril 2020. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé un montant de € 7 639.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale le 25 mai 2022, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 9 mai 2022

Avec TotalEnergies Marketing France, actionnaire de votre société

Nature et objet

Commande pour le retraitement de contaminats à Gonfreville l'Orcher ou via C.I.M. Le Havre pour 2022

Modalités

Le conseil d'administration a autorisé la commande le 18 novembre 2021 qui a été signée le 10 janvier 2022. La société TotalEnergies Marketing France a facturé un montant de € 835 205 à votre société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
DBA AUDIT
Laurent Echauzier

ERNST & YOUNG et Autres
Michaël Lafarge

4.
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION
DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES
À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ
DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ
DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS
RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)*.

* ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

INDÉPENDANCE
ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS
ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité hygiène sécurité environnement et développement durable, ressources humaines et commercial.

NATURE
ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 21 avril 2023

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

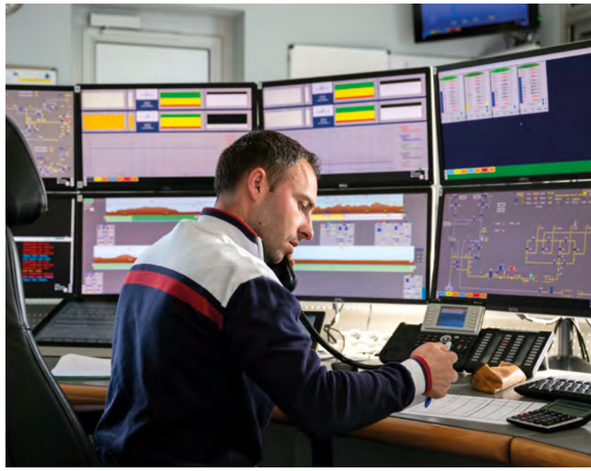

ANNEXE 1 :

INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

INFORMATIONS SOCIALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Effectifs de TRAPIL par catégorie socio-professionnelle	L'emploi (attractivité, rétention)
Nombre d'heures de formation par employé de TRAPIL	L'organisation du travail (organisation, absentéisme),
Part d'employés TRAPIL formés	La santé et la sécurité (actions de prévention),
Pourcentage de réalisation des entretiens annuels et biannuels	Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs), la formation
Part de femmes dans l'effectif TRAPIL	L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées)
Part de femmes dans les embauches TRAPIL	
Nombre d'employés TRAPIL en situation de handicap	
Taux de fréquences des accidents concernant les employés de TRAPIL et les entreprises externes	
Taux de gravité des accidents concernant les employés de TRAPIL	
Nombre d'accidents de la circulation (avec responsabilité TRAPIL ≥ 50%)	

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
	Les résultats de la politique en matière environnementale
	Les mesures de prévision des incidents (fuites, incendies, explosions)
Volume de contaminats retournés en raffinerie	L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets)
Montant des investissements de sécurité	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité)
Consommations énergétiques	Les principes retenus pour l'établissement du bilan d'émission de gaz à effet de serre
Taux d'occupation des lignes	Le management de l'intégrité des installations

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
	Qualité de service
Volumes transportés	L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue…)
Part des achats en contrat cadre	La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux),
Nombre de signalements au comité d'éthique	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale
Nombre de réclamations significatives dont la responsabilité incombe à TRAPIL	

5.

Résolutions votées à l'Assemblée Générale Mixte du **10 mai 2023**

Le mercredi 10 mai 2023, à 9h05, les actionnaires de la «Société des Transports Pétroliers par Pipeline TRAPIL», société anonyme au capital de 13 240 800 €, divisé en 490 400 actions de 27 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à Puteaux (92 800), 3 et 5 cours du Triangle,

Tous dénommés et domiciliés sur la feuille de présence dont il sera ci-après parlé,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à Puteaux, Immeuble Palatin II (La Défense), 3 et 5 Cours du Triangle (92800) sur la convocation qui leur a été adressée - conformément aux dispositions des articles 32 et suivants des statuts - par le Conseil d'Administration par email ou par lettre recommandée expédiés à chacun des actionnaires le 25 avril 2023, accompagnée de l'ordre du jour et des projets de résolutions, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes . Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022

II. Affectation des résultats de l'exercice 2022, fixation et mise en distribution du dividende

III. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

IV. Approbation d'une convention réglementée entre SPMR et Trapil (avenant au contrat PORTS – Plan Assurance Sécurité cyber)

V. Approbation d'une convention réglementée entre SPMR et Trapil (avenant au contrat de maintenance du dispatching de secours)

VI. Approbation d'une convention réglementée entre TotalEnergies Marketing France et Trapil (prêt d'une liaison entre TotalEnergies et SOGEPP)

VII. Approbation d'une convention réglementée entre l'USI et Trapil (résiliation de la convention de sous-location)

VIII. Ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Monsieur Denis GARIN

IX. Ratification de la cooptation de Monsieur Erwan KEROMEST en tant qu'administrateur et renouvellement de son mandat

X. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société ESSO SAF

XI. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIM SNC

XII. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société NOVEN SAS

XIII. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Aymeric PIQUET-GAUTHIER

XIV. Pouvoirs pour formalités

Le Président ouvre la séance à 9h00 et effectue un tour de table des présents.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

Monsieur Erwan KEROMEST préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de scrutateurs sont acceptées et remplies par :

Monsieur Denis GARIN, représentant ESSO SAF,

Monsieur Pierre BOSCHIN, représentant FREESIA.

Monsieur Marc RADISSON est désigné comme secrétaire.

Monsieur Michaël LAFARGE représente le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes de Trapil et M. Laurent ECHAUZIER représente le cabinet DBA.

Le bureau se trouvant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'Assemblée de la feuille de présence signée par les actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents à l'Assemblée. Cette feuille de présence est déposée sur le bureau de l'Assemblée, chaque actionnaire ayant pu en prendre connaissance.

Elle constate que sept actionnaires, possédant ensemble 489 492 actions (soit 99.8 % du capital) sont présents, régulièrement représentés ou ont voté par correspondance.

Le Président, après avoir consulté le bureau, déclare que l'Assemblée, réunissant les conditions de quorum, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sur le bureau sont déposés :

- la copie des lettres de convocation adressées par mail ou par lettre recommandée à chacun des actionnaires le 25 avril 2023 ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions,

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires,
- un exemplaire des statuts,
- les documents mis à la disposition des actionnaires (rapport du Conseil d'Administration, renseignements prévus par le Code de commerce, bilan, comptes sociaux, annexe),
- les rapports des Commissaires aux comptes.

Le Président présente le rapport annuel de l'exercice 2022. À la demande du Président, l'assemblée dispense celui-ci de donner lecture de ce rapport.

Le Président sollicite ensuite d'éventuelles questions posées par les actionnaires sur ce rapport annuel.

Aucune question n'est posée.

Le Président présente pour l'exercice 2022 le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, celui sur les comptes consolidés et le rapport spécial sur les conventions réglementées. Ces rapports indiquent que les comptes sont certifiés réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables français et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Le Président soumet ensuite les résolutions suivantes au vote de l'Assemblée Générale.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation suivante des résultats :

ORIGINE	
- Report à nouveau antérieur	6 687 901,68
- Résultat de l'exercice	48 824 690,85
TOTAL	**55 511 799,53**

AFFECTATION	
- Affectation à la réserve légale	0,00
- Affectation à la réserve de plus-values à long terme	0,00
- Acompte sur dividende	23 539 200,00
- Acompte sur dividende	0,00
- Dividende complémentaire	24 520 000,00
- Réserve facultative	0,00
- Report à nouveau	7 452 599,53
TOTAL	**55 511 799,53**

Le dividende complémentaire ressort à 50,00 € par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 48,00 € par action versé le 8 décembre 2022, le dividende global payé au titre de l'exercice 2022 est de 98,00 € par action.

Le dividende a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	DIVIDENDE PAR ACTION (€)	DIVIDENDE TOTAL DISTRIBUÉ (k€)
PERÇU EN 2020		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2019, payé le 10 juin 2020	46,00	22 558
Au titre du bénéfice au 30 juin 2020, acompte payé le 8 décembre 2020	40,00	19 616
TOTAL 2020	**86,00**	**42 174**
PERÇU EN 2021		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2020, payé le 8 juin 2021	40,00	19 616
Au titre du bénéfice au 30 juin 2021, acompte payé le 30 juillet 2021	39,00	19 126
Au titre du bénéfice au 30 juin 2021, acompte payé le 8 décembre 2021	39,00	19 126
TOTAL 2021	**118,00**	**57 867**
PERÇU EN 2022		
Au titre du solde des résultats distribuables de 2021, payé le 8 juin 2022	46,00	40,00
Au titre du bénéfice au 30 juin 2022	48,00	40,00
TOTAL 2022	**94,00**	**46,098**
TOTAL PERÇU DE 2020 À 2022	**298,00**	**146 139**

Cette résolution mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions règlementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé sur les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, la convention réglementée entre SPMR et Trapil en date du 20 février 2023 concernant des prestations de gestion de la cyber sécurité du SIE de SPMR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé sur les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, la convention réglementée entre SPMR et Trapil en date du 16 décembre 2022 concernant une évolution des prestations de maintenance des logiciels du dispatching de secours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé sur les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, la convention réglementée entre TotalEnergies Marketing France et Trapil en cours de régularisation concernant la mise à disposition d'une liaison visant à réaliser des transferts d'éthanol entre TotalEnergies Marketing France et le dépôt SOGEPP et la prise en charge des travaux d'adaptation. Les modalités d'exécution de la convention ont été arrêtées entre les parties et TotalEnergies Marketing France a d'ores et déjà

régularisé la commande de travaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité dans les termes et conditions énoncées au conseil du 5 avril 2023, étant observé sur les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, la convention réglementée entre l'USI et Trapil en date du 7 mars 2023 concernant la résiliation du contrat de sous-location consentie par TRAPIL à l'USI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé sur les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 novembre 2022 aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Denis Garin, demeurant 260 Chemin de Paris – 78760 Jouars Pontchartain,

en remplacement de Madame Marie-Hélène Masse en raison de sa démission.

En conséquence, Monsieur Denis Garin, exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1er mars 2023 aux fonctions d'administrateur de :

Monsieur Erwan KEROMEST, demeurant 117 Avenue Foch – 76600 Le Havre,

en remplacement de Monsieur Olivier Peyrin en raison de sa démission.

En conséquence, Monsieur Erwan KEROMEST, exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Erwan Keromest est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la Société ESSO SAF est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la Société CIM SNC est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la Société NOVEN SAS est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Aymeric Piquet-Gauthier est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, donne au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour faire remplir toutes les formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt et de publicité, prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport annuel
du Groupe TRAPIL :

Comptes Consolidés

07

Groupe TRAPIL : Comptes Consolidés

1. Rapport de Gestion du Groupe TRAPIL
   A - Présentation des résultats individuels et de l'activité des Sociétés Intégrées
   B - Présentation du résultat consolidé du Groupe TRAPIL
2. Rapport Financier
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

1. Rapport de Gestion du Groupe TRAPIL

A - Présentation des Résultats individuels et de l'activité des Sociétés Intégrées

Le Groupe Survey

Le 8 octobre 2018, TRAPIL SA avait acquis l'intégralité des actions de la société SURVEY, qui est spécialisée dans le domaine des services et de l'ingénierie pour les infrastructures de réseaux.

La société par actions simplifiée Survey détient 100% du capital de la SCI d'Enrobert, société civile immobilière, propriétaire de l'immeuble de Gimont (32200) qui accueille le siège social de la société.

Le 24 mai 2022, la société SURVEY a acquis pour un prix d'acquisition de 669 666 €, 100% des titres de la SAS Solutions Réseaux Est (SRE), qui a pour activité la détection de tous types de réseaux enterrés. Le 30 septembre 2022, cette filiale a été absorbée par transmission universel de patrimoine dans les comptes de la société SURVEY.

Le résultat du Groupe Survey sur l'exercice 2022 est de **599 k€.**

Présentation des comptes P&L proforma combinés du Groupe SURVEY pour l'exercice 2022 en milliers d'euros.

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE SURVEY	2022	2021	VARIATION
CHIFFRE D'AFFAIRES	**10 447**	**9 818**	**6,40 %**
Production stockée	160	0	-
Autres produits	9	0	-
Achats consommés	-3 071	-2 719	12,96 %
Sous-traitance groupe	-313	-150	108,33 %
Impôts et taxes	-151	-172	-12,13 %
Charges de personnel (dont participation)	-6 051	-5 505	9,91 %
Autres charges	-119	-106	12,89 %
EBITDA	**911**	**1 167**	**-21,91 %**
Dot./Rep. Prov. Exploitation	323	-110	-392,66 %
Dot./Rep. Prov. Amortissements	-419	-399	5,11 %
EBIT	**815**	**657**	**23,89 %**
Résultat financier	-20	-17	16,46 %
Résultat exceptionnel	20	-4	-582,01 %
IS	-215	-172	24,80 %
RÉSULTAT NET	**599**	**464**	**29,12 %**

Ces résultats intègrent d'une part le retraitement des contrats de crédit-bail ainsi que le provisionnement des engagements de retraites et d'autre part, sur l'exercice 2022, la quote-part du résultat contributif (-104 k€) de la filiale SRE acquise le 24 mai 2022.

Le périmètre de consolidation du Groupe TRAPIL est constitué de la société SURVEY, de la SCI d'Enrobert et de la société SRE, absorbée dans les comptes de SURVEY au 30 septembre 2022. Ces sociétés ont été intégrées selon la méthode d'intégration globale. La société SPMR est consolidée par mise en équivalence. Les comptes consolidés présentés ci-après partent de la situation existante au 01/01/2022.

La Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR)

TRAPIL détient 32,8% du capital de la société SPMR SA. La dernière montée au capital s'est faite en 2015.

La société SPMR est intégrée depuis le 01 janvier 2018, dans le périmètre de consolidation du Groupe TRAPIL, selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes consolidés présentés ci-après partent de la situation existante au 01/01/2022.

Le compte de résultat des comptes individuels de la société SMPR pour l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de **26,4 M€**.

SPMR COMPTES INDIVIDUELS EN K€	2022	2021	VARIATION EN %
Produits d'exploitation	89 142	82 652	7,9 %
Charges d'exploitation	53 065	48 729	8,9 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**36 076**	**33 923**	**6,3 %**
Produits financiers	0	1	-100,0 %
Charges financières	9	23	-63,4 %
RÉSULTAT FINANCIER	**-9**	**-22**	**-61,5 %**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**36 068**	**33 901**	**6,4 %**
Produits exceptionnels	1 413	1 167	21,1 %
Charges exceptionnelles	1 944	1 429	36,0 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-531**	**-262**	**102,7 %**
Participation des salariés	98	93	5,2 %
Impôt sur les bénéfices	9 072	9 103	-0,3 %
RÉSULTAT NET	**26 368**	**24 444**	**7,9 %**

B - Présentation du résultat consolidé du Groupe TRAPIL

Avec l'intégration globale du Groupe Survey et la mise en équivalence de SPMR, le résultat net consolidé 2022 du Groupe est de 50,48 M€.

Les contributions des entités au résultat du Groupe sont présentées dans le tableau ci-après :

RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2022 - CONTRIBUTION PAR ENTITÉ							
En milliers d'euros	TRAPIL	SURVEY	SCI ENROBERT	SPMR	SRE	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	**182 032**	**9 357**	**0**		**127**	**191 516**	**181 275**
Production stockée	1 233				160	1 393	938
Achats consommés	-40 106	-2 330	86		-196	(42 547)	(39 007)
Impôts et taxes	-4 380	-135	-13		-3	(4 531)	(4 478)
Charges de personnel	-75 865	-5 838			-213	(81 915)	(79 883)
Dotations aux amortissements des immobilisations	-8 937	-395	-20		-4	(9 356)	(9 519)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	978	232				1 210	458
Autres produits et charges	508	-3			4	509	719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**55 464**	**888**	**52**		**(126)**	**56 278**	**50 503**
RÉSULTAT FINANCIER	**(134)**	**(20)**	**(0)**		**0**	**(154)**	**(172)**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(368)**	**20**	**0**		**(0)**	**(348)**	**25 468**
Impôts sur les résultats	-13 808	-223	-13		21	(14 023)	(18 871)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**41 154**	**664**	**39**		**(104)**	**41 753**	**56 929**
Résultat des sociétés mises en équivalence				8 730		8 730	8 067
RÉSULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDÉ						**50 483**	**64 995**

2.
Rapport financier

Sommaire
DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat 105

Bilan 106

Tableau de variation des capitaux propres 107

Tableau des flux de trésorerie 108

Notes relatives aux états financiers consolidés 109

Informations générales 109

- Principaux faits significatifs de la période 109
- Evénements postérieurs à la clôture 109
- Base de préparation et méthodes comptables 109
- Principes et méthodes comptables 109

Périmètre de consolidation 110

Analyse du compte de résultat 111

Analyse du bilan 112

Autres éléments 117

Compte
DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	1	191 516	181 275
Production stockée		1 393	938
Autres consommations externes	2	(42 548)	(39 007)
Charges de personnel	3	(81 915)	(79 883)
Impôts et taxes		(4 531)	(4 478)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(8 146)	(9 061)
Autres charges et produits d'exploitation		510	719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		56 279	50 503
Dotations nettes aux dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		56 279	50 503
RÉSULTAT FINANCIER	4	(154)	(172)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		56 125	50 331
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5	(348)	25 468
Impôts sur les résultats	13	(14 023)	(18 871)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		41 754	56 929
Résultat des sociétés mises en équivalence		8 730	8 067
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		50 483	64 995
Dont part des minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		50 483	64 995

Bilan

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	7	30 954	30 635
Dont écarts d'acquisition	*6*	*28 718*	*28 433*
Immobilisations corporelles	8	49 554	50 922
Immobilisations financières	9	3 142	3 179
Titres mis en équivalence	10	16 682	14 942
ACTIF IMMOBILISÉ		**100 331**	**99 678**
Stocks	11	9 275	7 464
Clients et comptes rattachés	12	37 451	33 613
Autres créances et comptes de régularisation		7 227	6 680
Valeurs mobilières de placement		5	5
Disponibilités et équivalents		14 398	23 470
ACTIF CIRCULANT		**68 357**	**71 233**
TOTAL ACTIF		**168 688**	**170 910**

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		13 241	13 241
Primes d'émission		2 163	2 163
Réserves consolidées		14 419	(4 478)
Résultat consolidé		50 483	64 995
CAPITAUX PROPRES		**80 307**	**75 921**
INTÉRÊTS MINORITAIRES		**-**	**-**
PROVISIONS	**14**	**9 193**	**10 073**
Passif d'impôts différés		-	-
Emprunts et dettes diverses	15	13 192	14 819
Dette de CICE		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15	11 843	10 119
Autres dettes et comptes de régularisation	16	54 154	59 979
DETTES		**79 188**	**84 916**
TOTAL PASSIF		**168 688**	**170 910**

Tableau de variation

DES CAPITAUX PROPRES

Il est précisé que la contribution de TRAPIL SA dans les capitaux propres du Groupe TRAPIL est, au 31/12/2022, de 73.4 M€ contre 71.3 M€ au 31/12/2021.

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
SITUATION NETTE AU 31/12/2020	**13 241**	**2 163**	**16 413**	**36 984**	**68 801**
Affectation du résultat			36 984	(36 984)	0
Dividendes versés			(57 867)		(57 867)
Résultat de l'exercice				64 995	64 995
Autres variations			(8)		(8)
SITUATION NETTE AU 31/12/2021	**13 241**	**2 163**	**(4 478)**	**64 995**	**75 921**
Affectation du résultat			64 995	(64 995)	0
Dividendes versés			(46 098)		(46 098)
Résultat de l'exercice				50 483	50 483
SITUATION NETTE AU 31/12/2022	**13 241**	**2 163**	**14 419**	**50 483**	**80 306**

Tableau
DES FLUX DES TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**50 483**	**64 995**
Résultat des sociétés mises en équivalence	(8 730)	(8 067)
Amortissements et provisions	8 476	9 001
Variation des impôts différés	117	(130)
Plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés	494	(25 463)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**50 840**	**40 337**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6 990	6 104
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(10 351)	7 197
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**47 480**	**53 638**
Acquisitions d'immobilisations	(8 221)	(8 741)
Cessions / réduction d'immobilisations	115	27 133
Incidences des variations de périmètre	(535)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(8 641)**	**18 393**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(46 098)	(57 867)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Souscription d'emprunts	640	131
Remboursements d'emprunts	(2 450)	(2 434)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(47 908)**	**(60 171)**
VARIATIONS DE TRÉSORERIE	**(9 069)**	**11 859**
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	**23 450**	**11 590**
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	**14 381**	**23 450**
Dont :		
- Trésorerie à l'actif	14 403	23 476
- Trésorerie au passif	22	26

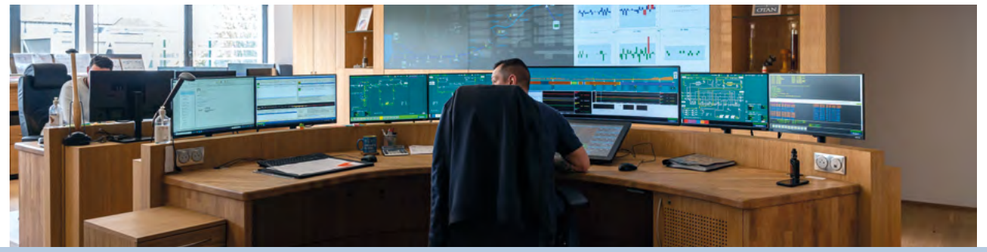

Notes relatives
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société TRAPIL, créée le 22 décembre 1950, est immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 086 213 et constitue, avec ses filiales, le Groupe TRAPIL qui exploite des réseaux d'oléoducs pour le transport d'hydrocarbures liquides en France.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

PRINCIPAUX FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le 24 mai 2022, la société SURVEY a acquis pour un prix de 669 666 €, 100% des titres de la SAS Solutions Réseaux Est (SRE), qui a pour activité la détection de tous types de réseaux enterrés.

Le 30 septembre 2022, cette filiale a été absorbée par transmission universel de patrimoine dans les comptes de la société SURVEY.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture impactant les comptes au 31/12/2022.

BASE DE PRÉPARATION ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlement ANC 2020-01).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers consolidés repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir ces informations financières, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à des estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et corporels, le montant des provisions et notamment des provisions pour retraite ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte économique actuel, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles générales des prescriptions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses généralement admises, notamment en matière de continuité et d'indépendance des exercices, ainsi que de permanence des méthodes.

1. Méthodes de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celles-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée ou y exerce une influence dominante.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers

consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent la quote-part du Groupe dans le montant total des bénéfices et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue, et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Les co-entreprises sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les charges et les produits des co-entreprises, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle il cesse. Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Après identification des opérations intragroupe, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations a été éliminé des comptes consolidés, ainsi que les profits internes non réalisés (notamment les marges internes en immobilisations et en stocks).

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Concernant les opérations de location financement, une analyse des contrats significatifs est effectuée au niveau du groupe afin de les retraiter en consolidation.

2. Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

L'ensemble des sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

3. Régles et méthodes appliquées

Sauf indications contraires, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées par TRAPIL SA pour l'établissement de ses comptes individuels et présentées de manière détaillée dans les états financiers individuels de la société.

4. Informations sectorielles

Compte tenu de l'organisation actuelle du Groupe, aucune information sectorielle n'est présentée.

Périmètre
DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS	31/12/2022		31/12/2021	
	Pourcentage d'intérêt	Méthodes de Consolidation	Pourcentage d'intérêt	Méthodes de Consolidation
TRAPIL SA	100 %	IG	100 %	IG
SPMR SA	32,82 %	MEE	32,82 %	MEE
SCI ENROBERT	100 %	IG	100 %	IG
SURVEY GROUPE	100 %	IG	100 %	IG

TRAPIL SA : Immeuble Palatin II, 3-5 Cours du Triangle, 92800 Puteaux - Siren n° 572 086 213
SPMR SA : Immeuble Palatin II, 3-5 Cours du Triangle, 92800 Puteaux – Siren n° 622 044 527
SCI ENROBERT : Chemin d'Enrobert, 32200 Gimont – Siren n°498 840 990
SURVEY SAS : Chemin d'Enrobert, 32200 Gimont – Siren n°534 933 627

IG = Intégration Globale
MEE = Mise en équivalence

Analyse
DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Transports Pipelines	191 443	181 183
Prestations sur réseaux	12	29
Autres	61	63
CHIFFRE D'AFFAIRES	**191 516**	**181 275**

NOTE 2 - ACHATS CONSOMMÉS

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Achats d'études et prestations de services	3 580	3 191
Achats de matériel, équipement et travaux	3 047	3 537
Achats non stockés de matière et fournitures	11 061	9 435
Autres achats	769	855
Sous-traitance	1 960	1 760
Locations	2 990	2 683
Entretiens et réparations	7 943	7 691
Personnels extérieurs	891	723
Cotisations	1 061	900
Déplacements, missions et réceptions	4 798	4 224
Autres services extérieurs	4 449	4 009
TOTAL DES CONSOMMATIONS EXTERNES	**42 548**	**39 007**

NOTE 3 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	(52 018)	(50 278)
Charges sociales	(24 307)	(24 019)
Participation des salariés	(5 590)	(5 587)
CHARGES DE PERSONNEL	**(81 915)**	**(79 883)**

L'effectif moyen sur l'exercice clos se compose comme suit :

Catégorie	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	203	207
Agents de maîtrise et techniciens	552	553
Employés	31	13
Ouvriers	109	111
EFFECTIF	**895**	**884**
Intérimaires	14	12

NOTE 4 - RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe qui est de -154 au 31/12/2022 (contre -172 K€ en 2021), concerne essentiellement des charges d'intérêts.

NOTE 5 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le résultat exceptionnel de -348 K€ au 31/12/2022 (contre 25 468 K€ en 2021).

Analyse
DU BILAN

NOTE 6 - ÉCART D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition.

La durée d'utilisation, limitée ou non de l'écart d'acquisition est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Le Groupe considère que la durée d'utilisation de ces écarts d'acquisition est non limitée et en conséquence leur amortissement systématique n'est pas justifié. Ainsi, le Groupe n'amortit pas ces écarts d'acquisition et réalise à chaque arrêté annuel un test de dépréciation pour s'assurer s'il y a lieu ou non de constater une dépréciation.

Au 31/12/2022, aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'est justifiée.

Un test de valeur pour la société SURVEY a été réalisé avec la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futur (DCF). Ce test ne fait pas apparaître de baisse de valeur.

Pour ce test, les hypothèses financières sous-jacentes sont basées sur un Ebitda normatif calculé sans retraitement du crédit-bail de 2 120K€ à horizon 2025, un taux d'actualisation de 12,5% et un taux de croissance long terme de 1,3%.

L'écart d'acquisition se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
SPMR	23 891	23 891
SURVEY GROUPE	4 827	4 542
ÉCARTS D'ACQUISITION	**28 718**	**28 433**

NOTE 7 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	Concessions, brevets & droits similaires	Autres	TOTAL
Valeurs brutes à l'ouverture	**12 635**	**1 574**	**14 210**
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	**(11 351)**	**(656)**	**(12 008)**
VALEURS NETTES AU 31/12/2021	**1 284**	**918**	**2 202**
Acquisitions	454	99	552
Diminution	(5 809)	-	(5 809)
Variations de périmètre	19	-	19
VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	**(4 991)**	**(246)**	**8 973**
Dotations aux amortissements	5 897	-	5 897
Reprises	(601)	(5)	(607)
Variations de périmètre	(19)	-	(19)
DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2022	**5 276**	**(5)**	**(6 737)**
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	**285**	**(251)**	**2 236**

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations utilisées dans le Groupe (par simplification, seules les durées d'amortissement des immobilisations TRAPIL sont présentées) :

CONSTRUCTION		
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS		
Structure	60 ans	Linéaire
Façade et étanchéité	30 ans	Linéaire
Agencements et installations techniques	20 ans	Linéaire
Menuiseries extérieures et autres	10 ans	Linéaire
BÂTIMENTS INDUSTRIELS		
Structure	20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE		
Canalisations de transport (tubes et pose)	20 ans	Dégressif
Bac de stockage	20 ans	Dégressif
Installations	10 ans	Dégressif
Matériel individualisé en installation (moteur, pompe, vanne)	10 ans	Dégressif
Outillage et petit matériel	3 à 5 ans	Dégressif
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Matériel de transport	4 à 8 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Linéaire
Matériel Informatique	5 ans	Dégressif

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	Terrains et Constructions	Crédit bail	Installations Techniques, matériel & outillage industriels	Autres	TOTAL
Valeus brutes à l'ouverture	**56 601**	**591**	**241 768**	**16 468**	**315 428**
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	**(42 302)**	**(331)**	**(212 984)**	**(8 888)**	**(264 505)**
VALEURS NETTES AU 31/12/2021	**14 299**	**260**	**28 784**	**7 580**	**50 922**
Acquisitions	777	-	3 220	3 837	7 834
Diminutions	(682)	-	(935)	(1 118)	(2 735)
Variations de périmètre	-	-	49	53	102
Autres variations	34	-	1 508	(1 311)	232
VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	**56 730**	**591**	**245 610**	**17 929**	**320 861**
Dotations	675	-	828	572	2 075
Reprises	(1 349)	(115)	(5 972)	(1 314)	(8 750)
Variations de périmètre	-	-	(42)	(40)	(82)
Autres variations	-	(45)	-	-	(45)
DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31/12/2022	**(42 976)**	**(491)**	**(218 170)**	**(9 670)**	**(271 307)**
VALEURS NETTES AU 31/12/2022	**13 754**	**100**	**27 440**	**8 259**	**49 554**

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de 3 142 K€ au 31/12/2022 (contre 3 179 K€ en 2021), sont principalement constituées de placements de primes de participation des salariés sur des comptes bloqués.

NOTE 10 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

La valeur des titres mis en équivalence s'explique comme suit :

En milliers d'euros	% détention	Capitaux propres (*)	Quote part capitaux propres	Résultat période (*)	Quote part résultat période	Valeur des titres mis en équivalence
SPMR SA	32,82 %	13 474	4 422	26 603	8 730	16 682
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		**13 474**	**4 422**	**26 603**	**8 730**	**16 682**

(*) Capitaux propres et résultat de période après prise en compte des retraitements de consolidation

NOTE 11 - STOCKS

Le stock se détaille ainsi :

	31/12/2022			31/12/2021
En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Matières Premières	2 529	(399)	2 130	1 812
Encours de production de biens et de services	7 145	-	7 145	5 652
STOCKS	**9 674**	**(399)**	**9 275**	**7 464**

NOTE 12 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021
En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	**37 451**	**0**	**37 451**	**33 613**
Créances sociales	137	-	137	123
Créances fiscales	2 304	-	2 304	1 848
Charges constatées d'avance	713	-	713	1 013
Actifs d'impôt différé	3 370	-	3 370	3 487
Autres créances diverses	703	-	703	210
TOTAL AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	**7 227**	**-**	**7 227**	**6 680**
TOTAL CRÉANCES	**44 679**	**0**	**44 679**	**40 293**

Les créances d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

NOTE 13 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La rubrique « Impôts sur les sociétés » inclut l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé non comptabilisé dans les comptes individuels.

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'impôt applicable à la période de renversement des différences temporaires.

Les positions actives et passives d'impôts différés sont compensées par entité fiscale.

La charge d'impôt de l'exercice se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur les bénéfices	(13 906)	(19 001)
Impôts différés	(117)	130
CHARGE D'IMPÔTS	**(14 023)**	**(18 871)**

Les impôts différés comptabilisés au bilan s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Différences temporaires	5 578	5 799
Crédit-bail	2	2
PIDR	118	176
Provisions réglementées	(2 327)	(2 490)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	**3 370**	**3 487**

La charge d'impôt se rationnalise comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net des sociétés intégrées	41 754	56 929
Impôts comptabilisés (A)	(14 023)	(18 871)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	**55 777**	**75 800**
Taux d'impôt constaté	25,00 %	24,89 %
Taux de droit commun	25,00 %	27,37 %
CHARGE THÉORIQUE D'IMPÔT (B)	**(13 944)**	**(20 750)**
ÉCART (B) - (A) À EXPLIQUER	**(79)**	**1 879**
Différences permanentes	-	(122)
Crédits d'impôt	347	283
Autres impôts	(426)	(84)
Différentiel de taux	-	1
Écart de taux droit commun / 25 %	-	1 800
TOTAL	**(79)**	**1 879**

NOTE 14 - PROVISIONS

Les provisions varient de la façon suivante :

En milliers d'euros	Provisions pour retraite	Autres provisions	TOTAL
VALEURS AU 31/12/2021	**4 767**	**5 306**	**10 073**
Dotations	2 668	4 143	6 811
Reprises	(4 065)	(3 626)	(7 691)
VALEURS AU 31/12/2022	**3 371**	**5 822**	**9 193**

Il est précisé que les engagements de retraite concernent principalement TRAPIL SA et sont évalués selon les mêmes modalités que dans les comptes individuels de la société.

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
SURVEY GROUPE	471	702
TRAPIL	2 900	4 065
PROVISITIONS POUR RETRAITE	**3 371**	**4 767**

Les autres provisions sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour médailles du travail	2 402	2 393
Provision pour retraitement des contaminats légers	671	714
Provision pour litiges prud'homaux	310	200
Provision pour gros entretien	309	285
Provision pour remise en état	2 130	1 715
AUTRES PROVISIONS	**5 822**	**5 306**

NOTE 15 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

Les emprunts et dettes assimilées se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Dettes fin de crédit-bail	Emprunts bancaires	Autres emprunts et dettes assimilés	Concours bancaires courants	TOTAL
VALEURS AU 31/12/2021	**248**	**13 486**	**1 059**	**26**	**14 819**
Augmentation	129	640	1	12	782
Diminution	(132)	(2 158)	(161)	(4)	(2 455)
Autres variations	58	-	-	(12)	46
VARIATIONS NETTES	**55**	**(1 518)**	**(160)**	**(4)**	**(1 626)**
VALEURS AU 31/12/2022	**303**	**11 968**	**899**	**22**	**13 192**

Les dettes financières se répartissent par degré d'exigibilité de la manière suivante :

En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dettes fin de crédit-bail	-	943	-	943
Emprunts bancaires	2 156	6 473	2 699	11 328
Autres emprunts et dettes assimilées	899	-	-	899
Concours bancaires courants	22	-	-	22
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	**3 077**	**7 416**	**2 699**	**13 192**

Les caractéristiques des principaux emprunts bancaires se détaillent ainsi :

SOUSCRIPTEUR	Banque	Date d'émission	Nominal à l'émission	Taux	Date d'échéance	Valeur au 31/12/22	Valeur au 31/12/21	Variation
TRAPIL	CA	12/05/15	15 000	Fixe, 1,25 %	12/05/30	7 851	8 843	(992)
TRAPIL	CA	11/10/18	4 000	Fixe, 0,71 %	11/10/25	1 739	2 310	(571)
TRAPIL	Banque Palatine	11/10/18	4 000	Fixe, 0,70 %	11/10/25	1 738	2 310	(571)
SURVEY					Autres emprunts	640	23	617
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			**23 000**			**11 968**	**13 486**	**(1 518)**

Aucun contrat de prêt ne fait mention de covenants.

NOTE 16 - DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes d'exploitation se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
FOURNISSEURS	**11 843**	**10 119**
Dettes sociales	27 099	26 206
Dettes fiscales	2 400	8 829
Autres dettes	24 655	24 944
TOTAL AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	**54 154**	**59 979**
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	**65 996**	**70 097**

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Autres éléments

NOTE 17 - PARTIES LIÉES

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée par le Groupe car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Transactions avec des entreprises liées

Les transactions avec les sociétés pétrolières clientes et actionnaires de TRAPIL SA sont réalisées dans des conditions normales de marché et portent principalement sur le chiffre d'affaires.

Les transactions mentionnées ci-dessous ne sont que celles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Transactions présentant une importance significative
- Transactions qui n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché

Les transactions avec la société SPMR SA mise en équivalence se résument comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	19 608	18 935
ÉLÉMENTS DU BILAN		
Clients et créances d'exploitation	2 059	2 565

NOTE 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan concernent uniquement TRAPIL SA et sont exposés de manière détaillée dans les comptes individuels de la société.

En milliers d'euros	Évaluation au 31/12/2021	Évaluation au 31/12/2022	Provision 2021	Provision 2022	Engagement Hors Bilan
IFC ET ACCORD SÉNIORS	21 566	14 167	4 065	2 900	1 126
MÉDAILLES DU TRAVAIL	2 393	2 402	2 393	2 402	-
Personnels en Cessation Activité	3 612	3 012			
Actifs avec droits de Cessation Activité	24 290	17 821			
S / TOTAL C.A.A.	27 902	20 833			20 833
MIP RETRAITÉS	2 001	1 552			1 552
TOTAL	**53 861**	**38 954**	**6 458**	**5 302**	**33 652**
				IS	8 413
				TOTAL APRÈS IS	**25 239**

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'année 2022 s'élève à 92K€.

3.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société TRAPIL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TRAPIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

ous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION
DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS
SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS

DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes
DBA AUDIT
Laurent Echauzier

ERNST & YOUNG et Autres
Michaël Lafarge

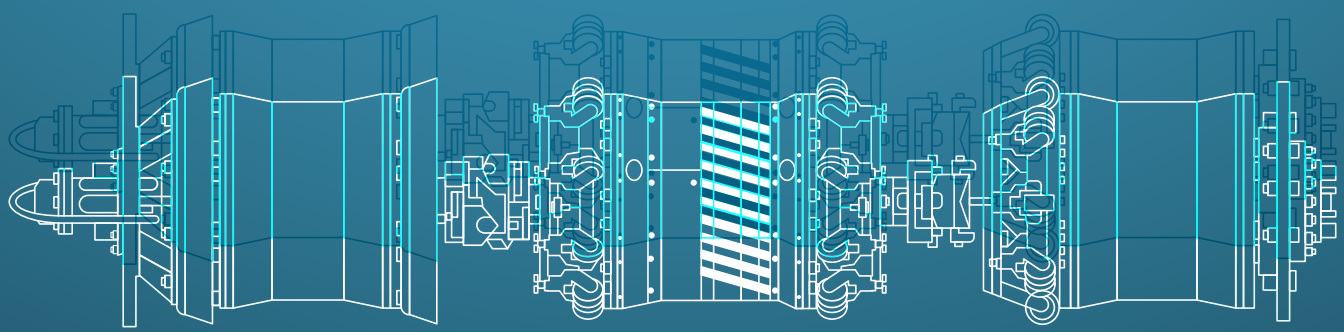

TRAPIL

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PÉTROLIERS PAR PIPELINE
Immeuble Palatin II • 3-5 Cours du Triangle • 92800 Puteaux •
T › 01 55 76 80 00 • www.trapil.fr